

## Dans un mémoire soumis à la commission de la constitution

# CSN, FTQ et UCC rejettent "indépendance et recommandent un "fédéralisme adapté"

QUEBEC (Le Devoir) — La Confédération des syndicats nationaux, la Fédération des travailleurs du Québec et l'Union catholique des cultivateurs (près de 500,000 adhérents) déclarent, dans un mémoire soumis hier au gouvernement du Québec qu'il "faut faire l'essai du fédéralisme, mais dans des conditions nouvelles qui lui permettraient peut-être de durer et de donner justice".

Le cartel intersyndical se prononce en faveur d'un fédéralisme "adapté à la réalité actuelle" et rejette quatre options:

- une centralisation fédérale plus poussée;
- le statu quo;
- les Etats associés;
- l'indépendance du Québec.

C'est là la thèse qu'ont soutenue hier les dirigeants des trois grandes centrales syndicales du Québec dans un mémoire qui était originellement destiné au Comité parlementaire de la constitution. Le cartel a voté en faveur de la résurrection du Comité, qui n'a pu siéger depuis la dissolution des Chambres, en raison de l'actualité du problème et des débats publics auxquels il donne lieu ces temps-ci.

Affirmant que "les maladies constitutionnelles ne relèvent pas seulement d'une thérapeutique de nature institutionnelle,

mais aussi de conditions générales qui n'ont rien à voir directement avec les formes constitutionnelles", le mémoire du cartel CSN-UCC-FTQ propose des éléments de solution de la crise, "en retenant que la constitution actuelle et son régime fédéral subsisteraient dans leur ensemble".

Au terme d'une analyse sévère des causes de la crise constitutionnelle, les trois centrales proposent divers éléments de solution, les uns de caractère constitutionnel, les autres de caractère fonctionnel, dont l'adoption d'une déclaration des droits de l'homme garantissant notamment les droits scolaires et religieux des citoyens de toutes les provinces; l'abolition des droits fédéraux de DESAVEU et de RESERVE; la création d'un tribunal constitutionnel vraiment impartial; la participation des provinces à certaines juridictions fédérales, comme la radio-télévision; la création d'une capitale fédérale bilingue et biculturelle soustraite à la compétence d'une province; des consultations fédérales-provinciales en matière d'immigration, de commerce extérieur, de politiques fiscales et monétaires.

Au niveau fédéral, le CSN, l'UCC et la FTQ réclament l'égalité absolue des deux langues et la mise en application de la règle de la réciprocité dans la fonction publique et les forces armées. Au niveau provincial, seule la langue de la majorité serait officielle, mais il faudrait prévoir l'égalité absolue des langues française et anglaise dans le cas d'une minorité d'origine

française ou britannique de 15 pour cent ou d'un demi-million d'habitants.

Le mémoire syndical clarifie les juridictions en matière d'éducation et de culture, d'ententes culturelles internationales, de sécurité sociale, etc., mais il ne supprime pas la délégation des pouvoirs ni la pérégrination. Les signataires préfèrent ajourner la canadienisation de la constitution, dont ils disent que c'est "un désir très cher de tous les Canadiens", jusqu'à ce qu'on ait franchi ces étapes.

Enfin, sur le plan fonctionnel, les Trois Grands du syndicalisme québécois proposent un programme d'action aux gouvernements fédéral et québécois.

Après avoir écarté d'un revers de la main le STATU QUO, les Etats associés et une centralisation fédérale plus poussée, le CSN, la FTQ et l'UCC repoussent l'idée de l'indépendance du Québec en ces termes:

"La thèse de l'indépendance du Québec au mérite de la clarté, mais une simple clarté d'idée globale, puisqu'elle prône une rupture constitutionnelle complète avec le reste du Canada; mais, pas plus que celle des Etats associés, elle n'est explicite pour ce qui est des moyens qu'il faudrait prendre pour y arriver, des conséquences qu'elle entraînerait, des difficultés qu'il faudrait vaincre avant et après une déclaration d'indépendance, des contre-coups qu'on peut prévoir, du personnel qu'il faudrait du

jour au lendemain à un Etat indépendant pour fonctionner, des politiques de raccordement avec le milieu nord-américain qu'il faudrait appliquer, des échanges économiques qu'il faudrait assurer, de la forme du gouvernement, des tendances sociales de ce gouvernement, etc. Autant de questions — et il y en a beaucoup d'autres — sur lesquelles les indépendantistes n'ont pas fait jusqu'à présent une lumière suffisante, il s'en faut de beaucoup.

"Tant que les analyses nécessaires n'auront pas été faites et discutées, l'indépendance demeurera à nos yeux une hypothèse et non une thèse; une hypothèse insuffisante pour permettre non seulement l'adhésion mais une discussion objective de quelque importance.

"Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'écartier, dans la perspective que nous nous sommes fixée, la solution indépendantiste. Nous ne discutons pas le droit et même l'avantage, pour le penseur, un politicien, un groupe représentant une tendance de cette nature, d'épouser cette hypothèse, de l'explorer, et d'en dégager les éléments positifs. Cependant dans une perspective d'action immédiate, lorsqu'il s'agit, pour des corps intermédiaires comme les nôtres, de faire un choix engageant non seulement la pensée mais le sort de centaines de milliers de citoyens, une option aussi radicale et aussi peu explorée nous paraîtrait un acte gratuit et inconsidéré."

### Le premier ministre Johnson déclare aux représentants du cartel intersyndical:

- Constitution: il n'y a pas de raison pour que l'UN et les libéraux ne s'entendent pas
- Assurance-maladie: le plus tôt possible, même s'il nous faut devancer Ottawa...

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC — "Nous sommes d'accord sur le principe de l'assurance-maladie et sur l'opportunité de mettre un tel programme en vigueur le plus tôt possible même s'il nous faut devancer le gouvernement fédéral dans ce domaine." C'est ce qu'a déclaré hier, le premier ministre aux représentants de la Confédération des syndicats nationaux, de la Fédération des travailleurs du Québec et de l'Union catholique des cultivateurs qui ont présenté aux membres du cabinet deux mémoires conjoints, l'un sur la constitution, l'autre sur l'assurance-maladie.

M. Daniel Johnson s'est contenté de brefs commentaires, affirmant que ces mémoires sont avant tout destinés à deux comités de la Législature, celui de la constitution et ce-

lui sur l'assurance-maladie. Le premier ministre a déclaré qu'il avait l'intention de l'ouverture de la prochaine session de réassembler ces comités.

Quant à celui de la constitution, il a dit, comme il l'avait déjà annoncé, qu'il lui donnera un mandat élargi qui lui permettra de s'attaquer au problème de la constitution.

Il a rappelé que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord laissait aux provinces le soin de modifier leur propre constitution "sans l'intervention, a-t-il dit, n'Ontario ni de la Reine".

"La constituante, a-t-il dit, pourra fixer les conditions minimales d'un fédéralisme plus réaliste qui tienne compte des réalités sociologiques et non seulement des réalités géogra-

phiques, comme c'est le cas actuellement".

M. Johnson a déclaré qu'à la suite de la conférence de presse de M. Jean Lesage, dimanche dernier à la télévision, et de la présentation du mémoire conjoint CSN-FTQ-UCC, il constatait qu'une unanimité était en train de se faire autour du problème constitutionnel.

"On sent, a-t-il dit le premier ministre, qu'il y a non seulement un vouloir vivre commun, mais un vouloir de changement qui est répandu dans toutes les couches de la société."

"Quand on voit, a-t-il ajouté, la C.S.N. et la F.T.Q. s'entendre sur des problèmes capitaux, il n'y a pas de raison pour que l'Union nationale et le parti libéral ne s'entendent pas."

On sait que, dimanche der-

nier, lors d'une conférence de presse, M. Jean Lesage s'était déclaré d'accord avec le mémoire que M. Johnson a présenté à la récente conférence du comité du régime fiscal, à Ottawa.

M. Marcel Pepin, Louis Laberge et Lionel Sorel, respectivement présidents de la C.S.N., de la F.T.Q., et de l'UCC, ont souligné que si ces trois organismes qui groupent globalement plus de 500,000 membres, s'étaient entendus sur les principes dans le domaine constitutionnel, il avait fallu tout de même un ardu travail de douze mois

pour se mettre d'accord sur le texte même du mémoire.

M. Sorel, à qui on demandait si l'unanimité avait été difficile à obtenir, a répliqué: "Le texte du mémoire est approuvé à l'unanimité, parce que les points sur lesquels nous n'étions pas d'accord ont été soit biffés, soit modifiés".

M. Johnson a dit qu'il appartiendra au comité parlementaire de la constitution de convoquer, s'il le juge à propos, les représentants de ces trois organismes.

"Votre mémoire a-t-il ajouté, est si clair et si lucide que je

me demande si le comité aura à vous convoquer".

L'assurance-maladie

M. Louis Laberge a affirmé devant les membres du cabinet que les déclarations de ministres provinciaux et la décision d'Ottawa de remettre au premier juillet 1968 la mise en vigueur du programme d'assurance-maladie avait donné la "frousse" aux travailleurs et aux cultivateurs du Québec.

Le premier ministre a répliqué: "Nous sommes tous d'accord sur le principe de l'assurance-maladie".

Il a ajouté que quant à l'opportunité de la mise en vigueur d'un tel programme, "il n'y avait pas de chicane": le plus tôt possible, a-t-il précisé, même s'il faut que le Québec devance le gouvernement fédéral.

"Là où il y a chicane, a-t-il dit, c'est à savoir qui va dicter ce programme et fixer la date de sa mise en vigueur. C'est un domaine exclusivement de juridiction provinciale. Nous n'avons pas l'intention de nous laisser dicter par un gouvernement senior, comme l'a dit un journal de l'Ouest, les conditions d'un tel programme quand on est rendu à parler des gouvernements provinciaux comme étant des gouvernements "juniors", il y a quelqu'un qui se trompe quelque part".

Quant aux modalités d'un programme d'assurance-maladie, M. Johnson a déclaré que le tout sera étudié par une commission d'enquête dont les membres seront nommés incessamment.

"Cette commission, a-t-il dit, entendra tous les intéressés

et devra soumettre au gouvernement des rapports préliminaires sur des problèmes prioritaires, dont l'assurance-maladie".

Le premier ministre, à quelques reprises, a souligné l'harmonie dont faisait preuve la C.S.N. et la F.T.Q. dans les domaines de la constitution, et de l'assurance-maladie.

"Je souhaite, a-t-il dit que cette harmonie s'étende à d'autres domaines".

A la veille d'un vote très important par lequel les employés de l'Hydro-Québec choisissent, vendredi prochain, de se joindre à l'une de ces deux centrales syndicales, ces remarques de M. Johnson ont provoqué un certain sourire.

## Martin: seul un compromis peut résoudre le conflit du Vietnam

OTTAWA — Le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin, a déclaré hier qu'il devenait de plus en plus difficile de trouver une solution qui saurait satisfaire les intérêts de tous ceux qui sont impliqués dans le conflit du Vietnam.

"La solution qui prévaut ne devra pas être totalement aux dépens d'une ou de l'autre partie, a souligné M. Martin. A moins que tous ne reconnaissent ce fait, il y a peu d'espoir d'amener le problème vietnamien à la table de négociations, et par conséquent de trouver une solution acceptable."

Parlant devant les délégués à la 12e conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth, qui s'est ouverte hier à Ottawa, le ministre canadien a également dit qu'il espérait encore qu'il sera possible de trouver moyen de permettre aux Nations unies de jouer un rôle important dans cette affaire.

M. Martin croit que la Commission internationale de contrôle, composée du Cana-

da, de l'Inde et de la Pologne, peut aussi faire sa part en favorisant les contacts entre les Etats-Unis et le Vietnam, notamment en les invitant à retirer les troupes de la zone démilitarisée de six milles qui sépare le Nord-Vietnam du Sud-Vietnam.

"Si nous réussissons à faire accepter cette idée dans la zone démilitarisée, peut-être pourrions-nous réaliser de semblables progrès dans d'autres zones", a dit M. Martin.

Il a également répété qu'il favorisait l'admission de la Chine communiste aux Nations unies, et laisse entendre que le Canada continuerait d'essayer d'assouplir l'attitude rigide des dirigeants chinois

dans le but de leur permettre la place qui leur revient dans la communauté internationale.

Le premier ministre Pearson, qui s'est également adressé aux délégués de la conférence, a rappelé pour sa part que la question de l'égalité raciale avait été "au coeur même des préoccupations" de la dernière réunion des chefs des gouvernements du Commonwealth.

Faisant clairement allusion à la Rhodésie, M. Pearson a dit: "Il n'y a qu'un seul pays où l'on trouve encore une minorité raciale qui domine la grande majorité des habitants dans tout le plan politique, constitutionnel et social".



## Couve de Murville réitère à l'O.N.U. la position de la France au sujet du Vietnam

M. Goldberg, au nom des Etats-Unis, lui répond que cette thèse est inacceptable

Avant de prendre l'avion pour Ottawa où il a été accueilli par M. Paul Martin, le ministre des affaires étrangères de la France, M. Couve de Murville a prononcé à la tribune des Nations unies une allocution dans laquelle il a réaffirmé dans une large mesure les opinions émises par le général de Gaulle dans son discours de Pnom Penh.

Prenant la parole aussitôt après, l'ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, M. Arthur Goldberg s'est écrié en compléments mondains à l'égard du ministre français pour affirmer ensuite que les Américains "demeuraient convaincus que celle qui soit la formule qui puisse réussir, ce ne sera pas une formule qui fasse simplement appel à une partie de s'arrêter, tout en n'a dressant aucun appel semblable à l'autre partie."

M. Couve de Murville avait déclaré que "... si seule une

solution politique est concevable, comme cela paraît unanimement admis, il s'agit de revenir aux accords de Genève par une négociation conduisant à leur rendre vie d'un commun accord.

"Revenir aux accords de Genève, a poursuivi le ministre des Affaires étrangères, c'est-à-dire convenir d'évacuer toutes les forces étrangères et de défendre à l'égard de la politique internationale ces dispositions. Les Vietnamiens réagiraient ensuite leurs propres termes."

Toutes les grandes puissances et les pays directement intéressés signeraient un traité international comportant ces dispositions. Les Vietnamiens réagiraient ensuite leurs propres termes."

Voir page 8: De Murville

## Radio-Canada: les deux parties recourent aux "bons offices" du sous-ministre adjoint du travail

OTTAWA — Les négociations ont repris vers 8 heures hier soir entre la société Radio-Canada et l'Association nationale des techniciens de radio-télévision (NABET), mais cette fois en présence de M. Bernard Wilson, sous-ministre adjoint du travail. En effet, reconnaissant leur désaccord et soucieux d'éviter une grève que le syndicat pourrait déclencher à 24 heures d'avis, les deux parties ont décidé, en fin d'après-midi hier, de faire appel aux bons offices du ministre du travail. C'est la seule décision annoncée à l'issue

de la rencontre, à l'heure du dîner, par M. Clive McKee, directeur des relations industrielles de Radio-Canada, et M. Timothy O'Sullivan, président du syndicat.

Rappelons que 85 pour cent des 1,850 adhérents du syndicat ont autorisé la direction de NABET à ordonner la grève à une journée d'avis si les présentes négociations devaient échouer. Une grève des techniciens de Radio-Canada paralyserait presque complètement la production des émissions de télévision et de radio "en direct". Radio-Canada

pourrait quand même diffuser, à la télévision et à la radio, des émissions enregistrées à l'avance. Mais comme les techniciens de NABET assurent aussi l'entretien des installations et de l'équipement, la Société pourrait être amenée à suspendre complètement ses émissions, nul n'ayant qualité pour obvier aux déficiences techniques en l'absence de spécialistes.

La question des salaires est au coeur du différend. A l'origine, le syndicat réclamait une hausse de 35 pour cent. Mais le rapport majoritaire d'un tribunal d'arbitrage recommandait une majoration de 22,5 pour cent, en trois tranches de 7,5 pour cent, non cumulatives et déclinées sur trois ans. Le délégué syndical au tribunal a publié un rapport minoritaire recommandant une hausse de 31,3 pour cent.

Voir page 8: Radio-Canada

## Vachon: j'ai été congédié de la PP à cause de mes convictions politiques

par Jules LEBLANC

Ce n'est pas parce qu'il constituait un risque pour la sécurité de l'Etat que l'agent Arthur Vachon a été expulsé de la Sûreté provinciale mais à cause de ses convictions politiques: car "la politique est omniprésente à la PP".

L'ancien président de l'Association des policiers provinciaux du Québec hésite à

accepter l'offre du premier ministre Daniel Johnson d'instituer une enquête sur les circonstances qui ont entouré son congédiement parce qu'il n'a pas confiance aux politiciens québécois des "vieux partis" et qu'il craint qu'ils se servent de lui à des fins de politique partisane, c'est-à-dire pour élaborer des adversaires politiques, au lieu de faire la lumière sur son cas.

C'est ce qui se dégage de l'entretien que l'agent Vachon a accordé au DEVOIR hier soir et de l'entrevue qu'il a donnée sur les ondes de Radio-Canada au cours de l'émission télévisée "Aujourd'hui".

M. Vachon a nie la dépêche voulant qu'il ait déclaré mardi soir, sur les ondes du poste montréalais CKAK, qu'il ne réclamera pas d'enquête sur les circonstances de son congédiement. Cette question est présentement à l'étude et je ferai connaître ma décision au début de la semaine prochaine.

Pourquoi hésite-t-il? Il redoute qu'une telle enquête, qui engloberait les accusations que l'ex-premier ministre Jean Lesage a portées contre lui quelques jours avant

## Demain, supplément des assurances

C'est demain, vendredi 30 septembre, que paraîtra le supplément annuel que LE DEVOIR consacre à l'activité des sociétés d'assurance à nos canadiennes-françaises. Un cahier de 18 pages, rédigé avec la collaboration de spécialistes, chefs d'entreprises et dirigeants d'associations professionnelles, comporte notamment une table ronde où six invités commentent la récente décision du ministre des finances M. Mitchell Sharp de surseoir à la mise en vigueur d'un régime public d'assurance-maladie. Ils s'interrogent également sur les modalités d'un régime d'assurance contre les frais médicaux, répondant aux besoins actuels du Québec et à ses possibilités économiques. Parmi les collaborateurs à ce supplément, on note les noms de MM. Gérard Parizeau, Guy Saint-Germain, Claude Lacoste, Tad Poznanski, Luc Plamondon, Roger Martel, Claude Bébéar et Jean-Louis Dubois.

## Impasse... gastronomique sur le campus

par Réal PELLETIER

Les étudiants de l'université de Montréal refusent de payer les nouvelles augmentations des prix aux deux cafétérias du centre social. L'administration n'a qu'une seule carte à jouer: elle a fermé les cuisines du centre depuis sept heures hier soir. Elles ne rouvriront que lorsque ce "désordre grave" aura cessé. Pour sa part, l'AGEUM a pris les dispositions nécessaires pour soutenir ses membres à compter d'aujourd'hui, au prix exigé l'an dernier aux cafétérias.

L'augmentation des prix décrétee cet automne équivaut à quelque 15 pour cent. L'AGEUM estime que le budget des étudiants sur leurs repas au centre social — ne peut encaisser une telle augmentation, d'autant plus que les cafétérias d'autres organisations comme l'Hydro-Québec et l'université

## Forsey et Lewis au CTC: Les unions aussi doivent se méfier du dogmatisme

De notre envoyée spéciale, Evelyn DUMAS-GAGNON

OTTAWA — Deux spécialistes et amis du mouvement syndical, MM. Eugene Forsey et David Lewis, ont invité hier les dirigeants syndicaux à ne pas se montrer dogmatiques dans leur opposition à l'arbitrage obligatoire mais plutôt de mener des recherches et bâtir des raisonnements sérieux de manière à être prêts à offrir une solution de rechange.

Au cours de la deuxième journée de la conférence convoquée par le Congrès du travail du Canada pour discuter de législation ouvrière, les délégués se sont arrêtés tout particulièrement à la question des droits dits "résiduels" du patronat et à celle de l'arbitrage obligatoire.

M. David Lewis, leader parlementaire du NDP aux Communes et spécialiste du droit ouvrier, a souligné que nul ne pourrait accepter une longue grève dans un secteur vital comme les hôpitaux par exemple. M. Forsey, qui travaille présentement à la rédaction d'une histoire du mouvement ouvrier canadien et fut longtemps directeur des recherches au CTC, a déclaré pour sa part qu'un grand nombre de personnes par ailleurs sympathiques à la cause ou-

vrrière commencent à se poser des questions difficiles au sujet des conflits qui paralyseraient des entreprises essentielles.

Tous deux ont souligné au cours de la période de questions qu'ils n'appuyaient pas pour autant l'arbitrage obligatoire des conflits de travail, surtout pas comme solution permanente aux problèmes in-

Voir page 8: Les unions

## Arrêtés à New York, Vallières et Gagnon seraient ramenés à Montréal

par Gilles LESAGE

Les autorités policières du Québec ont enfile des procédures d'extradition en vue de ramener à Montréal Pierre Vallières et Charles Gagnon, appréhendés hier en face de l'immeuble des Nations unies à New York.

Les deux présumés chefs de la cellule du Front de libération du Québec, démembrés il

y a quinze jours par la sûreté de Montréal, faisaient du piquetage à l'aide de pancartes réclamant l'indépendance du Québec.

Un porte-parole de la police locale a laissé entendre que les deux hommes pourraient être ramenés d'ici quelques jours, à moins que, de leur côté, ils ne décident de s'opposer aux procédures prises contre eux. Il n'est pas impossible non plus que l'immigration américaine

ne les expulse comme "indésirables".

Vallières, journaliste âgé de 28 ans, et Gagnon, professeur âgé de 27 ans, étaient recherchés depuis plusieurs jours en relation avec de nombreux attentats imputés au FLQ.

La semaine dernière, en leur absence, ils avaient été tenus criminellement responsables, avec cinq de leurs compagnons d'armes, de la mort de Jean Corbo, et, avec six de leurs ca-

marades, de la mort de Mlle Thérèse Morin, lors d'un attentat à la bombe chez LaGrenade, en mai.

Des accusations de meurtre non prouvées ont été portées en rapport avec le second crime, et d'homicide involontaire en relation avec celui qui a coûté la vie au jeune Corbo, le soir du 14 juillet.

Lundi, les deux jeunes hommes avaient entrepris une grève

Voir page 8: Arrêtés

Voir page 8: Vachon



**La Chine est là, mais pas le Canada**

HELSINKI — Le Canada n'y est pas, mais la Chine y est, ça compense. Ça compense même sérieusement, si l'on considère que la participation de la Chine communiste à la Foire internationale d'Heisinki (la plus importante du Nord de l'Europe, une des plus importantes tout court) prend une rare envergure.

Le pavillon de la Chine à la Foire d'Heisinki est très fréquenté. Non point du reste qu'il présente un intérêt passionnant. Mais c'est la Chine, la Chine que la Finlande a reconnue très rapidement, par principe de neutralité mais par réalisme aussi qui manque à certains marchands de bien.

Cette même neutralité, si elle permet à la Finlande de commercer (logiquement, elle) avec la Chine, commandait aussi qu'interviennent les autorités lorsque les responsables du pavillon se mirent à distribuer aux visiteurs de la propagande farcie de critiques même pas déguisées à l'endroit d'un peu tous les pays, mais spécialement des Etats-Unis et de l'Union soviétique, qui exposent également sur le terrain des foires d'Heisinki, tout proche du stade olympique. Ce stade, construit avant guerre pour les Jeux de 1942 n'a servi que dix ans plus tard, à cause d'événements provoqués précisément par les présents organisateurs. Cette patience finlandaise donne à penser à Montréalais de passage que le maire Drapeau a peut-être raison de ne pas perdre espoir pour les suivants!

Pourquoi le Canada, qui participait voici deux ans à la Foire biennale n'est-il pas présent cette année? L'ambassadeur du Canada à Helsinki, Son Excellence Harry Carter a curieusement expliqué que notre pays était très engagé dans la préparation de son Exposition universelle et que de ce fait...

Suprême explication d'un diplomate pour couvrir une maladresse. Car, c'est assurément une maladresse que d'ignorer une telle manifestation qui se tient, moins d'un an avant l'Expo, dans une région particulièrement sympathique à Montréal.

A tout le moins aurait-on pu espérer voir un kiosque de la Compagnie canadienne de l'Exposition internationale et universelle qui dispose de crédits pour ce faire, qui dispose d'un service spécial dont la mission, que l'on sache, ne se résume pas à faire de la propagande à l'exposition de Matsue ou de Chicoutimi.

Il n'a pas fallu au gouvernement finlandais contrôler la propagande du Canada puisque celui-ci n'a pas cru bon d'être au rendez-vous d'Heisinki 66. Pourtant, la Finlande sera bien là à Montréal 67.

**La Finlande finlandaise et la Finlande scandinave**

M. Olle Herold, commissaire général de la participation finlandaise a profité du passage de journalistes canadiens en Scandinavie pour leur expliquer l'importance que son pays attache à l'Expo, pour redire que la participation scandinave, dans laquelle s'inscrit évidemment celle de la Finlande, illustre clairement l'étroite collaboration qui existe entre les cinq pays scandinaves, principalement entre les quatre du continent (l'Islande fait plutôt partie du groupe par principe, sa contribution étant plus symbolique).

C'est le thème "L'homme et l'unité" que chercheront à développer les Nordiques, cette unité en vertu de laquelle, par exemple, un médecin finlandais peut exercer en Suède sans autre difficulté, un architecte norvégien peut travailler au Danemark, et un avocat de l'un ou l'autre pays plaider dans les quatre.

C'est à Timo Sarpaneva, fameux "designer" de ce pays qui semble les avoir inventés que le commissaire général Herold a demandé de concevoir la présentation finlandaise. On sait qu'un étage commun permettra aux Scandinaves d'exposer leur communauté. Dans d'autres salles, chaque pays démontrera ses particularités.

Dans la salle finlandaise, cinq énormes panneaux (400 pieds carrés) seront suspendus qui seront réalisés dans des matières que produit la Finlande. L'un sera en bois, un autre en cuivre, un troisième en céramique, le suivant en textile, le dernier en verre. Mais comme ce n'aurait guère été original de suspendre au plafond un simple carreau, un grand soit-il, on l'a traité selon une méthode unique: C'est-à-dire qu'on l'a boursofflé en mettant le feu à un revêtement de bois étroitement serré sur le verso. Il en résulte des formes biscornues et fort intéressantes qui se retrouvent du reste, mais en infiniment plus petit, sur des vases, des coupes, qu'un verrier finlandais a inventés.

La Finlande, qui s'est bâti une solide réputation chez les spécialistes pour l'efficacité de sa machinerie destinée à l'industrie du bois et de la papeterie, exposera évidemment quelques-unes de ses réalisations industrielles les plus remarquables. Mais elle n'ignorera pas pour autant le côté culturel de sa présence à Montréal. En plus d'exposer des photographies des plus remarquables réalisations du "design" considérées, à juste titre, comme un art, même s'il est au service de l'industrie, elle contribuera à l'exposition de sculpture en plein air en envoyant notamment une oeuvre remarquable d'un Finlandais désormais connu au Canada.

Il s'agit d'une statue de bronze dont l'envol justifie le nom de "L'homme habité par le printemps". La sculpture de Viljo Rewell (c'est lui qui fut chargé de la réalisation de l'hôtel de ville de Toronto à la suite d'un concours international qu'il remporta sur plusieurs concurrents tout aussi sérieux que lui) trône actuellement en bonne place dans le hall de l'immeuble des services d'urbanisme d'Heisinki.

Quant au Festival mondial des arts, c'est en tant que Scandinaves que les Finlandais y contribueront. Un concert est déjà prévu pour le 8 juin qui dirigera Sixten Ehrling (chef suédois installé à Detroit). On y jouera des oeuvres du Finlandais Sibelius, du Norvégien Grieg et du Danois Nielsen. Grieg, c'est Roberto Riesling (Norvège) qui interprétera un concerto. La soprano finlandaise Anita Vaikki, du Metropolitan, participera également à ce concert.

en devenir

**L'Expo ajoute cinq millions de visiteurs à ses prévisions**

L'Expo 67 attirerait environ 5 millions de personnes de plus que le nombre d'abord prévu par les organisateurs de l'événement international.

Cette prévision, fondée sur de nouvelles statistiques, a été faite par le directeur du département de l'exploitation, M. Philippe de Gaspé Beau-

bien, qui évalue maintenant le nombre des inscriptions à 35 millions.

A son avis, ce supplément de visiteurs viendrait du Canada.

Il a toutefois admis que les ventes de passeports pour l'Expo n'atteignent pas le niveau désiré aux Etats-Unis.

**Une maison pour jeunes filles à Québec**

OTTAWA. — La Société centrale d'hypothèques et de logement a accordé un prêt de \$350,000 pour aider à la construction d'un hôtel pour jeunes filles à Québec.

Le prêt a été consenti à l'Association chrétienne des jeunes filles (YWCA) de Québec. Il sera remboursable en

**L'équivalence de certains cours entre les collèges et facultés**

La Fédération des associations générales des étudiants des collèges classiques du Québec demande à l'université de Montréal de faire fonctionner le comité de coordination pour l'enseignement post-secondaire, afin de trouver au plus tôt une solution au problème de la reconnaissance par les facultés de certains cours donnés dans les collèges.

Un communiqué de FAGE CCQ rappelle que le comité de coordination a été formé après la présentation d'un mémoire à l'université en mai dernier, avec un mandat bien précis: "A court terme, étudier la possibilité de reconnaître dans les facultés certains cours donnés dans les collèges classiques. A moyen terme, coordonner les

diverses positions des facultés au sujet des conditions d'admission à l'université. A long terme, prévoir l'adaptation des programmes et des structures du niveau post-secondaire à ceux des futurs instituts en tenant compte des travaux préparatoires qui se poursuivent ailleurs".

Le comité est formé des doyens des principales facultés et de la faculté des arts, qui régit l'enseignement dans les collèges classiques.

FAGECCQ reconnaît que l'attribution de crédits dans les facultés pour certains cours donnés par les collèges classiques est difficile d'application, mais elle demande aux membres du comité de se mettre à l'oeuvre immédiatement pour trouver une formule transitoire.

**Bourses de recherche géologique**

OTTAWA. — La Commission géologique du Canada a octroyé à des professeurs d'universités des bourses d'une valeur de \$150,000 pour fins de recherche en sciences géologiques.

Les premières subventions ont été accordées en 1951, à la recommandation du Comité consultatif national sur la recherche en sciences géologiques, afin de stimuler et d'encourager la recherche dans les universités canadiennes. Le Comité consultatif national étudie les demandes des professeurs d'universités et recommande à la Commission géologique l'attribution des subventions.

Pour l'année 1966, la Commission a reçu 98 demandes de subventions dont le montant s'élevait à \$309,292. Elle a accordé 85 bourses, représentant un total de \$150,000, à des professeurs de 20 universités.

Le montant octroyé cette année porte à \$960,000 la somme versée depuis le début

**Les subventions aux universités relèveront du secrétariat d'Etat**

OTTAWA. — Le programme général de subventions "per capita" aux universités canadiennes et le programme de prêts aux étudiants relèvent désormais du secrétariat d'Etat et non plus du ministère des finances, a annoncé Mlle Judy LaMarsh, secrétaire d'Etat. Elle a aussi annoncé la nomination de M. Robin Ross, archiviste de l'université de Toronto, au poste de conseiller spécial auprès de son ministre pour les questions ressortissant à l'aide financière du gouvernement fédéral à l'enseignement supérieur.

M. Ross devra d'abord regrouper au sein du gouvernement fédéral les vues des divers ministères qui s'occupent d'aide financière à l'enseignement supérieur," a précisé Mlle LaMarsh.

La création d'un tel bureau de coordination au sein du gouvernement fédéral fait suite, a rappelé le ministre, à une recommandation du rapport de la commission royale d'enquête Bladen sur le financement de l'enseignement supérieur au Canada. Ce domaine relève du secrétariat d'Etat depuis l'adoption, au printemps, de la loi sur l'organisation du gouvernement qui doit être proclamée cette semaine.

Agé de 49 ans, M. Robin Ross est originaire d'Ecosse. C'est un diplômé de l'université d'Oxford. Il est arrivé au Canada en 1954 comme membre de la délégation diplomatique de Grande-Bretagne à Ottawa.

Un dîner marquera à l'hôtel Windsor, de Montréal, le dixième anniversaire du soulèvement hongrois de 1956. Cette manifestation, qui aura lieu vendredi, 7 octobre, sera sous les auspices de la Fédération hongroise du Canada et la section canadienne de la Fédération de la libération hongroise. Le conférencier sera M. John W. Pickersgill, ancien membre du cabinet conservateur de M. Diefenbaker.

**AIR CANADA**  
RECHERCHE DES  
**HOTELLES DE L'AIR**

Si cette carrière vous intéresse et que vous remplissez les conditions suivantes:

- célibataire
- âgée de 20 à 25 ans révolus
- une taille d'au moins 5'2" sans dépasser 5'8"
- un poids proportionné à votre taille soit de 105 à 135 livres
- une vue de 20/50 minimum avec ou sans verres de contact. Le port des lunettes est éliminatoire.
- un degré d'instruction du niveau secondaire
- parlant le français et l'anglais couramment.

Recrivez à:  
**BUREAU DE L'EMPLOI, AIR CANADA**  
1 Place Ville-Marie, Montréal.

**COMPTABLE**

parfaitement bilingue pouvant prendre responsabilités pour gérance de bureau.

pour rendez-vous, appelez:  
331-6200 Monsieur Roy,  
Distributions Deltal Ltée,  
12080, boulevard Laurentien, Montréal

**LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE CHAMBLY**  
DEMANDE

**UN PROFESSEUR D'EDUCATION PHYSIQUE**  
**UN PROFESSEUR DE FRANCAIS**  
**UN PROFESSEUR D'ANGLAIS**  
**UN PROFESSEUR DE PHYSIQUE**  
**UN PROFESSEUR DE CHIMIE**

pour l'année académique 1966-67

Prière de s'adresser à:  
**M. Bernard Jasmin**  
Directeur général des études  
6, boulevard Desaulniers  
St-Lambert

**HOPITAL NOTRE-DAME-DE-LOURDES**  
Postes disponibles dès maintenant

Infirmières licenciées pour le service de soir de 4h. à minuit et infirmières licenciées pour le service de nuit de minuit à 8h.

Pour rendez-vous, s'adresser au:  
**Bureau du personnel**  
527-4595

**ADJOINTE A LA REDACTION**

La direction de la revue Châtelaine cherche actuellement une jeune femme pour remplir le poste d'adjointe à la rédaction.

La candidate sera de préférence mariée et âgée d'une trentaine d'années.

Le travail comportera la traduction, la rédaction et la correction de textes et certains travaux de mise en page.

Veuillez faire parvenir votre "curriculum vitae" à:  
**Le chef du personnel**  
Les Editions Maclean-Hunter Compagnie Liée  
2055, rue Peel  
Montréal, P.Q.

**UNE AGENCE DE PUBLICITE RECHERCHE**

une secrétaire parfaitement bilingue, intelligente et consciencieuse. Emploi intéressant qui comporte des fonctions variées. Dactylographie et sténographie essentielles.

Etes-vous intéressée? Si oui, appelez:  
Mlle Ross, à 849-3728

**DESSINATEUR**

ayant expérience en dessin architectural et en lettré

Ecrire à: Case 425, Le Devoir, Montréal

**INGENIEUR DE SYSTEMES INDUSTRIELS**

Jusqu'à \$12,150

Ministère des Postes  
OTTAWA

La Division de l'organisation des systèmes, du ministère des Postes, demande un Ingénieur Professionnel expérimenté dans la planification et le perfectionnement des systèmes industriels pour participer à un programme de mécanisation postale comprenant:

- Equipement mécanique, électrique et électronique de manutention du courrier
- Etudes sur les systèmes de manutention et d'acheminement du courrier
- Disposition des installations et de l'équipement
- Projets de manutention du matériel.

Ce poste permet d'appliquer les méthodes modernes d'appréciation telles que les méthodes numériques, les analyses statistiques et les techniques d'ordination.

Présentez IMMEDIATEMENT votre demande à CADRES DES SCIENCES APPLIQUEES, COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4, en mentionnant le numéro de concours 66-204-PO-5.

**ORGANISATION ET METHODES**  
(Génie industriel)

Notre client, une organisation nationale, recherche un candidat familier avec les techniques modernes de génie industriel pour son département de planification et d'exploitation.

**FONCTIONS**  
Initier des études dans les différents secteurs d'exploitation afin d'établir les normes de rendement ou de mettre sur pied des nouvelles méthodes de travail.

**QUALIFICATIONS**  
— être âgé de 25 à 45 ans  
— minimum de 2 ans d'expérience  
— degré universitaire ou expérience équivalente  
— bilingue

**TRAITEMENT**  
Jusqu'à \$13,000 suivant qualifications.

Adressez un résumé de votre carrière à: Case 435, "Le Devoir"

**RAYMOND DUCHARME & ASSOCIÉS,**  
Ingénieurs en organisation et méthodes.

**GERANT GENERAL DES VENTES**

Un vaste établissement de Montréal engagé dans la vente d'automobiles est à la recherche d'un homme qui pourra recruter, former, motiver et diriger des vendeurs. Il devra avoir un bon esprit de vente.

Rémunération appréciable et boni. Cette offre intéressera quiconque gagne présentement au-delà de \$15,000.

C'est une position administrative qui peut mener à de plus grandes responsabilités.

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

Ecrire à:  
**CASE POSTALE 434, LE DEVOIR, MTL.**

**ANALYSTE**  
UNIVERSITE DE MONTRÉAL

Fonctions techniques:  
Analyse de systèmes et procédures dans des services variés. Etudes diverses et rédaction de rapports sur la rentabilité, les coûts, l'implantation de services auxiliaires.

Fonctions administratives:  
assister le directeur des services dans la coordination et le contrôle de services divers comme caféteria, résidence, entretien, etc. . .

Qualifications:  
diplôme d'université (sciences économiques, administration d'affaires, commerce, etc.), avec de préférence études graduées en méthodes et procédures. Très bonne connaissance de la langue française écrite et parlée; connaissance de l'anglais; expérience de travail dans secteurs connexes souhaités; âge: 25 à 38 ans.

Salaires à déterminer suivant qualifications et années d'expérience; programme complet de bénéfices marginaux.

Veuillez faire parvenir curriculum vitae complet avec photo au:  
**Service du personnel, Université de Montréal, Case Postale 6128, 733-9951, Poste 531.**

**CANADAIR LIMITEE**  
MONTRÉAL

**VERIFICATEUR INTERNE**

Nous sommes à la recherche d'un jeune homme ambitieux intéressé à progresser dans le domaine de la comptabilité et du contrôle financier.

Le candidat choisi devra posséder quelques années d'expérience en comptabilité et une connaissance technique et pratique de la vérification.

Cette position offre l'opportunité d'acquérir une expérience considérable dans la grande industrie.

Excellentes conditions de travail et bénéfices marginaux intéressants.

Présentez-vous ou téléphonez au:  
**Bureau d'Emploi**  
744-1511, Poste 5383-84  
**CANADAIR LIMITEE**  
St-Laurent, Qué.

**REUSSISSEZ AUJOURD'HUI**

**ÊTES-VOUS?**

- \* ambitieux, énergique et entreprenant
- \* âgé de 30 à 50 ans
- \* un vendeur à succès
- \* limité par les possibilités de votre travail actuel
- \* impatient de vous réaliser complètement

**VIVEZ VOTRE AVENIR AUJOURD'HUI**

dans une jeune entreprise de vente de services en pleine expansion qui offre des postes:

- \* de prestige social et économique
- \* à revenus qui n'ont de limite que vos ambitions
- \* au sein d'une équipe enlevante
- \* avec un plan de formation personnel exceptionnel
- \* accompagnés d'excellents bénéfices marginaux

Ecrire confidentiellement aujourd'hui à:  
**M. le Président,**  
4 est, rue Notre-Dame,  
Chambre 1001,  
Montréal, P.Q.

**ANALYSTE**  
UNIVERSITE DE MONTRÉAL

Fonctions techniques:  
Analyse de systèmes et procédures dans des services variés. Etudes diverses et rédaction de rapports sur la rentabilité, les coûts, l'implantation de services auxiliaires.

Fonctions administratives:  
assister le directeur des services dans la coordination et le contrôle de services divers comme caféteria, résidence, entretien, etc. . .

Qualifications:  
diplôme d'université (sciences économiques, administration d'affaires, commerce, etc.), avec de préférence études graduées en méthodes et procédures. Très bonne connaissance de la langue française écrite et parlée; connaissance de l'anglais; expérience de travail dans secteurs connexes souhaités; âge: 25 à 38 ans.

Salaires à déterminer suivant qualifications et années d'expérience; programme complet de bénéfices marginaux.

Veuillez faire parvenir curriculum vitae complet avec photo au:  
**Service du personnel, Université de Montréal, Case Postale 6128, 733-9951, Poste 531.**

**BACTÉRIOLOGISTE**

Traitement Jusqu'à \$8,240

MONTRÉAL

Le service d'inspection du ministère des Pêcheries, organisme chargé de contrôler la qualité du poisson et des produits du poisson, demande un diplômé d'université pour dépister les infections bactériennes du poisson et les bactéries susceptibles de gêner le poisson et de nuire à la santé publique, en utilisant des laboratoires mobiles pour assurer la surveillance hygiénique des conserveries de poisson, et, au besoin, aider et conseiller l'industrie.

Présentez immédiatement votre demande à:  
**Cadres des sciences bio-physiques, Commission du service civil du Canada, Ottawa 4 (Ottawia),**  
Veuillez mentionner le numéro de concours 66-155-4.

**INGENIEURS DE L'AERONAUTIQUE**  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS

La Division des enquêtes sur les accidents et la Division de la technique aéronautique ont IMMEDIATEMENT besoin d'ingénieurs de l'aéronautique professionnels pour remplir les postes suivants:

**ENQUÊTEUR SUR LES ACCIDENTS D'AVIATION**

- Effectuer des enquêtes sur les défaillances mécaniques et les défauts de construction des avions et leur rôle dans les accidents d'aviation.
- Traitement jusqu'à \$12,150
- Ottawa (no TC-1A)

**INGENIEUR REGIONAL DE L'AERONAUTIQUE**

- Conseiller les fabricants d'avions et les transporteurs aériens sur les méthodes acceptables et les exigences de navigabilité, et aider à enquêter sur les accidents d'aviation.
- Traitement jusqu'à \$10,815
- Winnipeg (no TC-4A)
- Toronto (no TC-5A)

**INGENIEUR DE L'AERONAUTIQUE (STRUCTURES)**

- Etudier et apprécier les projets des fabricants d'avions concernant le dessin des plans ou les essais; on exige une expérience du dessin des plans des cellules.
- Traitement jusqu'à \$10,815
- Ottawa (no TC-7A)

Pour obtenir tout renseignement supplémentaire, écrivez IMMEDIATEMENT à:  
**CADRES DES SCIENCES APPLIQUEES, COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA,** en mentionnant le numéro de concours 66-206 et le numéro du poste qui vous intéresse.

# SUR LE CLOU

Le centenaire du code civil sera souligné à Montréal par la tenue de journées d'études, vendredi et samedi, les 30 septembre et 1er octobre. La conférence inaugurale sera prononcée par le professeur Maximilien Caron, de la faculté de droit de l'université de Montréal. Parmi les sujets qu'aborderont divers groupes de travail, on note: l'évolution de l'obligation alimentaire, propriété et urbanisme, la liberté testamentaire et la famille, le code civil et le crédit, les formations de l'établissement hospitalier et ses conséquences sur le droit de la responsabilité, la propriété par appartements, et le contrôle judiciaire de l'autorité parentale.

L'ingénieur forestier face à l'aménagement du territoire tel sera le thème du 46e congrès annuel de la Corporation des ingénieurs forestiers qui aura lieu à Québec les 17, 18 et 19 octobre. Parmi les principaux conférenciers qui exposeront leurs vues sur ce sujet, au cours des assises, mentionnons M. Roland Parenteau, directeur général du Conseil d'orientation économique du Québec, et le Dr Pierre-Yves Pépin, professeur à l'Institut d'urbanisme de l'université de Montréal.

La section montréalaise de l'Administrative Management Society tiendra son colloque annuel à l'hôtel Reine-Élisabeth, le 20 octobre, sous la présidence de M. R. G. Scott. Le principal conférencier sera le Dr Carl Byers, qui représentera la société General Motors. Participeront également à ce colloque, des représentants de la société Chrysler, de la Cartier Chemical Ltd., ainsi que des membres du corps enseignant des facultés de commerce des universités McGill, Montréal, Laval et Sir George Williams.

L'Hydro-Québec annonce qu'elle a accordé quatre contrats totalisant une somme de \$2,300,000 pour sa ligne souterraine de transport de courant qu'elle installera pour l'hiver 1966-67. L'énergie électrique partira du poste de manœuvre de Boucherville et sera dirigée vers les postes Delorimier et Jeanne-d'Arc, déjà existants, puis vers le poste Notre-Dame, en voie de construction dans l'est, rue Notre-Dame, près de la rue Beaucerck et enfin vers le poste Robin qui sera construit dans le centre de la ville.

Les employés et propriétaires de cabarets, hôtels, motels, tavernes et restaurants, ont maintenant leur propre caisse d'épargne. Le projet avait été lancé il y a quelques mois, lors d'un congrès de l'Association des cabarets et hôtels de Québec. Les dirigeants de l'association ont annoncé, au cours d'une récente assemblée, tenue à Montréal, qu'ils avaient reçu les lettres patentes autorisant la création d'une telle caisse.

# Gérard Pelletier appuie la campagne de la CSN chez les employés du rail

par Gilles LESAGE

Au nom de la liberté qu'ont les travailleurs d'adhérer au syndicat de leur choix, M. Gérard Pelletier a accordé publiquement son appui hier soir à la lutte que poursuivent un groupe d'employés des deux réseaux ferroviaires de la région de Montréal en vue d'être représentés par la Confédération des syndicats nationaux. À ceux qui s'étonnaient de la présence du député libéral d'Hochelaga aux Communes à une réunion d'organisation de la CSN, M. Pelletier a expliqué qu'en premier lieu les usines Angus étaient situées dans son comté, et que même s'il n'en était pas ainsi, "le principe en cause vaut la peine que les hommes qui croient à la liberté se déplacent pour aller le défendre, même très loin de chez eux."

"Pour moi, de poursuivre le député, il ne s'agit pas de savoir si vous avez raison ou non; cela, c'est à vous seuls de le décider, pas à la CTC, ni au CCRO, ni au gouvernement. Mais une fois que vous avez fait votre choix librement, dès qu'une majorité a indiqué sa volonté, et même si elle se trompe, ce n'est pas au nom d'une quelconque unité nationale de négociations que l'on peut venir vous dire: ce n'est pas cela que vous ferez ou que vous aurez."

La CSN poursuit depuis plusieurs mois une campagne en vue de déloger les onze unions internationales qui groupent actuellement les employés de chemins de fer du CN et du CP dans la région de Montréal. La demande d'accréditation de la CSN aux usines Angus sera étudiée les 6 et 7 octobre par le CCRO à Ottawa, et la Confédération a bon espoir de déloger les "internationaux", qui s'appuient sur la nécessité de mener des négociations à l'échelle nationale.

"Le droit de choisir est sacré, a dit M. Pelletier. Les syndicats bona fide n'ont pas réussi à déloger presque entière-



## Le boulevard de Maisonneuve

L'ensemble des rues formant la voie de Montigny-Ontario-Burnside-St-Luc-Western portera, d'ici deux semaines, l'appellation française et unique de boulevard de Maisonneuve. Le conseil municipal sera appelé dès vendredi, lors de sa séance régulière, à entériner cette décision du comité exécutif.

La ville de Westmount a donné son approbation pour que le tronçon de la rue Western qui se trouve dans les limites de cette ville porte aussi le nom de boulevard de Maisonneuve.

La rue Maisonneuve, entre la rue Sherbrooke et le boulevard Dorchester, gardera son nom actuel.

## M. Jacques Barrière, directeur intérimaire à la circulation

M. Jacques Barrière a été nommé hier directeur intérimaire du service de la circulation de Montréal, en remplacement de M. Jean Lacoste, démissionnaire.

Né à Montréal en 1924, il est diplômé de l'école Polytechnique et a poursuivi des études post-universitaires à l'université Yale.

À l'emploi de la Ville de Montréal depuis quinze ans, il est au service de la circulation depuis sa fondation, où il occupe présentement le poste de directeur adjoint. Il y a quelques temps, ses services professionnels étaient prêtés au Ministère de la Voirie du Québec, aux fins de rédiger un code de signalisation routière. En outre, il présida deux comités inter-services l'un pour préparer un projet de règlement concernant la circulation à Montréal et l'autre pour mettre au point des procédures administratives concernant l'occupation et l'usage du domaine public.

## Détour... détour...

Le service de la circulation avise les automobilistes que la circulation sera interrompue sur le tronçon de l'avenue Atwater compris entre les rues Sherbrooke et St-Luc à compter de vendredi soir, le 30 septembre, à 9 heures p.m. pour une période d'environ une semaine, afin de permettre la reconstruction du pavage.

Durant la poursuite des travaux, la circulation sera détournée par les rues Closse et Chomedey. Les automobilistes sont priés d'observer les restrictions qui seront apportées au stationnement le long de ces rues.



# LE DEVOIR

MONTREAL, JEUDI 29 SEPTEMBRE 1966 TROIS

## Le député Georges Valade ne sera pas candidat à la mairie

La mise en candidature des candidats au scrutin municipal du 23 octobre aura lieu au bureau du président du scrutin, à l'hôtel de ville, le mardi 11 octobre à midi.

Les bulletins de présentation sont disponibles depuis hier. Et dès la première journée, 19 contribuables se sont rendus à l'hôtel de ville pour demander de tels bulletins.

L'un d'entre eux a été émis pour M. Gilbert Croteau, chiropraticien, qui se propose de faire la lutte à M. Jean Drapeau, à la mairie.

Quinze conseillers sortant de charge ont aussi demandé des bulletins. Les trois autres ont été émis à des nouveaux candidats du PCM, MM. Angelo Anfossi, Guy Lacoste et Yvon Lamarre, tous du district de Saint-Henri.

Les bulletins sont émis au bureau du greffier et président du scrutin, Me Robert Bouchard, pendant les heures de bureau, moyennant un dépôt de \$100 en espèces. Ce dépôt ne sera remboursé qu'aux personnes mises en candidature.

D'autre part, M. Georges Valade, député conservateur de Montréal-Sie-Marie, a déclaré de ne pas donner suite à l'invitation qui lui avait été faite par les fondateurs d'un nouveau parti politique municipal de présenter sa candidature à la mairie.

M. Valade a expliqué qu'il préférerait demeurer dans le secteur qu'il connaît le mieux, celui d'Ottawa. Il se propose notamment de prendre une part active au congrès des conservateurs du Québec en fin de semaine, à Beauport.

L'identité de ce nouveau parti n'a pas été révélée.

On sait par contre que M. Gilbert Croteau se propose de présenter une liste complète de candidats sous l'étiquette du Parti de la libération de Montréal, et que le Parti démocratique de Montréal se propose d'en faire autant.

Ce dernier, dont le fondateur est un courtier d'assurances, M. Rodolphe Masson, devait faire connaître les noms de ses porte-étendards à la mairie et aux postes de conseillers, au début de la semaine, mais il n'en a encore rien fait. M. Masson avait laissé entendre en fin de semaine que le PDM présenterait un candidat "prestigieux" à la mairie.

# Jean-Paul Lefebvre: deux voies s'offrent au parti libéral du Québec

## un retour à l'époque Taschereau - Duplessis

## la création d'un véritable parti de masse

Deux voies sont ouvertes au parti libéral du Québec, affirme le député Jean-Paul Lefebvre dans un manifeste adressé aux militants d'Ahuntsic et aux parlementaires libéraux: ... La première est celle de retour au modèle du parti d'organisateur de l'époque Taschereau-Duplessis, parti indissociable d'une machine électorale et d'un système de patronage;

... La deuxième "consiste à relever le défi de la démocratisation des cadres" pour faire du PLQ un "véritable parti de masse et à se donner, grâce à ce contact avec l'ensemble de la population, et particulièrement avec les classes laborieuses, une idéologie politique qui le situe sans équivoque à gauche et en avant de l'Union nationale".

Seule la deuxième voie est acceptable pour M. Lefebvre

qui ajoute: "Il faut noter que le programme électoral du PLQ au cours de la dernière campagne était excellent et pourrait servir d'amarce à l'élaboration d'une pensée politique et d'un plan d'action plus détaillé".

Le député d'Ahuntsic, qui appuie les candidatures de MM. Kierans, Brière et Casparyn à la direction de la Fédération libérale, attribue la défaite du 5 juin à trois causes principales: a) "Le parti libéral a perdu temporairement la confiance des pauvres et il n'a pas réussi à gagner la confiance des jeunes"; b) Bien que la Fédération libérale depuis 1956 ait permis au parti de "pousser des racines" dans bon nombre de comtés et d'associer à l'élaboration de la pensée politique du parti un assez grand nombre

de citoyens, "il semble cependant que l'enthousiasme du début se soit refroidi vers 1963". c) "La victoire de l'Union nationale est attribuée en partie au mécontentement créé par des interventions accrues de l'Etat dans la vie du citoyen. Il s'agit d'une transformation radicale de la relation citoyen-Etat par rapport à ce que nous avons connu avant 1960".

## PARTICIPATION DU CITOYEN

À la lumière de cette troisième cause, Jean-Paul Lefebvre écrit: "Dans ce nouveau contexte politique, aucun parti ne saurait se maintenir longtemps au pouvoir à moins de museler la critique et notamment les moyens d'information, de les dominer (solution fasciste) ou, à l'opposé de cette tendance, de faire participer vraiment les citoyens à la détermination des objectifs politiques de l'Etat par la démocratisation réelle de ses propres structures."

Il n'est plus possible, explique le député, de s'en remettre aux seuls moyens d'information traditionnels (presse et radio-télévision) pour donner au public une image complète et objective de l'action du gouvernement. Les mécanismes de consultation du gouvernement ne peuvent, non

plus, suffire à combler le besoin de participation de la population. L'expérience récente du ministère de l'éducation le prouve. "Aucun autre ministère du gouvernement n'a fait autant d'efforts pour établir des mécanismes de consultation, écrit Jean-Paul Lefebvre, mais, pour éviter la frustration et les mécontentements, il eût fallu encore davantage, il eût fallu que les objectifs à atteindre et la philosophie des grandes politiques et des programmes en matière d'éducation soient considérés par des milliers de militants libéraux à travers la province comme leur philosophie et leur politique. Une telle exigence déborde la responsabilité du ministère de l'éducation et rejoint les structures mêmes du parti libéral."

"Nous savons maintenant par expérience, poursuit M. Lefebvre, qu'un gouvernement peut difficilement être en avance sur le parti qui le supporte. Certains ont tendance à croire que le gouvernement libéral a agi trop vite... Je crois plutôt que le parti libéral n'a pu jouer son rôle comme pierre angulaire de l'action gouvernementale."

"Quand vient le temps de l'élection, un parti, qu'il soit au pouvoir ou dans l'opposition, a besoin de l'appui en-

thousiaste de tous ses militants. Un tel appui ne s'impose pas, il se mérite par la création d'un climat de participation qui rejoigne, au-delà des slogans, la réalité quotidienne de la vie du parti et des citoyens qui le composent".

## UN PARTI DE MASSE

La société québécoise est aujourd'hui prête, affirme le député d'Ahuntsic, "à l'avènement d'un véritable mouvement politique, c'est-à-dire d'un parti de masse", d'où la nécessité, écrit-il, de poursuivre la démocratisation du parti libéral, car "l'idéologie et la structure d'un parti sont beaucoup plus liées l'une à l'autre qu'on peut le croire de prime abord".

Animé par des idées et une doctrine, un parti de masse repose sur le concours bénévole d'une multitude de militants, tandis qu'un parti d'organisateur repose sur une machine électorale et ne s'offre que les seuls intérêts qui sont conformes aux intérêts "de ceux qui font et qui sont le parti", déclare encore M. Lefebvre qui propose aussi: "En courte période, l'objectif du PLQ serait de coller d'assez près aux problèmes de la masse des Québécois et de rechercher systématiquement la collaboration des militants sociaux à l'élaboration d'une idéologie et (Suite à la page 8)

**AVIS**  
A.B.N.R. OF IRAN  
à chargé  
**JOSEPH WALSH OF CANADA**  
d'effectuer un  
**ENCAN PUBLIC**  
DE  
**TAPIS DE PERSE**  
Dimensions variant de 1'2" x 2'4" à 27' x 16'

Ce groupe superbe de tapis de valeur comprend des SILK KASHANS impériaux, ROYAL SAROUKS, GIANS brisés de soie (spécial de la collection) BOKHARAS, SHIRAZ, TAPIS DE COULOUR, BALOUCHES, HAMEDAN, TABRIZ, ROSEL, ARDEBIL, VRAVIM, KAZAK, etc... plus une collection de pièces uniques et rares et quelques autres tapis de Perse et orientaux, une collection de tissages corréens et de tapis "SILK KASHAN" préparés pour cette exposition exclusive.

Le public montréalais est cordialement invité à visiter cette exposition exceptionnelle pour apprécier l'exécution remarquable de ces tapis de Perse. Conformément aux ordres du A.B.N.R. et Iran, Jozef Walsh of Canada, a été chargé, immédiatement après cette exposition, de vendre individuellement tous ces tapis par

**ENCAN PUBLIC**  
Vendredi 30 septembre à 7.30 p.m.  
**HOTEL SHERATON MONT-ROYAL**  
(Terrace Room) Peel au nord de Ste-Catherine

L'exposition aura lieu à l'hôtel Sheraton Mont-Royal, ce jeudi 29 septembre de 11 a.m. à 11 p.m. et vendredi de 10 a.m. jusqu'à l'heure de l'encan (7.30 p.m.).

PREMIERE DE NOTES: notre conférencier et spécialiste en tapis de Perse, venu d'Iran sera présent durant l'exposition et la vente à l'encan.

A.B.N.R. OF IRAN  
Sherkat Khandzadeh Teheran Iran, Sherkat Forosti Teheran Iran,  
Sherkat Mostafaei Teheran Iran, Sherkat Shargh Teheran Iran.

# L'Alliance des professeurs s'oppose à un congé mobile à la Toussaint et à l'Épiphanie

L'Alliance des professeurs de Montréal s'oppose à ce que la Commission des écoles catholiques de Montréal accorde un congé aux élèves le jour de la Toussaint (1er novembre) et le jour de l'Épiphanie (6 janvier).

Il s'agit de deux des huit congés mobiles que comporte le calendrier scolaire préparé par Québec: il appartient à chaque commission scolaire de fixer le moment où sera pris chacun de ces congés mobiles. Dans le cas de Montréal, la CECM doit prendre une décision sous peu, après avoir fait des consultations.

En s'opposant au projet du Conseil pédagogique de la CECM d'accorder congé le 1er novembre et le 6 janvier, l'Alliance signale dans un communiqué qu'elle a ce sujet l'appui de quelques milliers de parents qui ont participé à une enquête menée par la CECM.

Elle demande que la distribution des congés mobiles s'appuie sur les principes énoncés l'an dernier, à savoir: on doit rechercher un équilibre convenable entre les temps de travail et les temps de repos et on doit éviter d'interrompre le rythme d'une semaine de travail par un congé. Dans la mesure du possible, les congés doivent se situer au début ou à la fin de la semaine de l'étudiant, précise-t-elle.

Les congés prévus par le Conseil pédagogique de la CECM sont: 1) lundi, 10 octobre (Action de grâces); 2) mardi, 1er novembre (Toussaint); 3) jeudi, 8 décembre (Immaculée - Conception); 4) vendredi 6 janvier (Épiphanie); 5) lundi, 20 février; 6) jeudi, 4 mai (Ascension); 7) vendredi, 5 mai (Jendemain de l'Ascension); 8) lundi, 22 mai (Dollard des Ormeaux).

En vertu du calendrier scolaire, partout au Québec, les vacances de Noël vont du 23 décembre au 3 janvier, inclusivement et les vacances de Pâques du 24 mai au 3 avril.

Parce que le jour de la Toussaint tombe un mardi, l'Alliance suggère que ce congé soit

**PETROLES HOCHELAGA INC.**  
EST L'UN DES PLUS IMPORTANTS  
DISTRIBUTEURS INDEPENDANTS DE  
PRODUITS PETROLIERS DU QUEBEC.

**PETROLES HOCHELAGA inc.**  
OFFRE

- les fameuses huiles à chauffage exclusives
- un service de livraison d'huile auto-systématique contrôlé par des compteurs scellés pour votre protection
- un service de 24 heures par jour pour réparation et entretien des systèmes de chauffage effectué par une équipe d'hommes hautement qualifiés
- ajustement du brûleur et nettoyage annuels gratuits de la fournaise
- assurance pour remplacement des pièces, si désiré
- collaboration de techniciens pour vous aider à solutionner vos problèmes de chauffage, d'humidification et de purification de l'air
- les services d'experts qualifiés pour vous orienter dans la planification d'une nouvelle installation de chauffage
- des modes faciles de paiement pour vous accommoder.

**superflame**  
Pour usage: DOMESTIQUE - COMMERCIAL - INDUSTRIEL

**PETROLES HOCHELAGA INC.**  
1900, RUE MOREAU, MONTREAL  
TEL.: 525-2555

**POUR LES JEUNES!**  
Assurez-vous un revenu régulier en livrant à domicile, tous les matins, le journal

**LE DEVOIR**

Nous avons présentement besoin de porteurs dans les districts suivants:

**VERDUN - LACHINE - LASALLE**  
Outremont, Côte-des-Neiges, Ville Mi-Royal, Villoray, Rosmont, Ville St-Michel, Carré St-Louis, St-Bruno, Belloil, Longueuil, St-Lambert, Boucherville, Ville Lemoyne, Ville St-Laurent, Carlier-ville, Laval-des-Rapides, Pont-Viau, Duvernay, St-Vincent-de-Paul, Ahuntsic, Montréal-Nord, Repentigny, Tétreaultville, Charlemagne, Pointe-aux-Trembles, Bordeaux, etc.

Appeler à:  
**844-3364 SERVICE DU TIRAGE**



# Les centrales syndicales devant le problème constitutionnel

Le mémoire que la CSN, la FTQ et l'UCC ont remis hier au gouvernement québécois reflète assez bien, au chapitre des constatations, l'opinion de la grande majorité des citoyens du Québec.

Les auteurs reconnaissent, en somme, l'existence d'une très sérieuse crise constitutionnelle. Ils précisent "qu'on aurait tort de penser que la crise actuelle n'est qu'un phénomène de surface". Aux causes déjà bien connues de la crise — par exemple le conflit entre les provinces et Ottawa, le mécontentement des Canadiens français, les tiraillements fiscaux, les tensions régionales — ils ajoutent des observations économiques et sociales du plus vif intérêt. Tout cela pour conclure qu'il faut agir, qu'il faut "essayer des choses nouvelles, même si cet effort peut paraître désagréable aux yeux de certains".

Les mouvements syndicaux ont l'habitude de la lutte concrète. Ils sont peu portés à se battre pour des idées abstraites. Ils sont l'un des plus solides remparts d'une société démocratique contre le glissement vers les idéologies fumeuses. Leur premier souci est la promotion réelle de leurs membres. Lorsqu'ils interviennent sur un plan plus large, ils le font certes à l'aide de principes exigeants et avec un souci marqué du bien commun. Mais la préoccupation du bien concret de leurs membres, du sort pratique des travailleurs, ne les quitte jamais.

Ceci explique que, dans la situation actuelle, les syndicats optent pour une "attitude empirique et prudente". Ils rejettent une centralisation plus poussée, comme politiquement impensable. Ils disent non au statu quo constitutionnel, au nom même des maux dont celui-ci est devenu le symbole. Ils refusent les options radicales, comme l'indépendance et la formule des Etats associés, non pas de manière définitive et péremptoire, mais parce que ces options demeurent trop imprécises, trop hasardeuses pour faire l'objet dans l'immédiat d'un choix réaliste pour tout un peuple.

Une fois écartées ces quatre solutions, il n'en reste qu'une : le renouvellement du régime fédéral. C'est la voie que propose, à titre d'expérience, le mémoire syndical. A ce chapitre, le mémoire préconise deux types d'orientations que nous examinerons tour à tour.

La première orientation a trait aux droits fondamentaux des citoyens en matière de religion, d'éducation, de culture, de vie sociale, économique et politique.

Les centrales voudraient qu'une charte des droits fût inscrite dans la constitution

même du pays. Cette charte ne serait pas d'abord québécoise, ontarienne ou fédérale. Elle serait tout simplement canadienne. Elle vaudrait pour tous les gouvernements, pour tous les citoyens. L'idée d'inscrire dans la constitution du pays une semblable déclaration de droit nous sourit. Quand des hommes s'unissent dans un cadre politique commun, ils consentent à se reconnaître mutuellement des droits fondamentaux qui doivent être antérieurs à tous les arrangements pratiques dérivant de leur union. Il est très souhaitable qu'un accord aussi fondamental fasse partie intégrante de la constitution. Il ne peut qu'en résulter des garanties précieuses pour l'égalité réelle de tous les citoyens.

En matière linguistique, le mémoire propose "l'égalité absolue" des deux langues au sein du gouvernement fédéral, assortie toutefois, dans certains cas pratiques, de règles de réciprocité qui permettent d'éviter le littéralisme absurde : les propositions faites à cet égard sont empreintes d'un réalisme vigoureux et seront largement appuyées par l'opinion canadienne-française. Au plan provincial, le mémoire propose comme règle générale l'unilinguisme, sauf pour les provinces comptant une minorité francophone ou anglophone supérieure à 15 p.c. ou à 500,000 habitants. Cette proposition assurerait l'instauration du bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick et en Ontario; elle ne semble pas garantir de manière suffisamment nette les droits linguistiques en matière scolaire et aussi les droits linguistiques au plan local dans les autres provinces : nous réduirions de 15 p.c. à 10 p.c. le pourcentage proposé et nous étendriions la règle du bilinguisme ainsi conçue non seulement aux provinces mais aussi aux municipalités et aux gouvernements régionaux.

Une autre série de propositions vise les rapports entre le pouvoir central et les gouvernements provinciaux. Les centrales formulent ici des recommandations tendant à reconnaître l'importance accrue des provinces et à prévenir la répétition des empiétements fédéraux de l'après-guerre. Nous appuyons volontiers les propositions visant à purger la constitution d'une certaine phraséologie impériale décadente, à abolir le droit (désuet) de désaveu du gouvernement central, à instituer un nouveau tribunal constitutionnel qui serait une émanation conjointe des deux ordres de gouvernement, non plus du seul gouvernement central. Nous acceptons de même, moyennant toutefois certaines réserves au chapitre de l'assurance-chômage et de la culture entendue dans son sens large, les propositions visant à rendre aux provinces

le champ de la sécurité sociale et celui de l'éducation et de la culture. Nous trouvons également intéressante la proposition visant à attribuer aux provinces une partie au moins de la responsabilité en matière de radiodiffusion et de rapports internationaux.

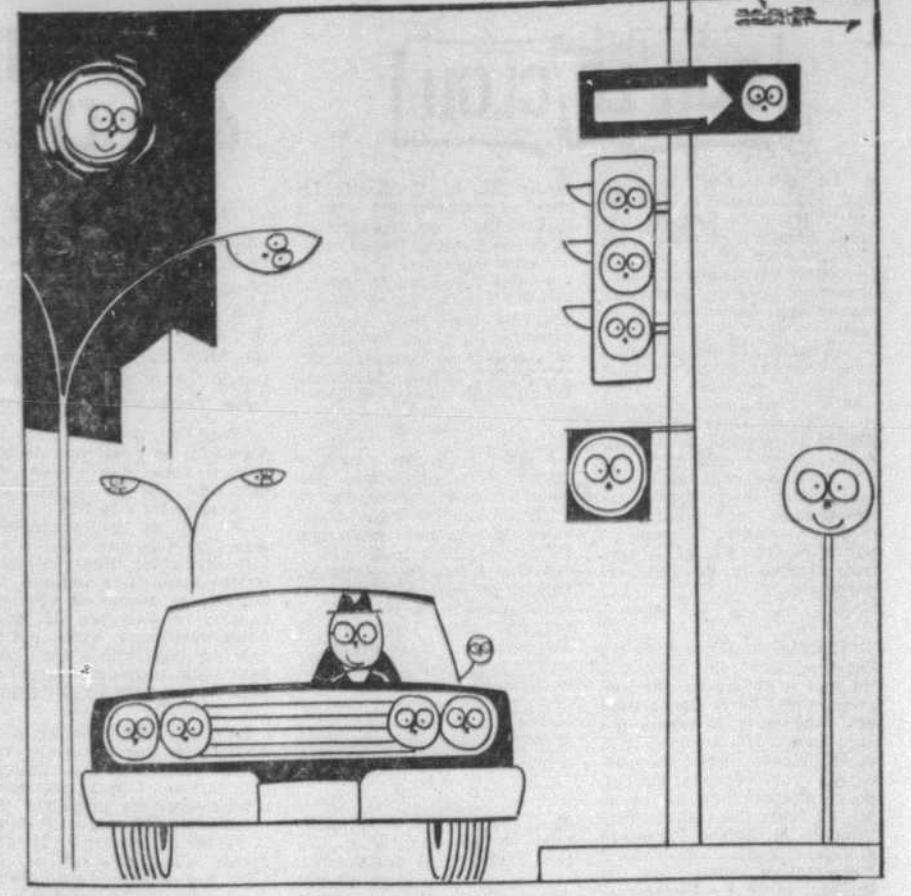
Deux carences nous frappent toutefois dans cette partie du mémoire. D'abord, une certaine prudence fédéraliste à notre sens excessive, qui pousse les auteurs du document à parler systématiquement des provinces comme si toutes étaient et devaient être semblables, et qui les empêche par conséquent d'aborder de front la question du "statut particulier" du Québec. On peut admettre à la rigueur que les mécanismes de délégation des pouvoirs et de juridiction concurrente préconisés dans le mémoire aboutiraient de fait au même résultat : mais ne serait-il pas préférable et plus sûr d'institutionnaliser clairement ce qui est devenu une nécessité évidente, voire une réalité déjà passablement accusée ?

Les auteurs disent de même dans leur mémoire qu'ils s'intéressent spécialement aux questions économiques. Or, c'est précisément à ce chapitre que leur document est le plus faible, le plus vague, le plus hésitant. En matière de politique fiscale, ils sont extrêmement discrets : ils ne trouvent rien d'autre à proposer que des "consultations assidues" entre le fédéral et les provinces. En matière de politique économique, ils se bornent à évoquer des problèmes; ils ne proposent pas de solutions définies. Cet aspect capital du problème constitutionnel n'est guère éclairci par l'intervention des centrales syndicales : il devra faire l'objet d'études attentives avant que soient tranchés définitivement certains problèmes de juridiction.

Les centrales ne le disent pas ouvertement. Mais si l'on veut donner suite à toutes leurs propositions, c'est un nouveau document constitutionnel qu'il faudra élaborer. On ne saurait toucher à des pièces aussi majeures de l'appareil que celles dont parlent les centrales, sans toucher également à d'autres pièces non moins usées ou défectueuses.

Le mouvement syndical tend cependant un grand service en indiquant sans équivoque le principe sur lequel devra reposer l'opération révision, c'est-à-dire le principe fédéral. L'option qui vient d'être suggérée reste incomplète et discutable au chapitre des modalités. Quant au fond, c'est la plus saine qu'on puisse envisager pour l'instant : nous l'endossons sans hésitation.

Claude RYAN



## lettres au DEVOIR

### Médecins et salaires

Monsieur le directeur, Dans une lettre que vous avez eu l'amabilité de publier le 3 septembre, j'ai exposé certaines des raisons que peuvent invoquer les médecins spécialistes dans la conjoncture actuelle pour refuser le salaire. J'ai choisi à dessein les arguments d'ordre pénucinaire faisant valoir que le régime des honoraires à la carte assure aux médecins une rémunération proportionnelle à leur travail. Cette condition me semble essentielle au succès d'un régime d'assurance-maladie dans cette province, en raison de la pénurie de médecins et de la demande croissante pour leurs services.

L'un des deux lettres qui ont suivi la mienne me semblait traduire assez fidèlement la pensée d'un bon nombre d'entre eux qui réclament le salaire pour les médecins, et pour les spécialistes en particulier. L'expression "la tête sur le billot", appliquée par l'auteur à un certain nombre de médecins spécialistes dont il prévoit la mise à salaire prochain, indique bien qu'il ne s'agit pas d'une discussion sur les principes, mais d'un véritable réquisitoire. Cette attitude punitive est déplorable car elle n'est pas de nature à encourager les médecins à participer à la socialisation de la médecine de soins. Elle est injuste par surcroît, car elle impute à la profession médicale une vénalité dont on s'est dispensé de faire la preuve.

La Commission Royale d'Enquête sur les Services de Santé (volume 1, page 543), après avoir étudié soigneusement les diverses méthodes qui lui avaient été proposées pour la rémunération des médecins, est venue à la conclusion suivante: "...le régime des honoraires doit être le régime de base au Canada; nous reconnaissons cependant que dans de nombreux cas d'autres méthodes sont applicables." Il ne semble donc pas que la rémunération à l'acte médical soit condamnable en soi. Il reste à voir comment elle se défend dans son application.

Le cas des radiologistes nous servira d'illustration, car nous tenons du Service de l'Assurance-Hospitalisation certaines données statistiques sur ce groupe de spécialistes rémunérés à l'acte médical.

Selon les normes établies par le Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada, le nombre optimum d'examen qu'un radiologiste devrait être appelé à faire dans une année est de 6 à 8,000. En 1964, les radiologistes en pratique privée dans le Québec faisaient 10,350 examens en moyenne. A moins de postuler qu'un grand nombre de ces examens étaient inutiles, ce qui ne résiste pas à la comparaison de notre pratique radiologique avec celle de l'Ontario par exemple, il apparaît que les consultants en radiologie au Québec ont répondu à la demande doivent fournir une somme de travail anormalement élevée. De fait, en 1964, chaque radiologiste faisait en moyenne 16% plus d'examen que son confrère ontarien.

Il se dégage de ces faits une première conclusion: dans le secteur de la Radiologie comme dans les autres domaines de la médecine spécialisée, il n'y a pas assez de main d'œuvre dans notre province pour faire le travail à un rythme normal. La seule solution évidente à ce problème est la formation accrue de médecins par la création de nouvelles écoles de médecine. La solution d'économie qui consiste à plafonner le revenu des médecins par le salaire, tout en espérant leur faire faire une somme croissante de travail, est tout simplement illusoire.

En 1964, dans un hôpital de Montréal, sous administration gouvernementale, six radiologistes salariés ont pratiqué une moyenne idéale d'un peu moins de 6,000 examens par année. Si tous les hôpitaux du Québec avaient fonctionné à ce rythme il eût fallu en 1964 employer 309 radiologistes au lieu de 179. Si par hasard il avait été possible de recruter tout ce personnel, et si on avait versé à ces médecins un

salaire égal à celui que percevaient en 1960 les radiologistes canadiens salariés (cf. — Les effectifs médicaux du Canada — Judek, 1964, page 248) il en aurait coûté au Gouvernement pour fournir les services radiologiques à la population \$241,000.00 de plus qu'il ne lui en a coûté sous le régime de la rémunération à l'acte médical. Il n'est donc pas prouvé, au moins dans ce cas, que le salaire soit la seule façon de protéger les deniers publics.

Les syndicats médicaux ont pour rôle principal la défense des intérêts de leurs membres, et nous n'en éprouvons aucune honte. Il ne faudrait pas croire cependant que notre action est purement revendicative. Les vingt-deux syndicats qui forment la Fédération des Médecins Spécialistes du Québec ont participé il y a quelques mois à la préparation d'une échelle d'honoraires pour les médecins spécialistes. Ces tarifs ont été établis par comparaison avec ceux qui ont cours dans les autres provinces canadiennes, en tenant compte des conditions particulières au Québec. Ils ont été par la suite distribués aux compagnies d'assurance et sont appliqués par le régime de l'Assistance Médicale.

Nous aurons bientôt, pour la première fois, des informations précises sur la fréquence de certains actes médicaux et par conséquent sur le coût réel des services que nous rendons à la population. Ces renseignements nous permettront de diminuer s'il y a lieu les écarts entre nos tarifs et ceux des autres provinces, et de corriger les abus qui pourraient résulter de l'application de notre échelle d'honoraires. Les médecins spécialistes comme groupe tiennent au régime des honoraires, mais ils n'ont pas la prétention d'exiger que la population leur signe un chèque en blanc.

Raymond Robillard, M.D.,  
Président  
Féd. des Méd. Spécialistes  
du Québec.

### Quand les adultes démissionnent

La tension qui existe entre les jeunes et les adultes n'est pas une caractéristique propre à notre époque seulement; elle est de toujours. Cependant elle revêt actuellement une particulière acuité; de plus, une attitude qui semble se généraliser progressivement est la démission presque complète des adultes, devant les prétentions de la jeunesse, et même devant ses exigences démesurées. Sans doute, les adultes sont enclins à développer un culte désordonné de la tradition et de la lettre des lois, mais les jeunes sont portés à mésestimer la lettre et à croire que le monde commence avec eux; c'est l'âge de l'idéal révol.

Durant l'adolescence, il se crée une espèce de vide psychologique, où le jeune en croissance n'est plus assez enfant pour accepter facilement l'autorité des parents, mais l'on oublie souvent qu'il n'est pas assez adulte pour assumer pleinement la responsabilité de ses comportements.

Mais il arrive fréquemment que les parents, — et certains pseudo-théoriciens de l'éducation — couvrent leur démission de prétextes fallacieux, dont le plus courant est le respect de la personnalité de l'enfant. On veut considérer et

traiter l'enfant comme un adulte; dans l'éducation religieuse, par exemple, on dira que la prière est strictement affaire personnelle, que parents et professeurs n'ont pas à la commander à l'enfant, en famille ou en classe.

Mais la psychologie moderne nous enseigne, avec beaucoup de raison d'ailleurs, que l'éducation ne doit pas sauter la phase du surmoi, que constituent le poids des traditions familiales et sociales, les défenses et les conseils des parents, des éducateurs et des adultes. En effet, l'enfant, et même l'adolescent, a besoin du soutien d'une loi extérieure pour se développer. Sans doute, il faut laisser toutes ses chances à la personnalité croissante, mais il est certain que la disparition trop brusquée de ces protections extérieures peut plonger le jeune dans le désarroi et l'impuissance.

La vraie liberté est seulement le terme de l'éducation, et c'est pourquoi, dans la mesure même où la personne manque de maturité, le soutien d'une loi extérieure est indispensable, parce que la spontanéité libre n'est pas encore capable de surmonter l'aveu-

glement des pulsions instinctives non encore intégrées. Si le jeune est abandonné à lui-même, il arrivera souvent, au bout de quelque temps, qu'il ne soit plus qu'un paquet d'instincts devenus presque incontrôlables.

Les adultes doivent donc éviter d'applaudir à tout ce que les jeunes se mettent en tête, sous prétexte de compréhension. Au contraire, avec bonté et délicatesse sans doute, il faut informer les jeunes et les aider à discipliner leurs tendances.

Il faut faire jaillir et canaliser dans l'âme juvénile les forces vives capables de créer une vraie maturité. Cependant cela n'est possible que si les adultes, parents et éducateurs, s'efforcent de "former des hommes qui dans la soumission à l'ordre moral, sachent obéir à l'autorité légitime et aient à cœur la liberté authentique", comme le rappelle la déclaration du IIe Concile du Vatican sur la liberté religieuse (n. 8).

Ovila MELANCON, c.s.e.  
Maison de la Providence,  
C. P. 89  
Ste-Adèle-en-Haut, Qué.

### Grèves et injonctions

Le Congrès du travail du Canada tient présentement à Ottawa un important colloque sur le problème des injonctions. On sait que cette centrale syndicale a déjà condamné tout recours aux injonctions à l'occasion de conflits patronaux-ouvriers.

A ce colloque, mardi, un juriste réputé, Me John Osler, de Toronto, a soulevé un point que nous croyons fort juste. Dans les cas où il est nécessaire d'accepter l'injonction, a-t-il dit, il serait impérieux qu'on apporte des correctifs à la façon actuelle de procéder.

Selon Me Osler, les demandes d'injonction devraient être appuyées par des témoignages directs. Actuellement, on se contente souvent de simples affidavits. Certes, un affidavit fait sérieux. Il s'agit d'un témoignage donné sous serment. Mais la personne n'est pas là pour être contre-interrogée par la partie adverse.

Une personne, de bonne foi, peut signer un affidavit et, pourtant, forcée de préciser sa pensée, elle en arrivera parfois à modifier significativement sa version. En tout cas, ce qui pouvait apparaître aboulément certain est susceptible de se transformer alors en certitudes beaucoup moins absolues, voire en simples doutes. D'où la nécessité de cette présence physique des témoins devant le tribunal au moment où le juge doit statuer sur une demande d'injonction.

Dans la nouvelle procédure que recommande Me Osler, il y aurait évidemment préavis à ceux que vise l'ordonnance. La partie syndicale aurait alors non seulement l'occasion de contre-interroger les témoins des demandeurs, mais de faire entendre ses propres témoins. Il est difficile de contester le bien-fondé d'une telle demande. Certes, les cas d'injonction sont, par définition, des cas "pressés". Mais il y a sûrement moyen de concilier célérité et justice.

### Appel, en droit

Me Osler nous paraît également avoir le bon sens pour lui quand il soutient qu'on doit pouvoir, en droit, interjeter appel de toute injonction, et qu'il réclame que ces appels soient entendus sans délai. Le climat qui prévaut généralement à l'occasion de grèves est assez survolté pour qu'on n'ajoute pas à la forte tension des esprits par des délais inacceptables.

Il ne faut pas oublier, de toute façon, que l'injonction est une procédure d'exception, extrêmement grave et qu'il

### BLOC-NOTES

nadien ou sur la position du Québec dans la Confédération, les vues des deux partis sont trop rapprochées pour permettre un débat bien fructueux pour l'opposition. Du moins, la chose est assez difficile à concevoir.

De plus, par ses divisions internes impossibles à cacher au grand public, le parti libéral n'aide pas trop sa cause. Ces divergences de vues ne sont pas, en soi, malsaines mais, dans l'immédiat, elles empêchent de braquer tous les canons sur le véritable ennemi. Le gouvernement pourrait bien en profiter pour consolider ses positions.

### Au peuple, le dernier mot

Nous avons peut-être donné l'impression que nous nous acharnions sur M. Diefenbaker à la suite de la publication du rapport Spence sur l'affaire Munsinger. Nous avons simplement voulu dire que nous étions d'accord avec le juge pour reconnaître que le chef conservateur avait commis une imprudence en gardant M. Pierre Sévigny dans son cabinet en dépit du fait que ce dernier était devenu, en quelque sorte, un risque pour la sécurité de l'Etat.

Nous aurions pu signaler que le même M. Diefenbaker a traité le juge Spence de façon fort cavalière, en laissant entendre que ce dernier s'était prêté à une vengeance politique des libéraux. Nous ne l'avons pas fait, parce que cette attitude n'aggraverait tout de même pas l'imprudence qu'il avait pu commettre alors qu'il était premier ministre.

Un porte-parole de son entourage nous a fait remarquer, par ailleurs, au cours d'une conversation téléphonique, que l'ancien chef de l'Etat n'avait nullement l'intention de soulever l'affaire Norman dont nous parlions hier. Si M. Diefenbaker a cité cette affaire ancienne, c'était simplement pour démontrer qu'il s'était lui-même prévalu d'une discrétion semblable à celle qu'avait exercée son prédécesseur lors de l'incident Norman. Pas plus. Il n'en fera pas l'objet d'un autre scandale politique. Nous sommes heureux de cette mise au point.

De toute façon, on devrait maintenant laisser le verdict au peuple. Le juge Spence a

### La bataille des tarifs douaniers E.-Unis-Europe dans le monde

Pour éliminer le déficit chronique de leur balance des paiements — comme le leur démandent avec insistance les pays d'Europe occidentale — les Etats-Unis ne disposent guère que de deux moyens: la réduction des dépenses extérieures et l'accroissement des exportations. Le déficit tient principalement à la masse de l'aide à l'étranger (civil et militaire), aux frais d'entretien des troupes américaines à l'étranger et à la sortie de capitaux privés, investis principalement en Europe occidentale et au Canada.

Pour de nombreuses raisons d'ordre politique, il est interdit à Washington de réduire son assistance, déjà insuffisante, au tiers monde. Une diminution sensible des dépenses militaires est liée à l'amélioration du climat international, à de nouveaux accords sur le désarmement et à la fin de la guerre du Vietnam; elle ne peut donc intervenir qu'à long terme. Il reste au gouvernement américain d'agir en faveur d'une hausse massive des exportations et d'une réduction du volume des capitaux placés à l'étranger. La balance commerciale laisse chaque année un solde positif (\$4 à \$5 milliards) mais insuffisant pour compenser la sortie de capitaux aux divers titres, avec le résultat que depuis une quinzaine d'années, subsiste un déficit de la balance des paiements oscillant entre \$2 et \$4 milliards.

La persistance de ce déficit et la diminution constante du stock d'or (ramené de \$26 milliards en 47-48 à \$13 milliards aujourd'hui) sont l'une des causes de la crise que connaît le système monétaire international. Dans la mesure où ils refusent systématiquement d'envisager une réévaluation du prix de l'or et la remise en

question du rôle du dollar comme monnaie internationale de réserve, les Américains doivent chercher à tout prix la solution dans l'augmentation de leurs exportations.

Cela explique l'intérêt qu'ils attachent aux négociations de Genève sur la réduction des tarifs douaniers, connues sous le nom de Kennedy round. En dépit des déclarations optimistes faites ces jours derniers à Genève, rien n'assure encore que ces laborieuses tractations, où s'affrontent principalement les Etats-Unis et les "Six" de la Communauté économique européenne, vont aboutir prochainement à des résultats satisfaisants. C'est le Trade Expansion Act, voté en 1962 par le Congrès, à l'initiative du président Kennedy, qui a permis cette grande confrontation. L'objectif majeur, auquel souscrivent en principe tous les intéressés, est une réduction de 50% de part et d'autre, des tarifs douaniers. N'oublions pas que la Communauté économique européenne absorbe à elle seule pour \$4 milliards de produits américains chaque année, dont \$4 de produits industriels et \$2 de produits agricoles. L'apparition d'un "tarif extérieur commun", conformément au traité de Rome, faisait craindre aux Etats-Unis sinon de perdre leur vaste marché européen, du moins de le voir s'amenuiser.

En revanche, un abaissement de 50% des tarifs pouvait assurer aux Etats-Unis un nouvel essor de leurs ventes à l'Europe des Six et, du même coup, réduire les sorties de capitaux, puisque les industriels américains éprouvaient moins la nécessité d'attaquer le marché européen de l'intérieur.

En pratique, un objectif apparemment aussi simple et aussi souhaitable d'une réduction réciproque de 50% des tarifs douaniers, se révèle extrêmement complexe, particulièrement à cause de la disparité dans les tarifs et de la multiplicité des obstacles non tarifaires. Il y a un autre problème, non moins important: le GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce) oblige l'Etat adhérent à étendre à tous les autres la clause de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire le bénéfice au moins partiel de tout accord commercial qu'il peut signer avec tel pays ou tel groupe de pays.

Il n'y a pas lieu de s'étonner devant la lenteur des négociations de Genève comme il n'y aurait pas lieu de se scandaliser si elles échouaient. De part et d'autre, d'énormes intérêts sont en cause. Les Etats-Unis ont besoin non seulement de garder mais d'élargir leur accès au marché européen mais les pays européens savent que l'enjeu peut être non seulement l'expansion de leur commerce extérieur mais l'indépendance même de leur économie. L'invasion massive des capitaux

MONTREAL, JEUDI 29 SEPTEMBRE 1966

## LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN  
Directeur  
Redacteur en chef adjoint: Paul SAURJOL  
Directeur de l'information: MARIE CARDINAL  
Téléphone: ARTHUR LEBEVRE

"Le Devoir" est imprimé sur no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Seul la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et autres villes: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$6.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$28.00, 6 mois \$15.00, 3 mois \$8.00. A l'étranger: 12 mois \$33.00, 6 mois \$18.00, 3 mois \$10.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

# Pontiac, l'équipe gagnante!

Voici les brillantes et enlevantes Pontiac 67! Débordantes de vie... faites pour ceux qui vivent avec leur temps.



Coupé sport Grande Parisienne, avec revêtement de pavillon en vinyle sur demande.

Dans le domaine des modèles 1967, c'est Pontiac qui fait les manchettes. Pontiac poursuit sa série de brillantes réussites et prend un départ en beauté pour cette nouvelle année: lignes, modèles, aménagements intérieurs, éléments d'ornementation, tout est nouveau. La Grande Parisienne, la Parisienne, la Laurentian et la Strato-Chief ont été entièrement redessinées. Une nouvelle série fait ses débuts, c'est

la Parisienne 2+2: nerveuse, racée, c'est vraiment une grande voiture et une grande sportive. Ainsi, quoi que vous demandiez de votre voiture 1967—luxe, chic, belles performances, qualités pratiques—vous êtes sûr d'obtenir satisfaction avec l'un des 52 modèles de Pontiac. La Pontiac est faite pour les gens qui vivent avec leur temps. Les gens comme vous.



Coupé sport Parisienne 2+2.

Dans sa version 1967, la Pontiac surpasse encore les modèles antérieurs pour la qualité, la sûreté de marche, la sécurité... La sécurité est une des qualités intrinsèques de tout ce qui constitue une Pontiac. Cependant, nous aimerions énumérer quelques-uns des dispositifs de sécurité les plus importants faisant partie de l'équipement standard de toutes les Pontiac 1967: rembourrage de tableau de bord; système multiclitonnage; système de freinage à deux maîtres-cylindres avec témoin lumineux; rétroviseur extérieur; ceintures de sièges avant et arrière avec boucles à bouton-poussoir; colonne de direction amortissante mise au point par GM; verrouillage de sécurité de toutes les portes; rétroviseur intérieur "nuit et jour" bordé de vinyle, avec support brisable en cas de choc; signal de changement de voie incorporé à la commande des clignotants; verrouillage des dossiers pliants de siège avant (modèles deux portes); tableau de bord amortissant avec boutons et leviers arrondis; manivelles de glaces et crochets à vêtements peu saillants, en matière souple; enrouleurs de ceintures à l'avant.



# Pontiac 1967

Exposée aujourd'hui chez le concessionnaire Pontiac

Voyez votre concessionnaire Pontiac

**CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS PONTIAC DANS LE GRAND MONTRÉAL**

- |   |  |   |  |   |  |   |
|---|--|---|--|---|--|---|
| <b>BOULEVARD PONTIAC BUICK LTEE</b><br>1885 boul. St-Laurent<br>TEL.: 279-7321                            | <b>MID-TOWN MOTORS LIMITED</b><br>1355 ouest, boul. Dorchester<br>TEL.: 866-9961                       | <b>MONTRÉAL BUICK LTD.</b><br>4026 ouest, rue Ste-Catherine<br>TEL.: 937-6342             | <b>PARKWAY PONTIAC LTD.</b><br>3500 ouest, rue Jean-Talton<br>TEL.: 739-2291   | <b>ROCHELEAU AUTOMOBILE LTEE</b><br>11251 est, rue Notre-Dame,<br>TEL.: 645-1651          | <b>SANGUINET AUTOMOBILE LTEE</b><br>1965 rue LaFontaine<br>TEL.: 334-3761                      | <b>WILHELMY AUTOMOBILES LTEE</b><br>4833 boul. St-Laurent<br>TEL.: 288-0188 |
| <b>GARAGE BERTRAND LTEE</b><br>15538 ouest, boul. Gouin<br>Ste-Genevieve-de-Pierrefonds<br>TEL.: 626-2981 | <b>HARLAND AUTOMOBILE LTEE</b><br>835, boul. Montréal-Toronto, Rond-Point de Dorval,<br>TEL.: 631-2951 | <b>JARRY AUTOMOBILE INC.</b><br>1068 boul. des Laurentides<br>Pont-Viau<br>TEL.: 669-2681 | <b>OMER BARRE VERDUN LIMITEE</b><br>5987 Ave. Verdun, Verdun<br>TEL.: 768-2551 | <b>VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LTEE</b><br>375, boul. Labelle, Chomedey,<br>TEL.: 681-2533 | <b>ABIAS PEPIN AUTOMOBILES LTEE</b><br>355 ouest, rue St-Charles, Longueuil,<br>TEL.: 674-4924 |   |

Ne manquez pas de regarder les matches de la Ligue canadienne de football à la télévision. Vous trouverez les dates, heures et canaux dans les horaires de télévision de votre région

DES IDÉES DES ÉVÉNEMENTS ET DES HOMMES

REFLEXIONS SUR LA SITUATION DES FORMATIONS POLITIQUES

Redonner un sens, un programme et un attrait nouveau à nos partis

par Dalton K. CAMP, président du parti fédéral progressiste-conservateur

(On trouvera ci-après la traduction officieuse des principales passages de l'allocution prononcée par M. Dalton K. Camp, président national du parti progressiste-conservateur, le 21 septembre, devant les membres du Junior Board de Toronto. Ce texte a paru dans le "Globe and Mail" du lendemain.)

Il me semble qu'il y a des limites au pouvoir du leadership politique et que ces limites doivent, de temps à autre, faire l'objet d'un examen et d'une évaluation. Il me semble également qu'il ne saurait y avoir de moment plus urgent et plus approprié qu'aujourd'hui pour y procéder.

Les chefs aiment rappeler à leurs partisans les responsabilités et les devoirs de leur charge. Et ces partisans ont besoin quelquefois qu'on leur rappelle ce dont on entend rarement parler, toutefois, ce sont des responsabilités des chefs à l'endroit de ceux qu'ils dirigent. Les chefs aiment dire combien leur tâche est ardue, combien les conditions dans lesquelles ils ont à prendre des décisions sont complexes, combien injuste est la critique des journaux, comme s'ils avaient été appelés à leurs hautes fonctions par quelque pouvoir suprême et non par ceux auxquels ils s'adressent. Wilson a dit: "La dynamique de toute direction repose sur la persuasion."

Ainsi, par exemple, le premier ministre a dit récemment à ses partisans, tant à Québec qu'à Ottawa, qu'il resterait en fonction aussi longtemps que ses forces et sa santé se maintiendraient, comme si son leadership était quelque chose à régler entre lui-même et son Créateur, et non entre lui-même et ses partisans. Sa déclaration provoqua des applaudissements des deux auditoires comme il fallait s'y attendre, parce que les Canadiens, quelle que soit leur allégeance politique, sont généralement de gens polis et sympathiques. Ils préfèrent applaudir, comme on s'attend qu'ils le fassent, plutôt que de provoquer la scène et l'embarras par leur silence.

Pour certains, la responsabilité des chefs se résume à gagner des élections ou, au moins, à décrocher un substantiel appui populaire. Si cette conception était la vraie, alors le système des partis serait un mortel gaspillage de temps et d'énergie, et nous ferions mieux de recruter nos chefs par le truchement de concours de popularité ou de relevés d'opinion. Mais, au fait, ce n'est pas notre méthode. Ce sont les partis qui choisissent leur chef. Ils le choisissent selon une formule qui est peut-être imparfaite, mais qui est celle des congrès. À la faveur de ces congrès, on en arrive à découvrir un homme disposé à accepter la direction du parti et des partisans disposés à accepter ce même homme comme leur chef. Il ne s'agit pas là, comme tout politicien le sait, d'un contrat à vie. De plus, c'est un contrat qui repose sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler exactes ou fausses, mais qui, de toute façon, ne sont pas éternelles.

Cours normal

Un chef hérite à la fois de l'histoire d'un parti et de titres de propriété, en quelque sorte, sur son avenir. A moins d'être un John Kennedy, il sera vraisemblablement l'incarnation de l'histoire récente de ce parti puisque, peut-on présumer, son choix comme chef aura surtout reposé sur une expérience à la fois considérable et directe qu'il aura acquise au cours des dernières années au sein de sa formation politique.

Comme chef, il orientera son parti selon ses lignes naturelles de force, ces lignes représentant ce qu'il y a de mieux dans son histoire et s'inspirant de ses principes les plus constants. Plus important encore, il assumera la responsabilité de l'avenir de son parti, s'efforçant, pour ce faire, d'apporter un regard neuf sur des circonstances nouvelles, et il tâchera de se faire seconder de lieutenants bien de son époque, au sein desquels se recruteront inévitablement ses successeurs. Cette dernière pratique est un élément de la sagesse britannique au chapitre de la démocratie parlementaire. Mais, tandis que les Britanniques ont invariablement préparé ainsi des successeurs à leurs chefs, notre système au Canada a maintes fois échoué à cet égard.

Le chef devrait témoigner au moins autant de loyauté envers ses partisans qu'il en demande d'eux. Et il ne s'agit pas seulement d'une sorte de loyauté à des personnes seulement, mais plutôt d'une loyauté à un parti, à son dynamisme persistant, à ses meilleurs intérêts. Ce sens commun de loyauté doit être partagé à la fois par le chef et ses partisans, si l'on veut que l'unité et l'harmonie régnerent entre eux. Il est naturel qu'un chef s'entoure d'hommes et de femmes qui penseront à peu près comme lui, mais si cette communauté de pensée reflète surtout une loyauté envers le chef, le système de parti cessera alors de fonctionner nor-

malheureusement et la politique devient une affaire de servilité et non de service, de personnalité et non de but à atteindre.

Même en temps de guerre, alors qu'il s'entourait des meilleurs hommes disponibles dans tous les partis, Winston Churchill ne se contenta point d'assumer le commandement d'un gouvernement de coalition et d'une nation mais se donna beaucoup de mal en vue de se faire formellement reconnaître comme le chef de son parti. Car, même si le rôle qu'il avait à remplir de premier ministre de guerre était extrêmement complexe, Churchill reconnut la nécessité de faire reposer son autorité et sa puissance sur la base d'un appui du parti. Cela vaut d'autant plus d'être signalé que Churchill était probablement le seul homme qui aurait pu diriger une nation démocratique sans l'aide d'un parti, en raison de sa très forte personnalité.

Fable politique

Mackenzie King a dit un jour, que le Canada reposait sur l'esprit de conciliation. Il voulait parler de la conciliation d'intérêts divers, sur les plans de la nation et de la municipalité. Il ne peut en aller autrement d'un parti politique. Les hommes qui dirigent ne peuvent exiger la loyauté. On ne peut que leur donner et c'est alors le mérite de ceux qui ont réussi à effectuer la conciliation avec une cause plus grande et plus impersonnelle, c'est-à-dire celle de la place et du rôle du parti dans le pays. Quand ce rôle et cette place sont déformés, qu'ils n'apparaissent plus avec netteté ou qu'on en a perdu la trace, la conciliation devient difficile, sinon impossible, et l'on assiste alors à des divisions dont on ne se remet pas aisément.

C'est de son gré qu'un parti accepte les pouvoirs du chef. Dans la relation entre chef et subalternes, il doit exister une réciproque d'intérêt de même qu'une expérience commune et continue de découverte, d'apprentissage et de révélation. Dans le cas où le chef ne connaît pas la limite de ses pouvoirs, il convient de le lui enseigner et quand le chef se montre indifférent à l'intérêt de son parti, c'est à ce dernier de lui rappeler son devoir.

Il y a une fable politique concernant un partisan qui dit à son chef qu'il appuie sa politique parce qu'il en reconnaît le bien-fondé. Et le chef se montre indifférent à l'intérêt de son parti, c'est à ce dernier de lui rappeler son devoir.

Les chefs passent, les partis demeurent

Le parti n'est pas l'incarnation du chef. C'est plutôt l'inverse qui est vrai. Les chefs ne font que passer, seul le parti jouit de la permanence.

On prétend que de mettre en doute les décisions des chefs, peu importe le temps choisi pour le faire et les matières en cause, implique de graves conséquences de non-confiance et l'on y voit le summum de déloyauté. C'est un argument qui vaut pour des notions, non pour des hommes. On n'exige pas des hommes qu'ils agissent avec une parfaite synchronisation ou une obéissance aveugle lorsqu'il s'agit de les engager dans un parti. Puisqu'on assimile toujours le silence à un consentement, pourquoi, alors, ceux qui ne consentent pas devraient-ils être réduits au silence en invoquant la question de non-confiance qui n'a rien à voir avec ce problème.

Accepter pareille façon de voir équivaut à sanctionner bien des mauvais jugements et des actions imprudentes. Avec cette philosophie, on nie l'intelligence des partisans et l'on rend impossible tout véritable leadership. On ne peut déterminer avec précision l'étendue des pouvoirs du chef, mais il est certain que ces pouvoirs sont loin d'être absolus ou arbitraires. Ils sont soumis à la critique de ceux qui tiennent des postes de responsabilité ou qui exercent une influence à l'intérieur du parti. Les pouvoirs du chef n'apparaissent absolus qu'à ceux qui confondent loyauté et servilité.

On note un hiatus sans précédent aujourd'hui dans nos partis politiques. Leurs porte-parole, que la question du leadership rend perplexes, se réfugient dans des déclarations vagues et sophistiquées. Je crois qu'il est dangereux de perpétuer cet état de choses, de le perpétuer jusqu'au point où le parti donne l'impression de suivre un chef pour des raisons d'opportunisme sans l'appuyer au sens traditionnel du terme et où la discussion politique devient quelque chose d'irréel, d'équivoque et de gênant. Les membres du caucus, les dirigeants du parti et les loyaux partisans semblent n'avoir d'autre choix que de demeurer silencieux alors que de tous les secteurs de la communauté s'élevaient de violentes attaques contre le leadership de leur chef. Certaines de ces critiques peuvent être injustes, mais quand elles se font persistantes, elles deviennent intolérables à l'intérieur d'un parti parce que la réponse du silence équivaut à faire des

partisans plutôt des conspirateurs que des membres du parti.

C'est un rôle que personne n'aime jouer. L'alternative est alors la suivante: l'on peut sortir du parti ou résigner les fonctions qu'on y occupe, ou décider de tenter un effort pour résoudre le problème. Le pire que l'on puisse faire dans les circonstances est de se contenter de suivre le courant des événements dont on ne sait où il nous mènera.

Car nous sommes en face d'une nation comblée, pour qui les promesses d'avenir sont belles, mais qui voit ses deux grands partis dégénérer de plus en plus. Le public devient impatient, il ne croit plus à rien. Il n'est plus inspiré par un véritable leadership, il a plus foi dans ceux qui le dirigent. Ceux qui voient à la fois le défi qui se présente et les dangers qui menacent l'avenir du pays, doivent décider maintenant combien de temps une telle situation peut encore du-

rer. Et ils doivent se demander où se trouvent leurs véritables responsabilités.

Un pays riche de promesses

Le rôle qu'on cherche à assumer en politique doit se justifier par un intérêt plus grand que celui que représente le pouvoir. Je prends pour acquis que nous croyons que le Canada se doit d'être un grand pays. Durant un siècle peut-être, et sûrement durant les premières années de ce même siècle, la question était de savoir si nous pouvions être au moins une nation. Evidemment, il n'existe plus d'inquiétude à cet égard, et, même si certains doutes nouveaux et certaines questions subsistent, ce qui importe souverainement aujourd'hui, c'est que si ce pays doit continuer d'exister, il soit, de fait, un grand pays. Nous constituons une société unique. Par le nombre, nous sommes moins de 20 millions. Sur le plan des ressources, notre pays est un des plus riches

du monde. Mais la richesse seule n'assurera point notre avenir, car nous pouvons la gaspiller ou la voir se gaspiller, ou, soucieux de confort et de profits, la vendre à des intérêts étrangers.

Ce qui fait une grande nation c'est la grandeur de ses desseins, son ardeur à la réalisation de ces mêmes desseins, son intérêt indéfectible pour les moins fortunés qui vivent hors de ses frontières, son aptitude à reconnaître ses responsabilités dans des champs aussi vites que la paix, le progrès humain et l'amélioration des conditions sociales.

Je ne nie pas que le gouvernement d'une nation suppose une politique vigoureuse, des décisions au jour le jour et de nombreuses décisions fondamentales de caractère non spectaculaire. Pourtant, cela ne suffit pas. Le peuple canadien, particulièrement ses jeunes citoyens, veulent voir dans leur politique et dans leur parlement un plus clair reflet de la conception qu'ils se font de la nation et de leur attitude générale face aux autres pays de l'univers.

Bon nombre de Canadiens, particulièrement dans la nouvelle génération d'électeurs, éprouvent un sentiment d'impatience croissante devant la politique de leur pays. Ils sentent que le fossé s'élargit entre leur conception de ce que devrait être la politique et la

façon dont celle-ci se présente. Pour eux, ce qu'ils voient de la politique n'est que stratégie mystérieuse et sans fin, attaques contre les hommes publics, fuite des responsabilités et hésitation à faire face aux réalités.

Système des partis

Il est encourageant au moins de croire que la politique pourrait être quelque chose de vital, quelque chose de pertinent et de sensé et que de plus en plus d'hommes et de femmes voudraient relever ce défi s'ils le voyaient réellement. Le grand obstacle, toutefois, c'est que des dizaines de milliers de personnes qui se montrent pourtant fort actives, sensées et capables de s'intéresser à quelque chose dans d'autres secteurs, n'apportent pas ici leur contribution et préfèrent suspendre leur jugement.

La chose apparaît assez secondaire à ceux qui ne voient pas l'urgence de forces nouvelles et de directions nouvelles dans notre vie nationale. Nous avons tout le temps pour nous laisser aller à la dérive et continuer notre marche vers la médiocrité. Mais pour ceux qui ambitionnent de plus grandes choses, il y a peu de temps à perdre.

Je crois que le pays a besoin d'un nouvel ordre du jour. Et nous ne pouvons commencer à le préparer tant que

nos partis politiques se chaillaient autour de programmes dénués, se disputent au sujet du passé, se montrent divisés sur la question de leur leadership et laissent leur avenir se décider au hasard des événements.

Il nous faut réformer notre système de partis politiques. Il nous faut aussi réformer notre parlement. Je comprends que certains peuvent vous répliquer que cette réforme du parlement devrait être discutée uniquement par ceux qui y siègent, mais il en est d'autres qui soutiennent que le parlement appartient au peuple et donc que celui-ci a un droit de regard.

Voici au moins une décennie qu'aucun parti politique n'a procédé à un honnête inventaire de ses politiques, n'a cherché à obtenir l'assentiment de ses membres sur sa direction et ses idées. Pourquoi ne pas être franc et admettre qu'il y a sérieusement lieu de se demander si les chefs de parti détiennent bien un mandat réel de leurs partisans et si les partis eux-mêmes ont vraiment une politique à laquelle ils soient liés.

Et, pourtant, à quoi rime la politique? Les chefs politiques et leurs partis servent leur cause en mettant des politiques de l'avant, en faisant connaître leurs vues à leurs commentants, en encourageant la discussion publique et en étant ainsi à même de trouver un

consensus sur les aspects principaux de ces mêmes politiques.

Le temps d'agir

Le peuple canadien, qu'on a appelé aux urnes tous les dix-neuf mois en moyenne au cours des neuf dernières années, doit avoir le droit de faire une idée plus claire de la position et de la politique des partis qui lui demandent son appui. Il devrait pouvoir savoir non seulement qui dirige ces partis mais dans quel sens on les dirige.

Je voudrais être clair sur le sens de mes paroles. Je crois parler au nom de plusieurs lorsque je réclame un réexamen de nos politiques, une réforme de nos systèmes de parti et la remise en question de leur leadership. Si j'ai tort, je subirai tout simplement le sort que la vie politique réserve habituellement à ceux qui se trompent. Mais il est important que cessent l'instabilité, l'indécision et l'opportunisme que nous connaissons. Si nos politiques ont besoin de renouveau, alors il importe de renouer nos partis politiques.

Il est temps de parler, il est temps d'agir. Comme quelqu'un l'a dit, l'inaction, l'hésitation est l'art de garder le pas avec le passé. De toutes les entreprises présentement en cours chez nous, aucune n'est plus urgente que celle de revenir à l'art de la politique qui est celui de sa préparation à relever les défis de l'avenir.



Le coupé sport Canoo 1967.

La voiture agréable est là... l'Acadian 1967. Soyez le premier du quartier à en conduire une!

Devancez la foule. Les nouvelles Acadian sont arrivées. Vous n'aurez que l'agrément du choix dans cette catégorie de voitures de prix très modique. En effet, rien n'est plus agréable que de choisir son Acadian. Mais ce n'est pas la seule raison pour laquelle nous appelons l'Acadian la voiture agréable. Elle est agréable à regarder, agréable à conduire, et très agréable à posséder.

L'Acadian est offerte en six modèles, dont un station-wagon. Faites votre choix. Vous constaterez aussi que le prix est très agréable. Revenez en Acadian et, si vous voulez offrir un spectacle agréable, gardez-la à un endroit où elle puisse être vue de vos voisins.

L'Acadian 67

La voiture agréable exposée aujourd'hui chez les concessionnaires Pontiac

Voyez votre concessionnaire Acadian-Pontiac-Buick

- |   |  |   |   |   |
|---|--|---|---|---|
| <b>CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS ACADIAN - PONTIAC - BUICK DANS LE GRAND MONTRÉAL</b>                      |  |   |   |   |
| <b>MID-TOWN MOTORS LIMITED</b><br>1305 ouest, boul. Dorchester<br>TEL.: 866-3082                        | <b>MONTREAL BUICK LTD.</b><br>4024 ouest, rue St-Catherine<br>TEL.: 937-6312                         | <b>PARKWAY PONTIAC LTD.</b><br>2400 ouest, rue Jean-Talon<br>TEL.: 738-7291     | <b>ROCHELEAU AUTOMOBILE LTEE</b><br>11251 est, rue Notre-Dame<br>TEL.: 645-1451         | <b>WILHELMY AUTOMOBILES LTEE</b><br>4833 boul. St-Laurent<br>TEL.: 288-0186                     |
| <b>GARAGE BERTRAND LTEE</b><br>13328 ouest, boul. Goan<br>St-Geneviève-de-Pierrefonds<br>TEL.: 626-3581 | <b>HARLAND AUTOMOBILE LTEE</b><br>925 boul. Montréal-Toronto, Rond-Point de Dorval<br>TEL.: 671-7851 | <b>OMER BARRE VERDUN LIMITEE</b><br>5087 Ave. Verdun, Verdun<br>TEL.: 748-2531  | <b>VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LTEE</b><br>215 boul. Labelle, Chomedey<br>TEL.: 681-2533 | <b>JARRY AUTOMOBILE INC.</b><br>1065 boul. des Laurentides,<br>Point-à-Callie<br>TEL.: 669-2681 |
| <b>SANGUINET AUTOMOBILE LTEE</b><br>1965 rue Lafontaine<br>TEL.: 374-3161                               | <b>ABIAS PEPIN AUTOMOBILES LTEE</b><br>155 ouest, rue St-Charles, Longueuil<br>TEL.: 674-4924        | <b>BOULEVARD PONTIAC-BUICK LTEE</b><br>7083 boul. St-Laurent,<br>TEL.: 279-1321 |   |   |

Ne manquez pas de regarder les matches de la Ligue canadienne de football à la télévision. Vous trouverez les dates, heures et canaux dans l'horaires de télévision de votre région

Dans un mémoire présenté à la Commission d'étude des problèmes intermunicipaux de la rive sud

Des fonctionnaires municipaux demandent que les conseillers se limitent à leur fonction législative

Le Conseil syndical des employés de la rive sud a réclamé mardi soir la dissociation du rôle de législateur et d'administrateur chez les conseillers municipaux, afin de soustraire les élus à un engrenage qui les fait "inévitablement tomber dans les pièges du favoritisme".

Dans un mémoire soumis à la Commission d'étude des problèmes intermunicipaux de la rive sud, les fonctionnaires, affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique, demandent que les conseillers municipaux soient libérés du domaine "exécutif" pour mieux s'adonner à leurs fonctions de législateurs. Ils préconisent à cette fin l'élargissement des pouvoirs des "garants de municipalités" — ou secrétaires administratifs — de façon à leur assurer dans leurs fonctions une autonomie complète par rapport aux conseils municipaux et à faire d'eux les piliers de la structure exécutive des municipalités.

Au chapitre des conditions de travail des employés municipaux, ces derniers demandent que les administrateurs municipaux prennent l'habitude de négocier sur une base régionale et non plus locale. Les municipalités, estiment-ils tout comme les employés concernés, y trouveraient certainement leur compte.

Le Conseil syndical des employés municipaux de la rive sud s'en prend particulièrement à l'habitude des villes de recourir, dans les conflits, aux services d'un conciliateur de l'Union des municipalités. Ce dernier, disent les travailleurs, peu importe l'endroit où il doit négocier, présente invariablement le même projet de convention collective visant exclusivement à minimiser l'importance du fonctionnaire municipal et à maintenir le statu quo dans la politique rétrograde de personnel des municipalités.

Ce projet-type de l'Union des municipalités du Québec, observent les fonctionnaires, ne tient aucunement compte des réalités sociales et économiques des diverses régions du Québec et il nous semble urgent qu'on revise ses positions sous ce rapport.

L'UCC demande une hausse du prix du lait

QUEBEC. — La Fédération des syndicats de producteurs de lait nature de la province et la Confédération de l'Union catholique des cultivateurs (UCC) viennent d'adresser une demande à la Régie des marchés agricoles du Québec dans laquelle elles réclament une hausse de \$0,45 le cent livres de lait aux producteurs.

Cette augmentation porterait à \$6 le cent livres de lait nature, plus précisément celui livré aux laïteries.

La requête souligne que cette hausse est devenue nécessaire à la suite de l'augmentation du coût de la vie et du coût de production.

Dans un tableau annexé au mémoire, les deux organismes précisent que dans plusieurs autres provinces du Canada, le lait est payé à un taux plus élevé aux producteurs que dans le Québec.

En outre, la requête rappelle aux dirigeants de la Régie qu'à la suite de son congrès en octobre dernier, l'UCC avait réclamé une augmentation de 40 cents le cent livres et une hausse maximum au consommateur d'un cent la pinte de lait.

"L'ordonnance que la Régie avait émise quelques semaines plus tard et l'exploitation qu'en ont faite les industriels laitiers ont eu pour effet de déplaire aux producteurs, et pour cause car au lieu du strict minimum de \$0,40 il ne leur fut accordé que 25 cents et la presque totalité des laïteries hors du marché de Montréal haussèrent de deux cents le prix de la pinte de lait", stipule le mémoire.

Parlant de la fonction de conseiller municipal, le syndicat rappelle que celui-ci est élu par le peuple. Mais, dit-il,

les conseillers municipaux sont le plus souvent désignés à leur poste par une certaine bourgeoisie ou certains groupes d'intérêt — souvent di-

vergentes d'ailleurs. Nos édiles municipaux, poursuit le syndicat, sont souvent pour cette raison pris dans un engrenage qui les fait inexorablement

tomber dans les pièges du favoritisme sous toutes ses formes. Le malheur provient, croit le syndicat, du fait que nos conseillers municipaux

sont à la fois des législateurs et des administrateurs. Le syndicat se dit persuadé pour sa part qu'il est urgent, pour mettre fin à une situa-

tion aussi déplorable, de confier les conseils municipaux à leur rôle législatif. Ainsi libérés du domaine exécutif, dit-il, nos maires et échevins

ne pourront que mieux s'adonner à une tâche déjà suffisamment lourde de responsabilités et ce, dans le meilleur intérêt des contribuables.

# La Beaumont 67



Coupé sport Custom Beaumont (avec équipement sport)

## fait son entrée

La Beaumont fait une entrée remarquée. Voici la voiture canadienne créée pour vous mettre le cœur en fête. Ses lignes sont sobres et modernes. Dans la Beaumont, vous voyagez en beauté. Les performances de ses nouveaux groupes moteurs vous mettront aussi le cœur en fête. Et la Beaumont vous offre une infinité d'équipements fournis sans supplément de prix.

Quant au choix de modèles, il n'a jamais été aussi vaste: hardtops, décapotables, sedans, station-wagons, l'assortiment est complet, tout comme celui des accessoires et des équipements montés sur demande qui vous permettront de personnaliser votre Beaumont exactement à votre goût. Passez sans tarder chez le concessionnaire Pontiac et découvrez une nouvelle raison d'avoir le cœur en fête... posséder une Beaumont.

La Beaumont comporte de nombreux dispositifs de sécurité fournis en équipement standard sur tous les modèles 67. En voici une liste partielle: système de freinage à deux maîtres-cylindres avec témoin lumineux, verrouillage des dossiers plans de sièges avant (modèles deux portes); verrouillage de sécurité à toutes les portes; système multicylindres... Et bien d'autres encore.



Coupé sport Custom Beaumont (avec équipement sport)

### Exposée aujourd'hui chez LE CONCESSIONNAIRE PONTIAC DE VOTRE LOCALITÉ

Voyez votre concessionnaire Beaumont-Pontiac-Buick

CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS BEAUMONT - PONTIAC - BUICK DANS LE GRAND MONTREAL					
<b>MONTREAL BUICK LTD.</b> 4026 ouest, rue Ste-Catherine TEL.: 937-6347	<b>PARKWAY PONTIAC LTD.</b> 3506 ouest, rue Jean-Talou TEL.: 739-2291	<b>ROCHELEAU AUTOMOBILE LTEE</b> 11251 est, rue Notre-Dame, TEL.: 643-1651	<b>SANGUINET AUTOMOBILE LTEE</b> 1965 rue Lafontaine TEL.: 574-3761	<b>WILHELMY AUTOMOBILES LTEE</b> 4833 boul. St-Laurent TEL.: 288-0186	<b>GARAGE BERTRAND LTEE</b> 15538 ouest, boul. Gouin Ste-Genève/Ste-de-Pierrefonds TEL.: 626-3581
<b>JARRY AUTOMOBILE INC.</b> 1068 boul. des Laurentides Point-Cluau TEL.: 685-2681	<b>OMER BARRE VERDUN LIMITEE</b> 5987 Ave. Verdun, Verdun TEL.: 708-2531	<b>VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LTEE</b> 375 boul. Labelle, Chomedey, TEL.: 681-2323	<b>ABIAS PEPIN AUTOMOBILES LTEE</b> 155 ouest, rue St-Charles, Longueuil TEL.: 674-0524	<b>BOULEVARD PONTIAC BUICK LTEE</b> *2085 boul. St-Laurent TEL.: 829-1371	<b>HARLAND AUTOMOBILE LTEE</b> 955 boul. Montréal-Toronto, Rand-Point de Dorval, TEL.: 631-2951
<b>MID-TOWN MOTORS LIMITED</b> 1285 ouest, boul. Dorchester TEL.: 866-0961					

Ne manquez pas de regarder les matches de la Ligue canadienne de football à la télévision. Vous trouverez les dates, heures et canaux dans les horaires de télévision de votre région

### la vie universitaire

Philatélie éducative

La Commission des écoles catholiques de Montréal et la Commission nationale pour l'UNESCO organisent, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1967, une exposition internationale de philatélie éducative. Cette exposition sera connue sous le nom de SCOLATEX III et aura comme motif: le timbre, miroir du monde. Les participants du Canada devront faire parvenir leurs exhibits au plus tard le 30 janvier 1967 au bureau des activités dirigées, CECM, 3737 est, rue Sherbrooke, Montréal 38. C'est du même bureau qu'on peut obtenir des précisions sur les conditions du concours, dont les meilleurs envois seront montrés à l'Exposition universelle. Les participants devront avoir moins de 18 ans à la fin de 1966 et fréquenter à cette date une institution d'enseignement; ils sont invités à illustrer au moyen de timbres un thème, une théorie, une étude ou une description.

Impasse

(suite de la première page) McGill servant leurs repas à moindres frais. Pour sa part, l'université a fait savoir dans un bulletin d'information que les nouveaux prix en vigueur sont justifiés par l'augmentation appréciable des coûts depuis l'an dernier.

On se souvient que les employés du centre social comme ceux des services de bibliothèque ont obtenu des augmentations de salaires cet été, au terme d'une grève longue. Un porte-parole de l'AGEUM a fait savoir hier que l'université a déjà évoqué l'appui qu'avait accordé l'association étudiante aux grévistes pour souligner l'illogisme des étudiants à vouloir maintenir les prix en vigueur l'an dernier aux cafétérias.

Le représentant étudiant pour sa part croit qu'il s'agit là de deux questions bien distinctes et que de toute manière, l'université n'a pas respecté la parole donnée en décrétant unilatéralement l'augmentation des prix des repas. Pour sa part, un des organisateurs de la grève, M. J. Doré, président de l'Association des étudiants de la faculté de droit, a déclaré dans une entrevue qu'au lendemain du dernier boycott du genre fait par les étudiants soit en 1963, il avait été convenu entre les deux parties de former un comité conjoint pour étudier toute question éventuelle d'augmentation des prix à la cafétéria. Or, dit-il, les prix ont été augmentés unilatéralement par l'université.

Et l'université, ajoute-t-il, ne pourrait pas affirmer aujourd'hui qu'elle n'a jamais reconnu l'existence officielle de ce

comité puisque, le 16 février dernier, elle a augmenté unilatéralement les prix des sandwiches et que le 2 mars, on revenait aux anciens prix parce que le comité conjoint n'avait pas été convoqué pour étudier la question.

D'ailleurs, ajoute M. Doré, tant les représentants de l'université que ceux des étudiants au comité conjoint du centre social ont exprimé le vœu que, dans le conflit en cours, les prix soient ramenés à ce qu'ils étaient l'an dernier et ce pour une période d'un mois, de façon à permettre au comité de bien étudier la question.

Depuis lundi jusqu'à hier soir, le boycottage partiel des prix a fonctionné apparemment sans difficulté. L'AGEUM affirme que plus de 90 p.c. des étudiants ont accepté de ne pas payer la différence entre les prix de l'an dernier et ceux de cette année. Le témoignage des caissières confirme leurs dires.

Des représentants officiels de l'AGEUM, munis de listes des prix de l'an dernier, suggéraient aux étudiants quel montant remettre à la caissière, selon les articles qu'ils avaient choisis. La caissière poinçonnait le prix actuel, mais acceptait le montant qu'on lui remettait. Si l'étudiant n'avait pas de monnaie cependant, elle lui faisait la monnaie pour le montant poinçonné. C'est pourquoi l'AGEUM avait également installé à proximité des cafétérias des postes où on fait la monnaie.

Depuis sept heures hier soir, cependant, les cuisines du centre social sont fermées. Le secrétaire général de l'AGEUM, M. Gilles Grenier, annonçait hier soir qu'après entente avec les traiteurs, les étudiants pourront continuer aujourd'hui à bénéficier de services ali-

mentaires, aux prix de l'an dernier.

Les dirigeants étudiants s'inquiétaient néanmoins, tard hier soir, du sort réservé par l'administration aux employés des cuisines comme conséquence du "lock-out".

Radio-Canada

(suite de la première page) Pour la majorité des syndiqués de NABET, les salaires hebdomadaires varient présentement de \$70 à \$120.

Les entretiens ont repris à 11 heures hier matin. Après une heure et 20 minutes, les délégués syndicaux se sont retirés pour aviser durant 40 minutes. Les deux parties se sont de nouveau réunies pour une quinzaine de minutes avant le déjeuner. Hier après-midi, les conversations ne duraient que depuis 30 minutes quand les représentants de Radio-Canada et du syndicat ont annoncé leur décision commune de recourir aux bons offices du ministère du travail.

M. Wilson a fait savoir que les deux parties avaient sollicité de lui une "médiation active". Il a confirmé que la question des salaires constituait la pierre d'achoppement, mais il a exprimé l'espoir qu'il serait possible de résoudre le conflit sans grève.

Avant la réunion, M. O'Sullivan a déclaré qu'il soumettrait aux membres toute nouvelle proposition jugée importante à propos des salaires.

Mais si une nouvelle proposition n'était pas jugée assez importante, la direction du syndicat ordonnerait la grève. Nul n'a voulu dire si Radio-Canada avait effectivement soumis une offre de salaire supérieure à celle que recommandait le rapport majoritaire.

Vachon

(Suite de la première page)

les élections, ne soit pas mené dans le but de faire la lumière mais pour servir les fins de certains politiciens, pour "envoyer de la boue à des adversaires politiques". A l'émission "Aujourd'hui", il a fait à ce sujet une allusion claire au récent rapport du juge Spence sur l'affaire Munsinger. "J'ai peur de devenir une victime", a-t-il dit.

Au DEVOIR, il a ajouté qu'il n'a aucune confiance dans les partis politiques traditionnels, tant l'Union nationale que le parti libéral, ni dans leurs dirigeants. Ces deux partis politiques sont "très bourgeois", a-t-il expliqué. Ils ne se distinguent pas tellement l'un de l'autre dans leur façon d'agir et de penser. Il est temps qu'un troisième parti soit organisé au Québec, un parti de gauche, un parti qui soit près du peuple, et que ce parti prenne le pouvoir." M. Vachon a beaucoup d'amertume, déplore que les gens de gauche au Québec passent leur temps à chercher les différences qui existent entre eux au lieu d'établir ce qui les différencie des partis bourgeois.

"La politique est tellement présente dans la police provinciale que c'est épeurant pour un simple citoyen comme moi de me mettre à la merci des hommes en place (avec une telle enquête)".

Rappelant que M. Lesage l'a accusé le 31 mai d'être un "security risk", d'être un communiste, d'avoir un dossier à la Gendarmerie Royale, M. Vachon a ajouté: "Pourquoi MM. Lesage et Wagner ont-ils attendu au 31 mai, quelques jours avant les élections, pour lancer ces accusations? Pourquoi ne l'ont-ils pas fait deux mois plus tôt? C'est parce qu'ils voulaient lancer une bombe pour les élections: elle leur a éclaté dans la face. Une enquête sur mon cas risque d'aboutir au même résultat. Je ne veux pas qu'on se serve de mon cas à des fins politiques."

Au sujet de l'omniprésence de la politique au sein de la PP, M. Vachon a soutenu que s'il était ou avait été membre du parti libéral ou de l'Union nationale, "je serais probablement encore à mon poste". "Vous voulez dire que vous avez été congédié en raison de vos convictions politiques?" "Oui."

Interrogé sur ce qu'il entendait par "la politique est omniprésente à la PP", M. Vachon a dit qu'il existe des "traditions de paternalisme et de favoritisme au Québec. La politique se fait sentir surtout par des moyens indirects, et non plus tellement par l'intervention des députés ou ministres."

Qu'entendez-vous par moyens indirects? "Par exemple, le fait qu'on ait formé une escouade pour combattre certain parti politique indépendantiste. Qu'on forme une escouade pour combattre les mouvements subversifs, d'accord, mais un parti politique, non."

M. Vachon a affirmé à Radio-Canada qu'il n'est pas indépendantiste et qu'il n'a jamais appartenu à une organisation appartenant à un parti indépendantiste. Il a dit qu'il a lu Karl Marx, ajoutant aussitôt: "... et d'autres auteurs aussi", indiquant ainsi qu'il ne voyait pas de mal à cela. Il a dit que lorsqu'il était dans l'aviation royale du Canada, il a souvent protesté contre le fait que les Canadiens français, comme c'était leur droit, n'avaient pas travaillé dans leur langue au sein de l'ARC.

C'est peut-être ces diverses raisons qui ont amené certains dirigeants de la PP et du gouvernement à croire qu'il était ou qu'il pouvait devenir un risque pour la sécurité de l'Etat. "Je suis déçu de nos hommes politiques: ils sautent vite aux conclusions."

M. Vachon a affirmé au DEVOIR qu'il est convaincu que si un juge impartial et intègre dirigeait l'enquête sur son cas, il ne trouverait pas qu'il est ou a été un risque pour la sécurité de l'Etat. Mais il a laissé entendre qu'il ne croit pas qu'un tel juge serait nommé par le gouvernement, qu'il soit libéral ou U.N.

Il a de nouveau affirmé son intention de "retourner dans le syndicalisme à plein temps".

Jean-Paul Lefebvre

(Suite de la page 3)

d'un programme qui soient vraiment le fruit d'une réflexion commune. Il semble assez évident que si le PLO réussissait à se gagner le concours d'un nombre important de dirigeants de cadres de nos corps intermédiaires, il aurait fait un grand pas vers la constitution d'un parti de masse."

Dans ce manifeste, le député d'Ahuntsic invite instamment les électeurs à participer à l'action de l'Association libérale du comté et s'engage, quant à lui, à maintenir un contact constant avec eux.

Dés dimanche, 2 octobre, M. Lefebvre organise une

Arrêtés

(Suite de la première page)

ve de la faim en vue d'obtenir que leurs "crimes" soient reconnus comme des crimes politiques et pour demander aux pays membres des Nations unies le droit à l'asile politique que leur permettrait de continuer la lutte "pour la libération des travailleurs du Québec, des nègres blancs de l'Amérique".

Ils avaient distribué aux journalistes de l'ONU un communiqué annonçant que leur grève durerait jusqu'à ce qu'ils obtiennent le statut de prisonniers politiques pour les membres du FLQ actuellement détenus au Québec, et la reconnaissance par les autorités québécoises du crime politique. Ils demandaient aussi à l'ONU de faire enquête sur le comportement des policiers envers les détenus québécois et sur les conditions qui sont faites aux prisonniers et aux détenus.

L'ENQUETE PRELIMINAIRE

D'autre part, l'avocat de Marcel Faulkner a demandé hier après-midi le rejet de l'accusation d'homicide involontaire portée contre le jeune homme en relation avec la mort de Jean Corbo, étudiant âgé de 16 ans, déshabillé par une bombe qu'il s'appropriait à déposer près de l'usine Dominion Textile, à Saint-Henri, le 14 juillet dernier.

Le juge Emile Trottier, devant lequel l'enquête préliminaire a débuté hier, n'a pas rendu sa décision.

La preuve soumise par le procureur de la Couronne, Me Jean-Guy Boillard, sera versée au dossier de quatre autres accusés du même crime, en vertu du consentement accordé par les avocats de ces derniers.

Ce geste voulait faire ressortir le fait qu'en dépit de longues grèves dans quatre de ses usines, la Dominion Textile poursuivait sa production à deux manufactures de Montréal (dont les ouvriers étaient représentés par un syndicat international affilié à la FTQ) ce qui, selon Demers, lui permettait de ne pas se presser à régler ses conflits syndicaux.

Corbo, selon le témoin, avait toute latitude pour déposer l'engin qu'il avait même amorcé, à un endroit non dangereux, et même pour ne pas l'amorcer du tout s'il jugeait qu'il y avait risque.

La Couronne soutient que les membres du comité central — les présumés conspirateurs — se sont rendus coupables de négligence criminelle à l'égard de leur jeune camarade en lui permettant de commettre l'attentat qui lui a coûté la vie.

Les cinq membres du Front de libération du Québec sont aussi accusés de conspiration pour commettre un acte criminel.

Me Gérard Beaudry a soumis que Corbo était partie au complet et que le fait qu'il soit mort par suite de son exécution ne rend pas ses présumés complices coupables d'homicide involontaire. Outre Faulkner, ces derniers sont Serge Demers, Réal Mathieu, Gérard Laquerre et Claude Simard, qui ont tous assisté à l'instruction de leur camarade.

Le lieutenant détective Léo Plouffe a fait part de ses constatations sur la scène de la tragédie, causée par l'explosion d'une bombe de fabrication domestique, alors que la victime était apparemment penchée au-dessus de l'engin.

Tout comme à l'enquête du comté, le principal témoin fut Serge Demers, manoeuvre âgé de 21 ans, qui a témoigné avec la protection de la Cour.

Il a repris les faits déjà connus concernant l'existence du FLQ et de son comité central qui séjournerait dans un camp des environs de Joliette, au début de l'été. Les gestes du réseau d'action qu'il dirigeait visaient à attirer l'attention publique sur des conflits sociaux, tels celui de Dominion Textile. Ils ne devaient en aucune façon mettre la vie ou la sécurité de qui que ce soit en danger.

C'est dans cet esprit que Corbo — qui avait déjà manifesté le désir de passer à l'action — fut invité par Demers à faire une "reconnaissance", puis à exécuter l'attentat à Saint-Henri.

La défense soutient au contraire que les conspirateurs avaient pris les dispositions nécessaires pour ne pas mettre la vie de leur jeune membre en danger et que, de ce fait, ils ne devraient être accusés de conspiration.

Une journée d'étude avec ses électeurs et tentera de recueillir la somme qui permettra de diffuser sa brochure à 5,000 exemplaires, le premier tirage ayant été limité à 1,000.

Les unions

(Suite de la première page)

dustriels. Mais M. Forsey a tenté, avec ce sens du paradoxe qu'il manie à merveille, de provoquer chez ses auditeurs une réflexion plus nuancée sur certains problèmes d'actualité, comme la grève du rail ou le recrutement de la CSN chez les employés des chemins de fer.

"Dans un cas comme le rail, a dit M. Forsey, il ne s'agit pas de choisir entre le ciel et l'enfer, mais entre deux formes de conditions terrestres dont l'une peut être bien préférable à l'autre." Il a souligné que le défaut du régime présent de négociations dans le rail, c'est qu'il est mi-chair-mi-poison, ni véritables négociations collectives, ni arbitrage obligatoire dont les étapes et les critères seraient bien définis, mais une situation confuse et des procédures trop longues qui aboutissent à un arbitrage "ad hoc".

Me Lewis, pour sa part, a fait valoir qu'il y aurait des moyens de prévenir l'éclatement de conflits industriels. L'un de ces moyens serait de rendre plus rapides les procédures de négociations, en déterminant par exemple que deux mois après l'expiration d'un contrat collectif, les parties ont automatiquement droit à la grève ou au lock-out, quoi qu'il arrive. Un tel régime réduirait les frustrations que cause une longue attente et forcerait les parties à prendre en mains leur destin sans se fier à des suris.

Le député néo-démocrate croit en outre à la nécessité d'une meilleure organisation des services gouvernementaux de conciliation. Présentement, les conciliateurs n'ont aucun statut, a-t-il dit, et souvent pas assez de compétence. Les ministères du travail devraient se préoccuper de fournir les services de recherches nécessaires pour permettre une discussion intelligente pendant les négociations; les syndicats devraient avoir un accès au besoin garanti par la loi à tous les renseignements utiles concernant l'état financier de l'entreprise ou ils négocient.

Enfin lorsque quelque secteur est jugé trop vital pour qu'on puisse accepter une grève, il faut que la société assure aux employés concernés des conditions comparables et même supérieures à celles qu'ils auraient obtenues s'ils avaient eu le droit de grève. Et si on impose l'arbitrage il faut veiller avec le plus grand soin à l'impartialité de l'arbitre.

En matière de directeur des services législatifs du CTC, M. Andy Andras, a présenté un exposé sur les droits résiduels de la direction, question rendue plus brûlante par le rapport du juge Freedman sur le droit de négociations des changements technologiques survenant pendant la durée d'un contrat. Le juge Freedman avait reconnu ce droit aux syndicats même si rien dans le contrat ne le prévoit.

M. Andras a expliqué la thèse suivant laquelle la direction d'une entreprise a le droit de prendre toute décision qu'elle juge utile sans consulter le

De Murville

(Suite de la première page)

pres problèmes, y compris celui de la réunification. "Comment imaginer que, dans le déroulement de l'escalade, l'ouverture d'une négociation puisse venir d'une autre part que de celle de la grande puissance qui s'y trouve engagée directement, dont l'intervention en a été un élément essentiel et qui, seule par la même, est en mesure de créer le fait nouveau qui rendra tout possible, et d'abord la paix. On l'a dit ici même il y a quelques jours, plus grandes sont la puissance et l'influence, plus grandes sont les responsabilités".

M. Couve de Murville rappelle alors la proposition qu'avait faite le général de Gaulle dans son discours de Pnon Penh: "L'ouverture d'une

syndicat, sauf pour ce qui est expressément prévu au contrat collectif. Il a précisé que cette thèse des "droits résiduels" s'étend parfois jusqu'à dire que certaines matières ne pourront jamais être l'objet de négociations collectives mais relèveront toujours de la direction.

Pour démolir la thèse des droits inaliénables de la direction, il a souligné que certains d'entre eux qu'on jugeait éternels font déjà partie de conventions collectives. Il a ajouté que le syndicalisme cherche à apporter le gouvernement constitutionnel aux entreprises, plutôt que la "monarchie" du régime patronal autocratique, et que cette lutte n'aura de fin tant que les travailleurs ne participeront pas à toutes les décisions qui affectent leur condition.

aussi vaste et difficile négociation dépendrait, évidemment, de la décision et de l'engagement qu'aurait auparavant voulu prendre l'Amérique de rapatrier ses forces dans un délai convenable et déterminé".

Le ministre des Affaires étrangères rappelle aussi que la France avait, il n'y a pas longtemps, "alors que ses forces dominaient sans conteste", ouvert les portes de son mouvement en proclamant de son mouvement le droit de l'Algérie à l'auto-détermination, c'est-à-dire en lui donnant accès à l'indépendance.

"Les Etats-Unis, pousse M. Couve de Murville, n'ont besoin ni d'appui, ni de conseils, même s'ils ont bien voulu nous dire, par la bouche de leur éminent représentant, qui sait en quelle amicale estime le tient la délégation française, qu'ils désiraient la discussion. Nous connaissons leur puissance et leur détermination. Nous savons aussi la générosité de leurs sentiments et leur foi dans leurs idéaux. Il ne convient pas, je pense, d'en dire davantage".

Mais selon le ministre, chaque mois qui passe ne peut qu'augmenter la tension et les risques d'un élargissement du conflit qui "a pris une extension qui, si elle se poursuivait, comme tout hélas conduit à le redouter, pourrait finir par mettre en cause beaucoup plus que la paix de cette infortunée région". Et M. Couve de Murville ajoute: "La question n'est plus tellement de savoir pourquoi l'on se bat et quels sont les objectifs de part et d'autre, elle est de plus en plus de savoir si ne se trouve pas en cause la survie même du peuple vietnamien et son avenir comme nation".

Advertisement for Ville d'Estérel featuring a large illustration of a chalet and a boat. Text includes: "aimez-vous l'évasion, le calme, la détente? Vous pouvez avoir tout cela à VILLE d'Estérel 'LA CITÉ AU COEUR DE LA FORÊT'". Details about chalets for sale and rental, and contact information for SIMCO LIMITÉE.

Advertisement for "des cours pour tous" at Université de Montréal. Features: "Cours de perfectionnement pour professeurs de français parlé", "CYCLE DE DEUX ANS", "UN SOIR PAR SEMAINE", and a list of subjects like Phonétique descriptive, Stylistique du français moderne, etc.

Advertisement for lidec inc. featuring a collection of math books: "LES MATHÉMATIQUES DE VIE COURANTE" and "LA RONDE DES NOMBRES". Includes contact information: 1083, avenue Van Horne — Outremont, P.Q. — 274-6521.

Large advertisement for Berlitz language school: "A Montréal, on parle 64 langues...chez Berlitz!". Includes details about Berlitz courses in various languages and contact information: ÉCOLES Berlitz — LANGUES VIVANTES, 2055 rue Peel — 50 Place Crémazie, MONTRÉAL.



# Les CHEVROLET 67 UNE LIGNÉE JEUNE ET FRINGANTE



Coupe custom Chevrolet Caprice

## AUJOURD'HUI!

## En élégance et en sécurité, aucune autre n'est plus nouvelle.



**Dispositifs de sécurité fournis en équipement standard des Chevrolet 67.** Un seul coup d'oeil à la nouvelle grille de l'Impala, et vous aurez compris que la Chevrolet 67 fait une entrée en beauté... En beauté, mais aussi avec des nouveautés au point de vue de la sécurité.

Les modèles 1967 comportent naturellement tous les dispositifs de sécurité précédemment fournis en équipement standard par Chevrolet, mais également plusieurs autres très importants: colonne de direction amortissante mise au point par GM avec volant amortissant également; système de freinage à deux maîtres-cylindres avec témoin lumineux (donc, deux circuits de freinage séparés); ceintures de siège, à l'avant et à l'arrière, avec des boucles à bouton-poussoir; système multiclignotant permettant de faire fonctionner simultanément les quatre clignotants; nouvelle commande de clignotants avec position de changement de voie, nouveau verrouillage de sécurité de toutes les portes; verrous de dossiers pliants dans les station-wagons et les modèles deux portes; tableau de bord amortissant avec boutons et leviers arrondis.

De nombreux autres dispositifs de sécurité sont également montés en équipement standard sur les Chevrolet 67. Ils contribueront au sentiment de confiance que vous éprouverez au volant de votre Chevrolet. Interrogez le concessionnaire Chevrolet à ce sujet, il se fera un plaisir de vous renseigner.

Examinez les Chevrolet 67. Vous trouverez en elles de multiples preuves de leur personnalité jeune et fringante, de nombreux symboles de leur excellence. Par exemple, l'audacieuse ligne de pavillon fuyante, dans le style fastback, des coupés sport ou encore les ailes arrières galbées, ou la grille enveloppante. L'élégance de la Chevrolet est de celles qui ne passent pas inaperçues.

A l'intérieur, voici votre domaine, bien à vous: luxueux, silencieux, grâce à la nouvelle suspension améliorée. Dans les modèles Impala super-sport, les sièges avant sont du type baquet, garnis de vinyle texturé. Un tapis bouclé épais couvre tout le plancher. Du côté des performances: le choix de puissances va de 155 à 385 CV, cinq transmissions au choix: boîtes à 3 vitesses standard, boîtes à 4 vitesses, toutes entièrement synchronisées, et Turbo Hydra-Matic. Imaginez-vous au volant d'une des 17 nouvelles Chevrolet... entièrement équipée à votre goût et avec tous les dispositifs de sécurité standard. Mieux encore... allez donc essayer un de ces nouveaux modèles chez le concessionnaire Chevrolet.



BYMBOL D'EXCELLENCE

CX-16781P

HAROLD CUMMINGS LTD.  
5253 ouest, rue Jean-Talton  
(près boul. Décarie) 739-1711

CHEVROLET MOTOR SALES COMPANY OF MONTREAL LIMITED  
2085 ouest, rue Sainte-Catherine, 933-6781

GOHIER AUTOMOBILES LTEE  
1380 rue Amherst, 526-3781

DUVAL MOTORS (1960) LTD.  
529 est rue Jarry, 272-5111

PARK AVENUE CHEVROLET LTEE  
5000 est rue Jean-Talton, 725-9811

J. P. CHARBONNEAU AUTOS LTEE  
2700 est rue Ste-Catherine, 526-4471

PATENAUDE AUTOMOBILE LIMITEE  
10630 rue Lejuneuse (coin boul. Guin) 829-8441

CLERMONT MOTOR LIMITED  
5343 rue St-Denis, 279-4301

SNYDER AUTOMOBILES LTD.  
2130 rue Notre-Dame (coin 21e avenue)  
Lachine, Qué. 437-4651

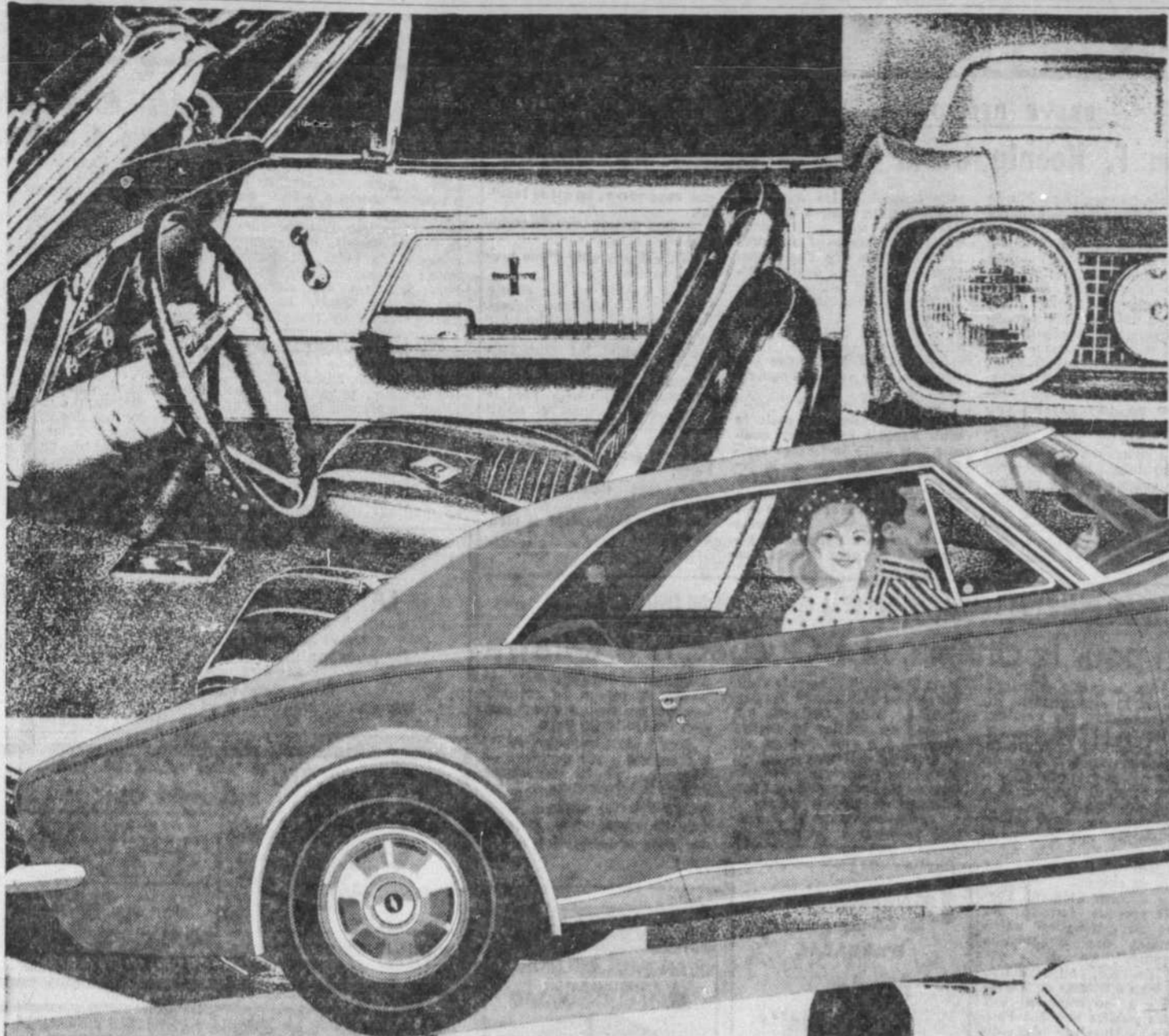
BARNABE MOTORS LTD.  
925 boul. Laurentien, St-Laurent, Qué. 744-4401

DOYLE MOTORS LIMITED  
4301 ave. Rannantyne, Verdun, Qué. 749-4501

SALOIS AUTOMOBILES LIMITEE  
610 boul. Labelle, Chomedey,  
Ville de Laval, Qué. 488-3892

JOHN GRAVEL AUTOMOBILE LIMITEE  
480 rue Victoria St-Lambert, Qué. 471-5501

Ne manquez pas de regarder "La ligue canadienne de Football" et "La ligue nationale de Football" tous les samedis et dimanches et "Tous pour un" tous les lundis soir à 9h:30 sur le réseau complet de Radio-Canada.



# LA CAMARO de CHEVROLET

Voici la fouguese routière à quatre places, nouvelle comme demain, profilée comme un chasseur à réaction. Vous pouvez l'équiper exactement à votre goût. Elle est offerte en trois versions: la Camaro, la Camaro Rally Sport avec phares dissimulés et la surpuissante SS 350. La puissance: elle va jusqu'à 295 CV, avec le V8 exclusif à la SS 350. Sièges baquet, cadrans d'instruments ronds, dispositifs de sécurité, le tout en équipement standard. Faites-y ajouter la boîte à quatre vitesses avec levier au plancher, les freins à disque, et vous aurez une voiture prête pour les compétitions.

Coupe sport Camaro SS 350 avec équipement sport livrable sur demande



La nouvelle Chevelle 67 "vif-allant" semble impatiente de prendre la route. Voyez ses lignes fluides qui courent de la grille aux feux arrière. Essayez une Chevelle. Menez-la sur une route de campagne, ou dans une rue encombrée. Dans l'un ou l'autre cas, elle vous prouvera que le luxe peut aller de pair avec les qualités routières et la maniabilité. Sièges baquet à l'avant avec l'équipement sport; épais tapis; 6-cylindres de 140 CV et V8 de 195 CV, tous deux standard, voilà quelques exemples seulement du luxe et des performances que vous pouvez attendre de la Chevelle 1967.

# LA CHEVELLE 67

Coupe sport Chevelle Malibu avec équipement sport livrable sur demande et doté d'un V8 396 cc. cu.



Coupe Nova super-sport Chevy II

La Corvaire se range parmi les voitures de grande élégance. Son style lui a valu des éloges dans le monde entier. C'est la seule voiture nord-américaine équipée d'un moteur arrière refroidi par air. La Corvaire possède aussi les meilleurs avantages des voitures sport les plus agréables à conduire... et en même temps la spaciosité d'une voiture familiale. Présentée en deux séries: Monza et 500. Comme les gens élégants, adoptez la voiture de grande élégance: la Corvaire 67. Passez chez le concessionnaire Chevrolet.

# LA CORVAIRE 67

# LA CHEVY II 67

La pratique Chevy II est parée d'une façon si élégante et si économique à la fois qu'elle n'a rien à envier aux grandes soeurs de la famille Chevrolet. Voici une voiture intéressante. Surtout quand on sait que le choix de moteurs va du 6-cylindres de 120 CV, très avare de l'essence, au vigoureux V8 de 275 CV. L'intérieur ne laisse rien à désirer. Bien des changements ont été apportés à la Chevy II, mais une chose demeure: elle est toujours aussi avantageuse pour son prix. Essayez-la. Elle vous attend chez le concessionnaire Chevrolet.



Coupe sport Corvaire Monza

**AUJOURD'HUI!**

CX-16789P

CONCESSIONNAIRES CHEVROLET AUTORISÉS DANS LE GRAND MONTRÉAL

HAROLD CUMMINGS LTD.  
2325 QUÉBEC, rue Jean-Talon  
(près boul. Décarie) 739-1911  
CLERMONT MOTOR LIMITED  
2363 rue St-Denis, 279-6301

CHEVROLET MOTOR SALES COMPANY OF MONTRÉAL LIMITED  
2055 boulevard, rue Sainte-Catherine, 733-4781

SNYDER AUTOMOBILES LTD.  
2130 rue Notre-Dame, (coin 214 avenue)  
Lachine, Qué., 427-4651

GOHIER AUTOMOBILES LEE  
1385 rue Amherst, 234-3781

BARNABE MOTORS LTD.  
925 boul. Laurentien, St-Laurent, Qué., 714-6401

DUVAL MOTORS (1960) LTD.  
529 est rue Jarry, 272-5111

DOYLE MOTORS LIMITED  
4801 ave Bannantyne, Verdun, Qué., 749-4501

PARK AVENUE CHEVROLET LTR  
5000 est rue Jean-Talon, 735-9811

SALOIS AUTOMOBILES LIMITEE  
410 boul. Labelle, Chomedey,  
Ville de Laval, Qué., 488-3851

J. P. CHARBONNEAU AUTO LTR  
3700 est rue Ste-Catherine, 322-6471

PATENAUDE AUTOMOBILE LIMITEE  
10838 rue Lapresse (coin boul. Guoin) 829-8461

JOHN GRAVEL AUTOMOBILE LIMITEE  
480 rue Victoria St-Lambert, Qué., 471-5501

Ne manquez pas de regarder "La ligue canadienne de Football" et "La ligue nationale de Football" tous les samedis et dimanches et "Tous pour un" tous les lundis soir à 9h30 sur le réseau complet de Radio-Canada.

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

Deux lancements de livres, hier soir, L'un chez Jacques Hébert, aux Éditions du jour, qui a procédé (in absentia) au décollage de "J'ai vu des coups volants" par Henri Bordelais, l'autre au Cercle du livre de France qui a publié un roman de Simone Landry-Guillet "Itinéraire".

CORK — Les auteurs du film canadien "High Steel", portant sur l'aptitude des Indiens de Caughnawaga à travailler dans les hautes structures, ont reçu un trophée au festival international du film de Cork, en Irlande.

horaires des spectacles

Table with columns for Theatre, Cinéma, and Radio-Selection. Includes titles like 'Le Neveu de Rameau', 'Assassins Associés', and 'La Belle de Cadix'.

RADIO-SELECTION

JEUDI - 29 SEPTEMBRE - CRIFAM. Place aux femmes. 2h 30 de l'après-midi: Équipes: "La paix du couple n'est-elle au prix du mensonge?"

HORAIRES DE LA TELEVISION

Table listing TV programs and times for various channels like CBFT, CFTM, and CFTM.

Vandales à Québec

QUEBEC — Des vandales ont saccagé en partie, hier, "Le Théâtre Japonais", oeuvre du sculpteur Fumio Otani, érigée sur les Plaines d'Abraham, à Québec, dans les cadres du récent symposium mondial de sculpture sur bois.

PIAF

La "Nouvelle Pif", Mireille Mathieu, viendra pour la première fois à Montréal les 11 et 12 octobre prochains. Elle sera la vedette du Pageant Madeleine Province de Québec le 11 octobre, au Centre Paul Sauvé.

CE SOIR 8 h. 30

et jusqu'au 8 octobre. MATINEES: SAMEDI, 1er et 8 oct. DIMANCHE, 2 oct.

Le Mouvement Contemporain présente Festival "Beckett"

ce soir: "Oh les beaux jours" Théâtre Le Patriote 1474 est. Ste-Catherine 521-6666

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

A cause de circonstances incontrôlables

LE CONCERT MEHTA - NILSSON AU PROFIT DE LA CAISSE DE RETRAITE DES MUSICIENS EST CONTREMANDÉ

Le prix des billets sera remboursé aux guichets. PLACE DES ARTS SAUL WILFRID-PELLETIER MONTRÉAL (QUÉBEC) TÉL. 363-7112

BREVE RENCONTRE AVEC UN PEINTRE John F. Koenig avant que le monde ne change

Ce soir, on verra au Musée d'art contemporain une exposition rétrospective d'œuvres, de dessins et de gravures de John Franklin Koenig.

que vous verrez en est le résultat. — Que pensez-vous de Montréal? — C'est une ville d'une brutalité inouïe.

Rien pour le cinéma, ni à Québec, ni à Ottawa

Lors de la soirée d'inauguration de la rétrospective du cinéma canadien qui se tient actuellement à l'ONF, Clément Perron, président de l'Association professionnelle des cinéastes a prononcé une allocution au cours de laquelle il a rappelé que l'APC poursuit depuis cinq ans une action afin d'obtenir des gouvernements successifs qu'ils assurent leur responsabilité en matière de cinéma.

président de l'ONF, qui n'a pas trouvé le temps de recevoir une fois les cinéastes d'expression française du pays.

LES allimbanques coin Bonsecours et St-Paul D'ARRABAL "fando et lis" CE SOIR 8h.30

PIERROT LE FOU ANNA KARINA ...l'un des plus beaux films de l'histoire du cinéma...

Luis MARIANO DANS La Belle de Cadix Opérette de FRANCIS LOPEZ

henri guillemin Au programme: Blaise Pascal, 1er oct. Jean Racine, 3 oct. Paul Claudel, 4 oct. L'Affaire Dreyfus, 5 oct.

ANGÉLIQUE retrouve son mari dans... ANGÉLIQUE #3 et le ROY COULEURS

3 mois... PLUS QU'UN CHEF-D'ŒUVRE... LE NOUVEAU CRÉATEUR PALME D'OR Festival Cannes 1966

GAGNANT DE 6 PRIX DE L'ACADEMIE UN DES PLUS BEAUX FILMS JAMAIS PRODUITS 27e SEM. DOCTOR ZHIVAGO PANAVISION et METROCOLOR

JE SUIS UNE SÉPARATISTE DANOISE... CE DROLE DE PARADIS... LE PARISIEN

Première audition à Montréal du quintette de Schoenberg avec le Sestetto di Bolzano

La 19e saison de Pro Musica sera inaugurée dimanche, le 9 octobre prochain, à 4h.30 de l'après-midi, à la salle du Plateau, alors que l'on entendra le réputé Sestetto di Bolzano, composé de Luigi Palmisano, flûte; Antonio Gallesi, hautbois; Elia Cremonini, clarinette; Romano Santi, basson; Mario Gessi, cor français et Nunzio Montanari, piano.

Quant au Quintette de Schoenberg, il sera donné en première audition à Montréal, il s'agit de l'une de ses oeuvres les plus importantes car, pour la première fois, il utilise intégralement le système des douze sons qu'il avait inventé et qu'il développa progressivement.

LE THÉÂTRE DE SCARAMOUCHE PRESENTE LE NEVEU DE RAMEAU de Diderot les 29 et 30 septembre à 21 heures AUDITORIUM DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

VOUS AIMEREZ SI VOUS AIMEZ LA SOUPE... salée et épicée... LA SCALA 4430 PAPINEAU — 721-5107

POUR TOUTE LA FAMILLE: L'HISTOIRE ORIGINALE QUI INSPIRA LE FILM Sound of Music LA FAMILLE TRAPP

CCA présente JEUDI SOIR, 6 OCT. PLACE DES ARTS SAUL WILFRID-PELLETIER L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE MOSCOU

7 JOURS SEULEMENT tnm le temps sauvage de anne hebert

COMÉDIE-CANADIENNE 84 ouest, Ste-Catherine • 861-3338 DU 10 AU 16 OCTOBRE INCLUSIVEMENT

DERNIÈRE SEMAINE VIENNA EISREVUE LA REVUE VIENNOISE SUR GLACE

# À la tête des conservateurs du Québec, M. Trépanier pourrait difficilement rester l'homme de M. Diefenbaker

par Jean-V. DUFRESNE

OTTAWA — L'aile québécoise du parti conservateur fédéral a tenu hier à Montréal une réunion au cours de laquelle le maire de Granby, M. Paul-O. Trépanier, a officiellement fait valoir ses prétentions à la présidence de l'association moribonde.

L'expérience politique du candidat qui aspire au fauteuil de Shefford aux Communales après une élection par lui contestée, et le fait qu'il appartient au parti depuis moins d'un an constituent deux sérieux obstacles à son élection à la présidence des assises de Beauport, samedi et dimanche.

Mais plus encore, s'il semble attendu que les délégués ne chercheront pas à réclamer le départ de M. Diefenbaker, personne n'ignore que la candidature du maire est agréable au leader actuel.

Or, le but des assises étant de formuler de nouvelles politiques conservatrices conformes aux aspirations québécoises, et ces politiques ne pouvant être adoptées contre le gré de M. Diefenbaker, on se demande comment M. Trépanier, s'il est élu à la présidence de l'association, pourra concilier son appui au chef conservateur et la nécessité de repenser le "programme" de l'aile québécoise.

Pour ce qui est de formuler de nouvelles politiques, telle avait été la décision du caucus de janvier dernier, à St-Jean, et une demi-douzaine de comités avaient été alors constitués à cette fin. Ces comités n'ont produit aucun résultat; l'on doute qu'un seul se soit même jamais réuni.

L'association doit donc repartir de zéro, et à tout prendre, comme M. Trépanier passe pour un homme actif, il se trouve des militants pour le préférer aux autres candidats,

notamment MM. Rodrigue Bourdages et Georges Valade, mais surtout à M. Paul Beau- lieu, que la rumeur de sa candidature déconcerte; car il avait organisé le caucus de janvier, avec les résultats qu'on sait.

À la veille du grand congrès fédéral d'Ottawa, qui aura lieu du 13 au 16 novembre prochain, la hâte avec laquelle s'agitent les conservateurs québécois à quelque chose de gênant mais bien caractéristique. Avant été complètement inactive depuis janvier dernier, voilà que l'association veut reprendre vie, mais dans une conjoncture où ne saurait plus difficile.

Le congrès fédéral n'eût-il

pas dû avoir lieu, les assises québécoises n'auraient pas été moins justifiées, et c'est avec beaucoup de difficulté que les éléments les plus actifs de l'association ont obtenu de ceux qui la contrôlent qu'elle soit enfin convoquée.

Mais une fois encore, des facteurs exceptionnels comme la campagne anti-Diefenbaker de M. Dalton Camp, le président national de l'association du parti, et la crise du leadership qui entre bientôt dans sa phase décisive, viennent fausser l'objet même des assises québécoises.

Certains militants soutiennent en effet qu'il est parfaitement illusoire, pour l'aile québécoise, voire impossible, de reconstituer ses cadres et

neuf encore de formuler de nouvelles politiques sans poser carrément le problème du leadership fédéral, car à moins qu'elles ne soient approuvées par le chef, M. Diefenbaker, ces politiques sont irrémédiablement vouées à l'échec.

Il convient de rappeler qu'à l'encontre des autres provinces canadiennes, où ce sont les structures des partis provinciaux qui servent d'assises à la grande association nationale, dans le Québec l'association conservatrice n'est qu'une "aile" du parti fédéral, qui ne possède en conséquence aucune autonomie constitutionnelle.

Il en serait tout autrement si l'Union nationale n'était pas un "parti exclusivement québécois" et si ses objectifs s'al-

liaient au moins dans les grandes lignes aux intérêts fédéraux. En somme il n'existe pas de parti conservateur provincial au Québec; il n'y a que des députés fédéraux conservateurs québécois.

Les militants les plus aguerris ne songent pas à fonder une association québécoise pour déloger l'Union nationale, ce serait la douce folie que même en rêve. Mais ils croient encore possible de rallier la faveur populaire à l'occasion d'un scrutin fédéral de sorte que le Québec puisse avoir "une voix" dans les assemblées conservatrices et dans le caucus fédéral.

Or l'obstacle, disent-ils, c'est M. Diefenbaker; rien n'est possible tant qu'il sera là.

# LE DEVOIR

MONTRÉAL, JEUDI 29 SEPTEMBRE 1966 CAHIER 2 / Pages

## L'accroissement du produit national brut sera bien inférieur à l'an dernier

OTTAWA — Le sous-ministre des finances a déclaré devant un comité parlementaire hier, que l'économie canadienne ne conservera pas, d'ici la fin de la présente année, le rythme qu'elle avait au cours du premier semestre de 1966.

Comparaisant devant le comité mixte de la Chambre et du Sénat sur le coût de la vie, M. R. B. Bryce a apporté des statistiques sur l'état des revenus et des dépenses de la nation.

Le sous-ministre n'a pas élaboré davantage, mais ses dires confirment un récent rapport du Bureau fédéral de la statistique, démontrant que le rythme économique avait ralenti au cours des mois d'avril, de mai et de juin, et qu'il fallait s'attendre à un ralentissement encore plus marqué, au cours des mois d'été.

La déclaration de M. Bryce est venue au moment où le comité étudiait le produit national brut.

Le sous-ministre a déclaré

que le PNB avait connu une hausse de 6.5 pour cent, en 1964, et de 6.7 pour cent, en 1965, mais il a ajouté que la hausse ne serait pas si évidente en 1966. Depuis 1949, la hausse annuelle moyenne est de 4.6 pour cent.

Les chiffres récemment publiés par le Bureau fédéral de la statistique indiquent une

hausse d'à peine 2.4 pour cent, pour l'année.

M. Bryce a également souligné que les salaires et les bénéfices marginaux représentaient 30.1 pour cent du produit national brut, l'an dernier, ajoutant que ce chiffre n'a pas varié de plus que quelques dixièmes au cours des six dernières années.

## Projet d'un marché commun du pacifique

OTTAWA — Cinq ministres du cabinet japonais entreprendront en fin de semaine une visite de huit jours au Canada. Aucune précision officielle n'a été apportée sur cette visite, mais les délégués discuteront la possibilité de créer un marché commun du Pacifique, qui unirait les États-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie.

Des informateurs du ministère des affaires extérieures, à Ottawa, ont laissé entendre que le projet ne serait sûrement pas approuvé immédiatement.

Cette réunion est la quatrième rencontre du comité ministériel canado-japonais, qui se réunit alternativement à Tokyo puis à Ottawa.

## À Winnipeg, un Canadien anglais du Québec défend la thèse de la dualité culturelle

WINNIPEG — Un industriel de langue anglaise du Québec a qualifié de "partiales et déformées" les vues d'un historien de l'université de Toronto selon lesquelles la dualité culturelle du Canada serait un nouveau mythe nourri par les nationalistes canadiens - français.

M. John W. H. Miner, de Granby, a affirmé que le caractère biculturel et bilingue du Canada est un fait historique vieux de 200 ans et il a dit que, vouloir rejeter ce fait, c'est "rendre un mauvais service au Canada et commettre une injustice envers les éléments modérés des deux communau-

tés culturelles qui croient en l'avenir de ce pays." Il a dit que l'adhésion aux idées du professeur Donald G. Creighton sur la confédération, telles qu'exprimées récemment dans le magazine "Saturday Night", pourrait conduire à la désintégration du Canada.

Devant les membres du club Rotary de Winnipeg, hier, M. Miner a dit qu'heureusement pour le Canada, plusieurs contemporains du professeur Creighton, dont le professeur Ramsay Cook, également de l'université de Toronto, ne croient pas que le Canada a été conçu comme un pays unilingue et uniculturel en dehors

de la province de Québec, du parlement fédéral et des tribunaux fédéraux, ou qu'il devrait l'être.

"De plus, a poursuivi M. Miner, la population du Québec ne semble tout simplement pas prête à reprendre son tricot, son tissage ou toute autre activité que lui attribuent les meilleures traditions de la caricature folklorique."

Droits des minorités

"Je crois que la population du Canada appuierait toute mesure raisonnable prise par les divers gouvernements du pays en vue d'accorder aux minorités de langue française, partout où les francophones existent en nombre suffisant, les mêmes droits dont jouit la minorité de langue anglaise dans le Québec," a déclaré M. Miner.

Il a fait remarquer que les citoyens de langue anglaise "se sentent chez eux dans le Québec et partout ailleurs au Canada," ajoutant que "les citoyens de langue française devraient également se sentir chez eux dans quelque coin du pays que ce soit."

M. Miner a dit qu'on ne peut attendre des Canadiens de langue française "qu'ils acceptent" l'alternative implicite

de leur offre le professeur Creighton — "une citoyenneté permanente de deuxième zone à l'intérieur du Canada, et la séparation du pays qu'ils ont contribué et qu'ils contribuent toujours à édifier."

Pas davantage les Canadiens en général peuvent-ils accepter l'argument que le Canada, étant composé de plusieurs groupes ethniques, serait balkanisé si chacun d'entre eux se voyait accorder des droits spéciaux en matière de langue et d'éducation.

"L'histoire elle-même rejette cet argument, démontrant que les fondations mêmes du pays reposent sur deux éléments ethniques, a dit M. Miner. Ce qui ne signifie pas nécessairement que les autres groupes ethniques du Canada ne puissent pas avoir la possibilité de maintenir leur langue et leur culture. Mais ils devront le faire dans le contexte d'un Canada qui est constitutionnellement bilingue et biculturel. Employer l'argument multilinguiste et multiculturaliste afin de rejeter les demandes d'égalité constitutionnelle des Canadiens français n'est ni plus ni moins qu'un écran de fumée pour conduire à un suicide national."

## la vie syndicale

### La grève de deux mois à Canada Packers peut prendre fin aujourd'hui

Les 6,300 grévistes de la saison Canada Packers sont en grève depuis les 18 et 20 juillet dans six provinces se prononceraient d'ici quelques heures sur les termes de l'entente survenue mardi soir entre les deux parties à la suite de la médiation de l'avocat montréalais H. Carl Goldenberg. L'entente prévoit certaines augmentations de salaires et des bénéfices marginaux accrus. Elle ne sera pas rendue publique avant d'être soumise aux syndicats.

Les usines de la Canada Packers paralysées par le conflit sont situées au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard. M. Goldenberg avait été nommé médiateur après accord entre les deux parties par les gouvernements des six provinces.

La grève avait débuté le 18 juillet, lorsque 3,000 syndiqués des usines de Toronto débrayèrent à la suite d'une série de réductions dans la production. Les 3,300 autres suivirent le 20. Les pourparlers qui ont conduit à l'entente avaient débuté au cours de la dernière fin de semaine à Toronto. M. Goldenberg a précisé que le nouveau contrat aurait une durée de trois ans. Le syndicat demandait des augmentations de salaires ho-

raires de \$0.30. La moyenne des salaires horaires est présentement de \$2.30.

Deux autres salaisons importantes, les sociétés Swift et Burns, doivent commencer à négocier avec leurs employés d'ici quelques semaines. On prévoit que l'entente de la Canada Packers servira de modèle.

### Mémoire sur l'aspect psychiatrique des accidents de travail

La Fédération des travailleurs du Québec soumettra demain aux autorités provinciales un mémoire traitant, pour la première fois dans la province, de l'aspect psychiatrique des accidents de travail.

Le document a été préparé pour le compte de la FTQ et des Métallurgistes unis d'Amérique par trois psychiatres montréalais, soit les docteurs Jacques Tellier de l'hôpital du Sacré-Coeur, Richard Michaud et Jean-Marie Bordeleau, respectivement de l'Institut Philippe-Pinel et St-Jean-de-Dieu.

Le directeur des services sociaux de la FTQ, M. Robert Lavoie, a précisé que le mémoire tend à démontrer qu'un accident de travail peut avoir des conséquences d'ordre psychiatrique dont on n'a pas suffisamment tenu compte jusqu'à présent.

### Majorité FTQ dans les bureaux à l'Expo

L'Union internationale des employés professionnels et de bureau (FTQ-CTC) révèle qu'elle a recruté la majorité des employés de bureau à l'Expo, soit 360 sur 469. En vertu d'une entente intervenue entre l'Expo et les deux centrales syndicales FTQ et CSN, les employés de l'Expo sont tenus de se syndiquer mais peuvent adhérer au syndicat de leur choix.

### BORDS DE L'EAU À VENDRE

En face du bou. Ouelin Ouest. A proximité et à l'est de l'autoroute des Laurentides. Cinq minutes du centre de Montréal. Charme et tranquillité de la villa-jardins, commodités de Montréal, 32 semaines par année. Épargne temps et argent en combinant nos deux résidences.

PISCINE INTRÉRIEURE

Magnifique villa moderne et récente au milieu d'un immense jardin paysager de 25,000 p.c. Terrain additionnel si désiré. Jusqu'à 57,500 p.c. pour former un petit domaine luxueux: arbres et haies. Site enchanteur et exclusif, très privé. Imposant "drive-way" de 200 pds avec ponton. District très résidentiel. Adresse: 465 bou. des Prairies, Ville de Laval. 11 pièces, 5 chambres, 2 1/2 salles de bain. Grand vivoir avec foyer et vaste salle de famille et à manger séparée, tous deux avec portes françaises donnant sur une terrasse recouverte de 41 x 9 surplombant la rivière. Portique, hall d'entrée, cuisine planifiée avec dinette et buanderie adjacentes. Chambre des maîtres avec bain et 2ème chambre ou bureau sur premier plancher. 4 autres chambres au 2e plancher. Garage double, salle de jeux, nombreux placards. Occupation immédiate. Vente pour la première fois. Prix en dessous de la valeur réelle: 79,000 avec 21,400 p.c. carrés et 88,000 avec 28,750 p.c. carrés. Comptant exigé: \$15,000. Avez-vous des idées sur la vente? Agente protégée. Notaire Trudel. 277-2202 ou 625-4924



Marque: Rolls Royce  
Prix: \$20,800.00

Marque: Rolls Royce  
Prix: \$20,800.00

Les freins Citroën... Un luxe? Non. Une nécessité.

Quelle que soit la charge, quel que soit l'état des routes, les freins Citroën, ET EUX SEULS, vous permettront d'arrêter en toute sécurité, rapidement, sans danger.

Votre vie dépend de vos freins.

Les freins Citroën sont votre meilleure police d'assurance.

Autres caractéristiques Citroën:  
Traction avant  
Suspension hydropneumatique  
Aérodynamisme

**CITROËN**  
4010 RUE STE-CATHERINE O. • 4584 PAPINEAU  
Tél.: 937-7411 Tél.: 527-9861

**MUSIQUE ET MUSICIENS DU CANADA ÉDITION DU CENTENAIRE**

Séries de 17 disques R.C.A. Victor

PRIX DUPUIS

Mono la série 17 disques	54 <sup>40</sup>
Séréo la série 17 disques	64 <sup>40</sup>
Mono ch.	3 <sup>20</sup>
Séréo ch.	3 <sup>79</sup>

COMPOSITEURS CANADIENS

Jean Papineau-Couture - Jean Couillard - Raymond Daveluy - Gilles Tremblay - Olivier Messiaen - Jacques Hétu - Victor Bouchard - Claude Champagne - Jean Vallerand - Alexander Brott - Clermont Pepin - François Morel...

POUR PLUS DE DETAILS... VENEZ OU COMPOSEZ 842-5151, POSTE 400

DUPUIS — MEZZANINE — RAYON 841

**DUPUIS**  
Le grand magasin canadien à l'accent français

865 EST. STE-CATHERINE, MONTRÉAL • HEURES: 9 H. 30 À 5 H. 30

De l'Acadie près bou. Métropolitain Ville Mont-Royal

Ouvert les jeudis et vendredis jusqu'à 9 h. 30 p.m.

**CENTRE D'ACHATS ROCKLAND**

Carrefour du bon goût

**GENERAL MOTORS PRODUCTS OF CANADA LIMITED**

PRÉSENTE

VOYEZ LES NOUVELLES VOITURES 1967 MAINTENANT EN MONTRE POUR LA PREMIÈRE FOIS... SUR LA PROMENADE DU CENTRE

À PARTIR DE CE SOIR JUSQU'AU 6 OCTOBRE

- CHEVROLET
- CORVETTE
- CHEVY II
- CAMARO
- PONTIAC
- ACADIAN
- TORONADO
- BUICK
- OLDSMOBILE
- CADILLAC
- EPIC et autres

La mission du Vatican au Vietnam n'ira pas à Hanoi: aucun caractère politique affirme Mgr Pignedoli

SAIGON — "Je viens à Saigon apporter au peuple vietnamien en guerre un message d'amour du pape. Le Saint-Père en m'envoyant ici a voulu montrer sa sympathie toute spéciale pour le peuple vietnamien tout entier", déclare Mgr Sergio Pignedoli...

Mgr Pignedoli était accompagné des évêques Mgr Bernard Jacqueline de la Congrégation de la propagation de la foi, Mgr Luigi Dossena de la secrétairerie d'Etat...

Au cours d'une courte conférence de presse, Mgr Pignedoli a déclaré qu'il ignorait encore quel serait son emploi du temps et quelles personnes vietnamiennes il rencontrerait...

M. Tran Van Do, ministre des Affaires étrangères, a accueilli Mgr Pignedoli. Celui-ci s'est fait présenter tous les prélats présents ainsi que les représentants des congrégations religieuses...

Aspect vietnamien Dans l'attente de l'arrivée au Vietnam de la mission du Vatican conduite par Mgr Sergio Pignedoli...

M. Tran Van Do, ministre des Affaires étrangères, a accueilli Mgr Pignedoli. Celui-ci s'est fait présenter tous les prélats présents...

BOUCHARD AINÉ & FILS MAISON FONDÉE EN 1754 A BRAYE, CÔTE D'OR, FRANCE. BOUJOLAIS - vin rouge millésimé. DRY POULLY FUISSE - vin blanc.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

AIDE DOMESTIQUE DISPONIBLE. CONFIEZ-NOUS VOS CORVEES, nous nettoyons, faisons, réparons, ferons. Demandez-nous un devis gratuit.

AGENTS VENDEURS. Agente vendeuse - CARTES DE NOËL faites à la main sur toile. Approuvées par Expo St. Hubert.

ANTIQUITES A VENDRE. Antiquités, meilleurs prix en ville, "Canadienne", armoires, tables, horloges, bijoux, etc.

APPARTEMENTS A LOUER. Vous serez au septième ciel dans cet édifice de 32 étages.

Vous serez au septième ciel dans cet édifice de 32 étages.

Vous serez au septième ciel dans cet édifice de 32 étages.

Vous serez au septième ciel dans cet édifice de 32 étages.

Vous serez au septième ciel dans cet édifice de 32 étages.

Vous serez au septième ciel dans cet édifice de 32 étages.

Vous serez au septième ciel dans cet édifice de 32 étages.

Vous serez au septième ciel dans cet édifice de 32 étages.

Vous serez au septième ciel dans cet édifice de 32 étages.

Vous serez au septième ciel dans cet édifice de 32 étages.

Vous serez au septième ciel dans cet édifice de 32 étages.

Vous serez au septième ciel dans cet édifice de 32 étages.

Vous serez au septième ciel dans cet édifice de 32 étages.

chevêché et à la délégation apostolique. Il n'est prévu pour le moment aucun déplacement en province et les grandes lignes du programme du séjour ne sont pas encore arrêtées.

Dans un communiqué qu'elle a publié dans le courant de la matinée, la délégation apostolique souligne "le but exclusif de la conférence des évêques vietnamiens.

Le communiqué souligne également que la conférence a pour objet "d'étudier l'application des décrets conciliaires et d'autres problèmes d'Église" et que le "Souverain pontife a daigné témoigner, encore une fois sa paternelle sollicitude envers le Vietnam, en décidant d'envoyer pour présider cette conférence son légat en la personne de Son Excellence Monseigneur Sergio Pignedoli, actuellement délégué apostolique au Canada".

On se refuse dans les milieux catholiques informés à "spéculer" sur les éventuels entretiens que Mgr Pignedoli pourra avoir à Saigon hors des cercles catholiques.

Par contre, en ce qui concerne la conférence de Manille, due à l'initiative du président Marcos des Philippines et à laquelle le président Johnson a promis d'assister, on déclarait hier à Tokyo de source proche du ministère des Affaires étrangères, que le Japon n'y participera pas et qu'il n'enverra pas d'observateurs.

Au Japon comme ailleurs, les observateurs sont d'avis que la date choisie pour sa réunion, le 10 octobre - soit environ trois semaines avant les élections législatives aux États-Unis - lui donne une coloration de politique intérieure américaine difficile à effacer.

On déclare officiellement que

Des questions embarrassantes pour le ministre français de l'intérieur au procès Ben Barka

PARIS — Les avocats du frère et de la femme de Mehdi Gen Barka ont fait demander aujourd'hui au premier ministre Georges Pompidou s'il avait été mis au courant, avant l'enlèvement du leader marocain, des "projets et entreprises" du général Mohammed Oufkir.

Les représentants de la partie civile ont remis au président du tribunal qui juge actuellement cinq des ravisseurs de Ben Barka une liste de questions adressées à M. Pompidou et à son ministre de l'intérieur Roger Frey.

Le tribunal dira demain si ces questions, ou une partie de ces questions, peuvent être posées aux deux collaborateurs du général de Gaulle. La liste de ces questions ne comporte pas moins de treize pages dactylographiées.

Si le tribunal accepte que les questions soient posées, MM. Pompidou et Frey seront entendus par un haut magistrat français en dehors du procès proprement dit. Le gouvernement a refusé d'autoriser le premier ministre et le ministre de l'intérieur à apporter leur témoignage directement dans la salle d'audience.

Les questions posées par les avocats de la partie civile cherchent à établir si M. Pompidou et le général de Gaulle avaient été mis au courant des intentions du général Oufkir, ministre de l'intérieur marocain, à l'égard de Ben Barka.

D'après la partie civile, le président de la République et le premier ministre auraient dû être informés par le service français de contre-espionnage S.D.E.C.E. de certaines déclarations qu'il avait recueillies à ce sujet.

Le S.D.E.C.E. dépendait, avant l'enlèvement de Ben Barka, le 29 octobre 1965, de l'autorité du premier ministre. Il a été, depuis, rattaché au ministre de la Défense.

Un agent du S.D.E.C.E., Antoine Lopez, figure parmi les

A.E. LE PAGE. Symbole des spécialistes en toutes transactions immobilières. 600 Blvd. Dorchester ouest, Montréal. Tel. 861-9011.

COURS DE TRADUCTION. SESSION 1966-67. Début des cours le 3 octobre. Examen d'admission sur rendez-vous. Pour tous renseignements appelez: BERLITZ TRADUCTIONS. 288-3111 - Postes 70-71. Place Victoria, Montréal.



WASHINGTON — Le président Lyndon Johnson a accueilli le président Léopold Senghor du Sénégal hier, en l'assurant que les États-Unis entendent demeurer "un ami fidèle et un allié solide" dans la lutte pour l'amélioration des conditions de vie du peuple sénégalais.

Le chef de l'opération: le journaliste de 25 ans, Dardo Cabo, a fait diffuser de Port Stanley une proclamation dans laquelle il affirme l'intention de son groupe de rester aux Malouines "pour réaffirmer sa présence la souveraineté nationale".

Le commando comprend également Maria Cristina Verrier, journaliste et auteur, âgée de 27 ans.

Jusqu'à présent, les autorités gouvernementales n'ont donné aucune indication officielle sur les mesures qu'elles comptent prendre contre le groupe.

NEW YORK — M. Leonard Farbshtein a remporté d'une courte tête, les élections primaires démocrates pour le poste de représentant de l'Etat de New York au congrès américain. M. Farbshtein, représentant sortant, est un ardent partisan de la politique de l'administration Johnson au Vietnam.

MOSCOU — L'homme le plus âgé de l'Union soviétique est décédé dernièrement. Il avait dépassé les 160 ans, a-t-on annoncé hier à Moscou. Il s'agit de Shiral Mishimov, du village de Barzav, près de Bakou, en Azerbaïdjan soviétique. Il avait une femme de 88 ans, avait eu 23 enfants et avait plus de 200 petits-enfants. Son dernier enfant, une fille, était né alors qu'il avait 130 ans.

MONTE CARLO — Pour la première fois dans l'histoire de la principauté de Monaco, des Monégasques vont payer des impôts directs. Le conseil économique de la principauté s'est en effet réuni hier pour donner son avis sur un projet de loi instituant une taxe foncière sur les plus-values réalisées lors de la vente de terrains ou d'immeubles. Ce projet ne vise donc pas la totalité des 22.300 habitants de nationalité monégasque de la principauté, qui ont eu jusqu'à présent le bonheur de ne pas payer d'impôts, mais uniquement les propriétaires de terrains ou d'immeubles.

PNOM PENH — La médaille khmère de la Défense nationale avec citation à l'ordre de la nation a été décernée à M. Couve de Murville. Dans une lettre adressée au ministre français des Affaires étrangères, le prince Norodom Sihanouk précise que cette citation exprime la reconnaissance de la nation khmère au ministre "pour sa compréhension, son soutien politique et diplomatique dans les grandes organisations internationales et sa précieuse contribution à la défense de l'indépendance, de la neutralité et de l'intégrité territoriale du Cambodge."

NATIONS UNIES — La Fédération mondiale des associations pour les Nations unies a annoncé que M. Peter Casson avait été nommé haut-commissaire du pavillon des Nations unies à l'exposition universelle de 1967, à Montréal. Le pavillon des Nations unies sera placé sous les auspices de la Fédération mondiale des associations pour les Nations unies. Il présentera les objectifs et les activités des Nations unies, de leurs agences spécialisées, et de la Fédération. Des timbres spéciaux seront émis au pavillon des Nations unies portant des valeurs canadiennes, que le courrier posté au pavillon même.

ROME — La police italienne a confisqué en fin de semaine des tableaux et autres objets de valeur appartenant au cinéaste Federico Fellini à la suite d'une injonction obtenue par le producteur Dino de Laurentiis. Ce dernier a intenté des poursuites contre Fellini, alléguant son abandon du film "Le voyage de G. Mastorna" après un an de préparation. De Laurentiis a déclaré que ce projet de film lui avait coûté l'équivalent d'environ un million de dollars.

Un membre du Ku Klux Klan acquitté par un jury Noir

HAYNESVILLE, (Alabama). Pour la première fois, depuis la nouvelle campagne en faveur de la reconnaissance des droits civiques, lancée l'an dernier dans l'Alabama, un jury de majorité noire a décidé du sort d'un Blanc accusé du meurtre d'une manifestante en faveur des droits civiques.

Le jury, composé de huit Noirs et de quatre Blancs, a exonéré le coupable mardi soir, au bout de seulement 85 minutes. Eugene Thomas, membre du Ku Klux Klan, était accusé du meurtre de Viola Gregg Liuzzo, une ménagère

de Detroit, qui avait pris part à la grande marche de Selma à Montgomery, au mois de mars 1965. Cette dernière avait été abattue par les balles d'une mitrailleuse, venant d'une auto en marche.

Les trois hommes avaient été accusés de ce meurtre. Collie Leroy Wilkins a été acquitté lors d'un second procès en octobre et William Orville Eaton a succombé à une crise cardiaque avant de comparaître.

Le procureur général de l'Etat, M. Richmond Flowers, a exprimé un grand mécontentement en apprenant la décision du jury. Il a qualifié cette décision de brèche dans la justice, la loi et l'ordre. Pour sa part, Thomas a dit être heureux, à la suite de son juste procès.

La poursuite, soit l'Etat, n'a pas appelé à la barre son principal témoin, Gary Thomas Rowe, un agent du FBI. Le procureur Flowers a cru que son témoignage pouvait nuire plutôt qu'aider, parce que précédemment les jurés avaient mis en doute la sincérité de Rowe, qui a violé le serment du groupe KKK.

Des "pirates" argentins forcent un avion à atterrir aux Malouines. BUENOS AIRES — Dix-sept hommes et une femme constituent le commando argentin "Condor" qui a obligé l'escadron d'un avion régulier des "Aerolíneas Argentinas" à atterrir à Port Stanley aux îles Malouines (Falkland).

A midi, les représentants du mouvement nationaliste "Condor" pour la récupération des Malouines, de Buenos Aires, ont envoyé aux journaux, radios et agences d'informations, la liste des participants de cette opération, qui a été qualifiée de "vulgaire acte de piraterie" par le président Carlos Onganía.

Le chef de l'opération: le journaliste de 25 ans, Dardo Cabo, a fait diffuser de Port Stanley une proclamation dans laquelle il affirme l'intention de son groupe de rester aux Malouines "pour réaffirmer sa présence la souveraineté nationale".

Le commando comprend également Maria Cristina Verrier, journaliste et auteur, âgée de 27 ans.

Jusqu'à présent, les autorités gouvernementales n'ont donné aucune indication officielle sur les mesures qu'elles comptent prendre contre le groupe.

NEW YORK — M. Leonard Farbshtein a remporté d'une courte tête, les élections primaires démocrates pour le poste de représentant de l'Etat de New York au congrès américain. M. Farbshtein, représentant sortant, est un ardent partisan de la politique de l'administration Johnson au Vietnam.

Le procureur général de l'Etat, M. Richmond Flowers, a exprimé un grand mécontentement en apprenant la décision du jury. Il a qualifié cette décision de brèche dans la justice, la loi et l'ordre.

Pour sa part, Thomas a dit être heureux, à la suite de son juste procès.

La poursuite, soit l'Etat, n'a pas appelé à la barre son principal témoin, Gary Thomas Rowe, un agent du FBI.

Le procureur Flowers a cru que son témoignage pouvait nuire plutôt qu'aider, parce que précédemment les jurés avaient mis en doute la sincérité de Rowe, qui a violé le serment du groupe KKK.

des cours pour tous UNIVERSITÉ DE MONTREAL Extension de l'enseignement

Cours du soir - Cours du jour

Table listing various courses: CIVILISATION, LECTURE RAPIDE, PHILOSOPHIE, CINÉMA ET TÉLÉVISION, LINGUISTIQUE, PSYCHOLOGIE, DROIT, LITTÉRATURE, THÉÂTRE, HISTOIRE, MUSIQUE, THÉOLOGIE, ANTHROPOLOGIE, PSYCHOLOGIE DES RELATIONS PUBLIQUES, CRIMINOLOGIE, RELATIONS HUMAINES, SCIENCE POLITIQUE, ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE.

Cours de perfectionnement et de formation professionnelle

assistants dentaires - chimie - français parlé - gestion d'hôpital - guides touristiques - inspection de la santé publique - mathématiques - physique - programmation - recherche opérationnelle - secrétaires légales - secrétaires médicales - traduction - travailleurs en loisirs

UNIVERSITÉ DE MONTREAL Extension de l'enseignement. Case postale 6128, Montréal 3 Tél. 342-9398

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, HEBERT CARDINAL & CIE. Comptables agréés. 2345 est, Bélanger. Montréal - 729-5226

PROVOST & PROVOST. Comptables agréés. 928 est, boul. St-Joseph. 526-1661

THORNE, GUNN, HELLIWELL & CHRISTENSON. Incorporant. 800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél.: 878-3011

AIMÉ GALARNEAU & CIE. Comptables agréés. 800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél.: 878-3011

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés. E. H. Knight & Co. Comptables agréés. 800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél.: 878-3011

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés. E. H. Knight & Co. Comptables agréés. 800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél.: 878-3011

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés. E. H. Knight & Co. Comptables agréés. 800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél.: 878-3011

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés. E. H. Knight & Co. Comptables agréés. 800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél.: 878-3011

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés. E. H. Knight & Co. Comptables agréés. 800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél.: 878-3011

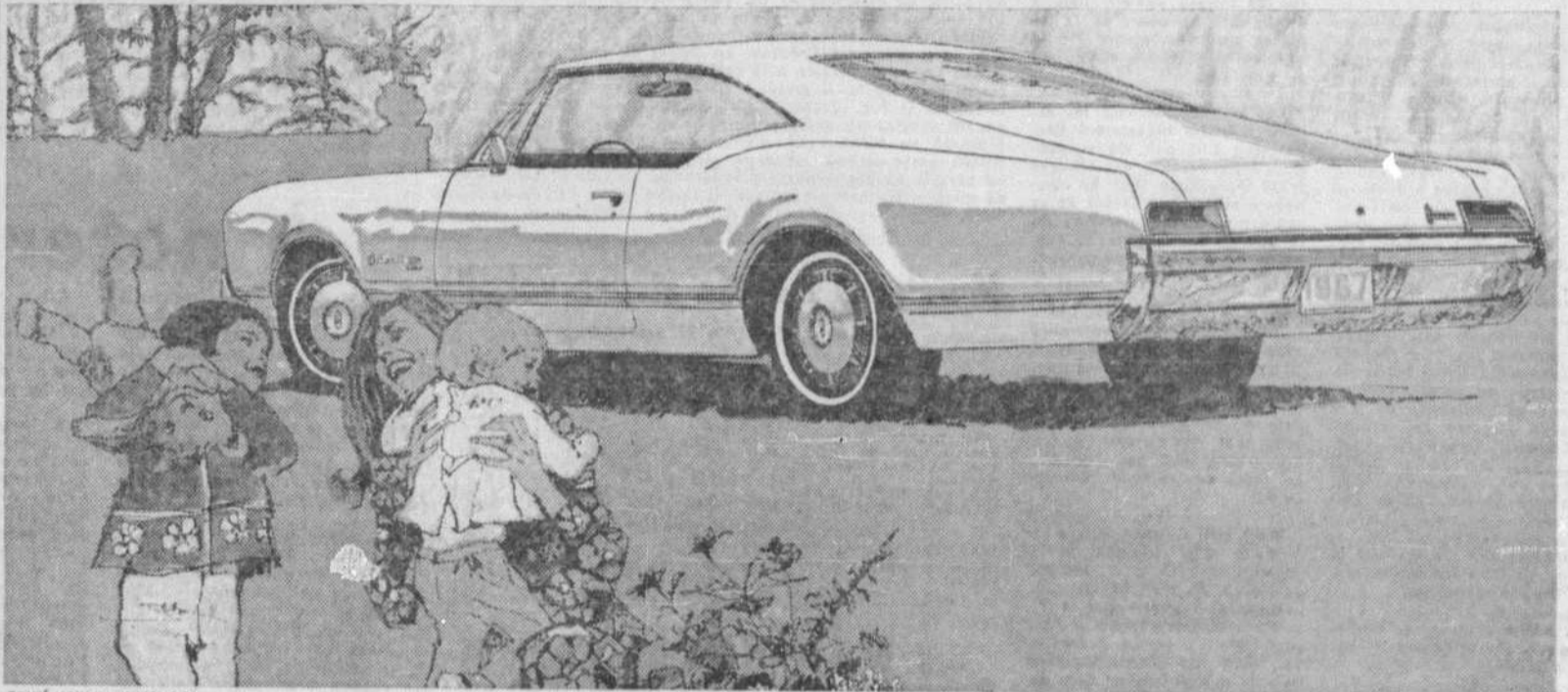
# Voici l'Oldsmobile<sup>67</sup> dans le style Toronado

la voiture qui affirme votre personnalité

QUATRE-VINGT-DIX-HUIT • TORONADO • DELTA 88 • DELMONT 88 • CUTLASS SUPREME • CUTLASS



TORONADO DE LUXE



COUPÉ HOLIDAY DELMONT 88



SEDAN HOLIDAY CUSTOM DELTA 88



DÉCAPOTABLE CUTLASS SUPREME



GRILLE ET PHARES AVANT DE LA DELMONT 88



SEDAN DE LUXE QUATRE-VINGT-DIX-HUIT

Voyez ce long capot à l'allure sportive, cet arrière court. Voyez ces superbes coupés à pavillon profilé dans le style fastback. Partout, on retrouve l'influence de la Toronado.

Quant à la Toronado elle-même, elle est plus remarquable encore que celle de l'année dernière. Elle sera encore, cette année, la voiture de l'année. Du moins c'est ce que nous croyons.

La douceur de marche de l'Oldsmobile est plus remarquable que jamais. Cela provient des améliorations apportées à la suspension et au moteur. Parmi l'abondant équipement fourni sur demande, citons les freins avant à disques. Vous pouvez "personnaliser" votre Oldsmobile au moyen d'un élégant revêtement de pavillon en vinyle, d'appuis-tête de type Strato, d'un radiorécepteur AM/FM et de la climatisation.

L'Oldsmobile 1967 est réellement une voiture bien conçue. Voyez la vaste gamme de séries, de modèles, d'accessoires, d'équipements, de couleurs et de tissus. Donnez libre cours à votre imagination, vous pouvez vous faire faire une voiture vraiment unique.

# Olds<sup>67</sup>

QUATRE-VINGT-DIX-HUIT  
TORONADO  
DELTA 88  
DELMONT 88  
CUTLASS SUPREME  
CUTLASS

La voiture qui affirme votre personnalité

Oldsmobile pense à votre sécurité aussi, c'est pourquoi ses voitures sont équipées de tout ceci: colonne de direction amortissante mise au point par GM; système multicignotant; rétroviseur extérieur; système de freinage à deux maîtres-cylindres, plus de nombreux autres dispositifs de sécurité—tous standard pour 67.



SYMBOL D'EXCELLENCE

CONCESSIONNAIRES OLDSMOBILE AUTORISÉS DANS LE GRAND MONTRÉAL

CHEVROLET MOTOR SALES COMPANY OF MONTREAL LIMITED  
2107 ouest, rue Sainte-Catherine, 933-4781

CLERMONT MOTOR LIMITED  
8343 rue St-Denis, 279-4301

HAROLD CUMMINGS LTD.  
3255 ouest, rue Jean-Talon  
(près boul. Décarie) 739-1911

GOHIER AUTOMOBILES LTEE  
1500 rue Amherst, 524-3791

J. P. CHARBONNEAU AUTOS LTEE  
3700 est rue Ste-Catherine, 324-4471

PARK AVENUE CHEVROLET LTEE  
5000 est rue Jean-Talon, 735-9111

DUVAL MOTORS (1968) LTD.  
229 est rue Jarry, 273-3111

PATENAUD AUTOMOBILE LIMITEE  
10835 rue LaSalle (coin boul. Gouin) 833-8441

BARNABE MOTORS LTD.  
925 boul. Laurentien, St-Laurent, Qué., 744-4401

DOYLE MOTORS LIMITED  
4501 ave Bannantyne, Verdun, Qué., 749-4501

SNYDER AUTOMOBILES LTD.  
2150 rue Notre-Dame (coin 3e avenue)  
Lachine, Qué., 437-4431

SALOIS AUTOMOBILES LIMITEE  
415 boul. Labelle, Chomedey,  
Ville de Laval, Qué., 486-3892

JOHN GRAVEL AUTOMOBILE LIMITEE  
480 rue Victoria St-Lambert, Qué., 871-5501

Ne manquez pas de regarder "La ligue canadienne de Football" et "La ligue nationale de Football" tous les samedis et dimanches et "Tous pour un" tous les lundis soir à 9h.30 sur le réseau complet de Radio-Canada.

"Les prix des produits alimentaires continuent à augmenter au pays"

potins financiers

La Bourse de Montréal se comporta plus mal hier qu'antérieurement. L'indice des industriels sur la Bourse de Toronto clôturait pratiquement à son bas niveau du jour...

Selon l'AFP, les E.-U. ont baissé le taux d'intérêt maximum sur certains dépôts à terme inférieurs à \$100,000.

C'est demain que seront ouvertes les soumissions pour une émission d'obligations de \$708,589,62 d'obligations de la ville de Stratford, à 6% et 6 1/2%, non remboursables, selon Equitable Securities Canada Limited.

La production de lingots d'acier, au cours de la semaine terminée le 24 septembre, totalise 202,094 tonnes, augmentation de 7,4 p.c. sur les 188,160 tonnes de la semaine précédente.

La Bourse de Toronto a suspendu les transactions, hier, sur Aetna Investment.

La résistance montrée peu de temps avant la fermeture hier sur les divers marchés précités, porterait à croire que plusieurs stocks, canadiens et américains, seront plus soutenus le matin.

Imperial Chemical Industries, la plus grosse entreprise en Angleterre, a vu son émission de \$180,000,000 être soustraite 36 fois en 1 minute. C'était du 8 p.c.

Nesbitt, Thomson et Compagnie Limitée vient de publier en français son intéressant bulletin sur "Le marché du placement". On y traite du commerce de détail, comme stabilité et croissance et il y est aussi effectué des études sur Canadian Tire Corp., Hudson's Bay Co., Metropolitan Stores Ltd., Simpsons Ltd., Woodward's Stores Ltd. et Zellerbach's Ltd.

On s'attendrait à ce que le rapport de Du Pont laisse voir des recettes moindres.

Le projet d'une aciérie allemande à Terre-Neuve vient d'être rejeté.

Eastern Bakerie a déclaré son dividende régulier trimestriel, de 20 cts par action ordinaire, plus un supplément du même montant.

Selon Froberg Ltd et Aera Mines le sondage no 23 sur la propriété Westford Mines atteindra une profondeur de 500 pieds et il n'a pas été rencontré de minération.

NOMINATIONS A BP CANADA LIMITED



W.J. Darch J. Langelier

BP Canada Limited annonce la nomination de Dr W.J. Darch, au poste de directeur et de vice-président (raffinerie), et de Me Jean Langelier, au poste de secrétaire et avocat-conseil. Le Dr Darch entrera au service du groupe BP en 1948 et servira à la raffinerie de Llandarcy, en Galles du Sud, jusqu'en 1959.

Marché des oeufs et des volailles

Table with columns for 'Prix cotés, mardi 27 septembre 1966' and 'Prix des volailles'. It lists prices for various types of eggs (table, extra, etc.) and poultry (chickens, ducks, etc.).

Commentaires sur le marché

OEUFS — La demande pour les oeufs fut passable. Les arrivages furent suffisants et moins de lots d'oeufs furent reçus des provinces de l'Ouest et des Etats-Unis. Les prix demeurèrent à peu près les mêmes, sauf les A-Petits qui augmentèrent d'environ deux sous la douzaine.

Bourse de Montréal

MONTREAL — Le mouvement de régression s'est poursuivi hier pour la deuxième semaine consécutive en Place locale. L'indice des services publics est tombé à un nouveau bas. Les pertes avaient prédominé sur les gains dans la proportion de 57 contre 21.

Bourse de Toronto

TORONTO — L'indice des valeurs industrielles est tombé à son plus bas niveau depuis 2 ans et demi hier. Cet indice a cédé 136 à 143-90, tombant à son plus bas niveau depuis le 25 avril 1964.

Titres au comptoir

Table listing various stocks and their prices, including titles like 'Admiral & Trust', 'Allied Towers', 'Bank of Montreal', etc.

Selon Loeb Limited

OTTAWA — "Le prix des produits alimentaires continue à augmenter, malgré l'emploi par les grossistes de méthodes toujours plus efficaces", a déclaré hier M. Bertram Loeb, président de M. Loeb Limited.

Cette réunion d'information était organisée par la M. Loeb Limited qui est la plus importante maison de spécialistes en distribution au Canada. Cette entreprise compte en effet parmi ses clients 450 magasins de détail affiliés en Ontario et au Québec et plus de 5,000 détaillants indépendants.

À noter...

A la suite des consentements des autorités des Bourses Canadienne et de Toronto, il sera mis en liberté, le 10 octobre 1966, un total de 180,000 actions entières de Min-Ore Mines Limited, représentant le solde des actions de cette entreprise, précédemment détenues par la Compagnie Guaranty Trust du Canada, de Toronto, Ontario.

M. André Larocque, de la Société de Placements et Cie Ltée vient d'être élu membre de la Bourse Canadienne. Nos félicitations.

L'hésitation des valeurs boursières canadiennes depuis le début de la semaine serait attribuable aux appréhensions soulevées par la politique anti-inflationniste poursuivie par Ottawa. On craint les effets de ces dernières mesures, proposées sur les profits des entreprises corporatives moyennes. C'est bien beau de forcer les compagnies à ne pas hausser leurs prix, mais pourquoi n'en a-t-on pas laissé monter les gages et salaires et même denier le mauvais exemple (employés de la Voie maritime, etc.)? Le profit est "le mobile légitime de l'entreprise privée" et ce dernier dépend du coût de revient de la production, il ne faut pas l'oublier.

Un siège vient d'être vendu sur la Bourse de N.Y. à \$225,000, soit \$5,000 de plus que lors de la dernière vente et son acheteur, une preuve que l'on espère en un virement plus considérable d'ici quelque temps.

Cours du dollar

Table showing exchange rates for various currencies: Afrique du Sud Rand 1.50, Allemagne Deut. Mark 2.701, Angleterre Livre 3.0064, Argentine Peso 0.051, etc.

The Spectrum Group of Companies

Le président de McKim Adv. devient le premier président de cet organisme

M. H.D. Roach, président de McKim Advertising Limited depuis 1959 et dernier président immédiat de l'Institut Canadien de Publicité, devient le premier président de The Spectrum Group Limited, il continue à assumer la présidence du conseil exécutif de McKim en même temps que la présidence du conseil d'administration de Case Associates Advertising Limited.

M. Denis W. Case, ancien vice-président et directeur des services créatifs à McKim, accède à la présidence de Case Associates. La vice-présidence et la gerance seront assumées par M. John G. Sinclair, ancien exécutif des comptes à McKim pour les marques General Foods et Warner-Lambert.

Bourse de New York

Fin de séance, moins d'activité qu'au début. NEW YORK — La cote a baissé de 13.53 à 707.03. Le virement a été de 5,890,000 actions au regard de 6,310,000 mardi.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a perdu 13.14 à 780.95, soit sa plus forte baisse depuis le 29 août alors qu'il avait cédé 13.53 à 707.03.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a cédé 3.8 à 282.2. Aux valeurs canadiennes, International Nickel a perdu

plus d'un point et Hudson Bay Mining 1.2 cependant que Dome Mines a gagné 1.3-8. Grandby Mining et Pacific Canadian ont cédé, 5-8 chacune.

EVALUATION MUNICIPALE EXAGEREE. CONSULTEZ: GIROUX, PHANEUF & ASSOCIES INC. 235 est. Dorchester, Suite 202 — 866-2019

BOLTON, TREMBLAY & COMPAGNIE. GERANTS ET CONSEILLERS EN PLACEMENTS. 1245 ouest, rue Sherbrooke Montréal 25. 2300, rue Yonge Toronto 12

BÉLANGER INC. MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIER EN VALEURS MOBILIERES. 800, PLACE VICTORIA - MONTREAL - TEL. 861-1461

REAS. les meilleurs tabacs de La Havane importés. vous les trouverez partout où on vend de fins cigares. BELVEDERES - PETIT CORONAS - CORONA GRANDES

Le Commerce de détail

En 1965, le Commerce de détail a absorbé près de 62% du revenu disponible des Canadiens! L'édition de septembre de notre revue Le Marché du Placement intitulé "LE COMMERCE DE DÉTAIL — STABILITÉ ET CROISSANCE" souligne l'importance de ce fait.

Pour obtenir votre exemplaire de cette édition, téléphonez ou visitez l'un de nos bureaux, ou postez le coupon ci-dessous:

NESBITT, THOMSON ET COMPAGNIE, LIMITÉE. 710 Place D'Youville GUEBEC 972-1589. 358 ouest, rue St-Jacques MONTREAL 945-0271. 234, rue Dufferin SHERBROOKE 937-8465.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

J.L. Lévesque & L.G. Beaubien Ltée a obtenu l'émission de Sillery à 6%

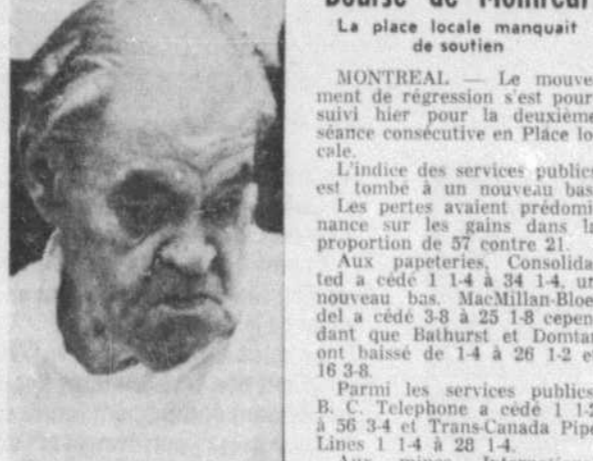
La cité de Sillery, comté de Louis-Hébert, a vendu récemment à J.L. Lévesque & L.G. Beaubien Ltée, \$429,000, de titres à 6%, échéant en séries 20 ans, au prix de 92.628, soit un loyer moyen net de 6.989%.

En marge de la publication d'un livre d'environ 500 pages sur "la première banque au Canada", soit la Banque de Montréal

Lors de la réception mixte donnée avant-hier soir au Ritz-Carlton par les hauts fonctionnaires et les administrateurs de McClelland and Stewart, à l'occasion de la publication du livre bilingue de près de 500 pages sur l'histoire de "La 1ère banque au Canada", on remarquait la présence de son président M. G.A. Hart, de M. Jensen, R.D. Mulholland, H. de M. McInson, etc.

Le fondateur de la Windsor Life Insurance Co. of America de N.Y. M. Guy Ducharme, de passage hier dans notre ville

Si nos pères avaient le goût de l'aventure, ils sont de plus en plus nombreux leurs fils, qui ont le goût du risque. Ainsi, hier matin nous avons interviewé, à la Bourse de Montréal, M. Guy Ducharme, apparenté à la famille des Ducharme, autrefois propriétaire de la compagnie d'assurance-vie La Sauvagerie et dont M. Narcisse Ducharme et son père furent parmi les associés-fondateurs du "DEVOIR".



M. Merrill Denison, auteur du volume de 500 pages environ, intitulé "La 1ère banque au Canada" qui a été lancé officiellement par les publicistes McClelland and Stewart, lors d'une réception mixte, donnée au Ritz-Carlton ces jours-ci, à laquelle assistaient de nombreux hauts fonctionnaires et administrateurs de la Banque de Montréal. Ce volume est dans les 2 langues officielles du pays.

Seuls, les métaux usuels étaient résistants hier

TORONTO — L'indice des valeurs industrielles est tombé à son plus bas niveau depuis 2 ans et demi hier.

M. Merrill Denison, auteur du volume de 500 pages environ, intitulé "La 1ère banque au Canada" qui a été lancé officiellement par les publicistes McClelland and Stewart, lors d'une réception mixte, donnée au Ritz-Carlton ces jours-ci, à laquelle assistaient de nombreux hauts fonctionnaires et administrateurs de la Banque de Montréal. Ce volume est dans les 2 langues officielles du pays.

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for values, volume, and various stock symbols like Alcan, Bell, and various industrial stocks.

NOMINATIONS A LA C-I-L



I.L. Bell

On annonce deux importantes nominations à la Canadian Industries Limited. M. I.L. Bell (à gauche) a été nommé directeur général des Produits chimiques. Il était auparavant directeur général adjoint et il succède à M. J.D. Wright qui a pris sa retraite. M. D.M. Gallagher (à droite) a été nommé directeur général des Plastiques. M. Gallagher, qui occupait le poste de directeur général adjoint, succède à M. H.J. Desbarats qui a aussi pris sa retraite.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for values, volume, and various stock symbols like Alcan, Bell, and various industrial stocks.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for New York, including columns for values, volume, and various stock symbols like ACF Ind, Adm, and various industrial stocks.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market, including columns for values, volume, and various stock symbols like Alcan, Bell, and various industrial stocks.

INDICES à MONTRÉAL Indices des Obligations à New York

Table of bond indices for Montreal and New York, including columns for date, value, and various bond symbols.

INDICES à NEW YORK

Table of stock indices for New York, including columns for date, value, and various index symbols like Dow Jones.

REPRESENTANTS DEMANDES

Pour la vente d'obligations et de Fonds Mutuels. Expérience requise. Clientèle et territoires exclusifs disponibles. Perspectives d'avenir enviables.

CRÉDIT - QUÉBEC INC.

COURTIERS EN VALEURS. 200, rue ST-JACQUES. Tel. 849-5361. Jean Delage. Yvan Langlois. Toutes communications confidentielles.

"L'intérêt du client doit passer avant tout"

Simple slogan publicitaire? Pas chez nous. Mais un principe avec lequel nous ne transigeons pas.

C'est pourquoi, quand nous agissons comme souscripteurs ou distributeurs d'une émission de titres, une règle stricte interdit à tous nos dirigeants et employés d'acheter un seul de ces titres tant que toutes les commandes de nos clients n'ont pas été remplies.

Une autre règle a pour but d'empêcher nos dirigeants et employés d'utiliser à leur profit la première des renseignements contenus dans les rapports de notre Service de Recherche. Ces renseignements sont destinés à nos clients. Aussi, aucun membre de notre personnel ne peut acheter ou vendre un titre faisant l'objet d'un tel rapport avant 48 heures après la diffusion des renseignements en question.

Chaque fois que nous publions un rapport imprimé sur une compagnie, nous avons, depuis de longues années, l'habitude de dire si nos dirigeants ou employés à titre personnel ou notre maison en tant que telle possèdent des actions de cette compagnie et d'indiquer, par un chiffre global, l'ordre de grandeur des intérêts qu'ils y détiennent.

Nous clients peuvent ainsi juger eux-mêmes si notre opinion risque d'être entachée de partialité. Nous ne croyons pas que nous servirions les intérêts bien compris de nos clients en permettant aux dirigeants de Merrill Lynch d'accepter des postes d'administrateurs dans des compagnies dont les actions sont en circulation dans le public. Nous n'avons fait à cette règle que de très rares exceptions, et seulement pour des raisons personnelles impérieuses.

Oui, nous croyons fermement que l'intérêt du client doit passer avant tout; c'est à son avantage et à notre. Et si un client estimait, dans une situation donnée, que nous avons fait passer notre intérêt avant le sien, nous espérons qu'il voudrait bien nous le dire pour nous permettre de prendre les mesures correctives appropriées.

Service français MERRILL LYNCH, PIERCE, FENNER & SMITH INC.

MEMBRES DES BOURSES DE MONTRÉAL ET DE NEW-YORK ET AUTRES GRANDES BOURSES.

635 auest, boulevard Dorchester, Montréal 2. Téléphone: UNIVERSITY 1-8241

Directeur régional: PAUL J. SULLIVAN

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund data, including columns for fund names, values, and various fund symbols like Alcan, Bell, and various industrial funds.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund data, including columns for fund names, values, and various fund symbols like Alcan, Bell, and various industrial funds.

FONDS MUTUELS

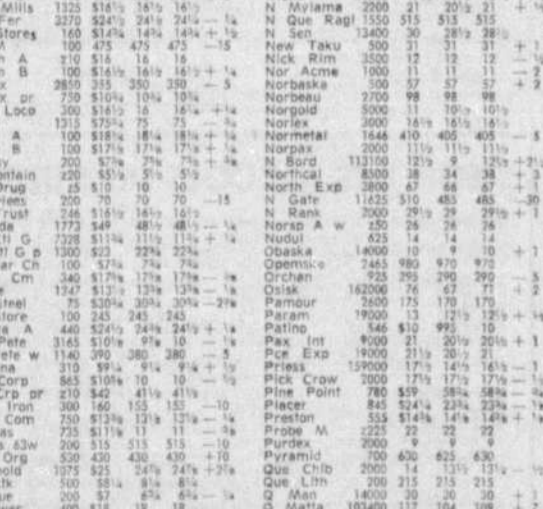
Table of mutual fund data, including columns for fund names, values, and various fund symbols like Alcan, Bell, and various industrial funds.

INDICES à TORONTO

Table of stock indices for Toronto, including columns for date, value, and various index symbols like Dow Jones.

Place Delorimier

ANGLE SHERBROOKE ET DELORIMIER. Un choix de bureaux ultra-modernes conçus et planifiés pour répondre aux exigences de l'homme d'affaires. Service d'ascenseurs rapides. Taxe de location modérée. Occupation immédiate.



PLUS DE 70% LOUÉ. Liste partielle des locataires: GOUVERNEMENT DU CANADA, DEPARTMENT OF TRANSPORT, SUN LIFE INSURANCE COMPANY, LABRADOR CREDIT CORPORATION, MULTICA LIFE INSURANCE COMPANY, CONFEDERATION LIFE INSURANCE COMPANY, TRADERS FINANCE, SUN LIFE INSURANCE COMPANY, LABRADOR CREDIT CORPORATION, MULTICA LIFE INSURANCE COMPANY, CONFEDERATION LIFE INSURANCE COMPANY, TRADERS FINANCE, SUN LIFE INSURANCE COMPANY, LABRADOR CREDIT CORPORATION, MULTICA LIFE INSURANCE COMPANY, CONFEDERATION LIFE INSURANCE COMPANY, TRADERS FINANCE.

Place Delorimier

ANGLE SHERBROOKE ET DELORIMIER. Un choix de bureaux ultra-modernes conçus et planifiés pour répondre aux exigences de l'homme d'affaires. Service d'ascenseurs rapides. Taxe de location modérée. Occupation immédiate.



PLUS DE 70% LOUÉ. Liste partielle des locataires: GOUVERNEMENT DU CANADA, DEPARTMENT OF TRANSPORT, SUN LIFE INSURANCE COMPANY, LABRADOR CREDIT CORPORATION, MULTICA LIFE INSURANCE COMPANY, CONFEDERATION LIFE INSURANCE COMPANY, TRADERS FINANCE, SUN LIFE INSURANCE COMPANY, LABRADOR CREDIT CORPORATION, MULTICA LIFE INSURANCE COMPANY, CONFEDERATION LIFE INSURANCE COMPANY, TRADERS FINANCE.

Place Delorimier

ANGLE SHERBROOKE ET DELORIMIER. Un choix de bureaux ultra-modernes conçus et planifiés pour répondre aux exigences de l'homme d'affaires. Service d'ascenseurs rapides. Taxe de location modérée. Occupation immédiate.



PLUS DE 70% LOUÉ. Liste partielle des locataires: GOUVERNEMENT DU CANADA, DEPARTMENT OF TRANSPORT, SUN LIFE INSURANCE COMPANY, LABRADOR CREDIT CORPORATION, MULTICA LIFE INSURANCE COMPANY, CONFEDERATION LIFE INSURANCE COMPANY, TRADERS FINANCE, SUN LIFE INSURANCE COMPANY, LABRADOR CREDIT CORPORATION, MULTICA LIFE INSURANCE COMPANY, CONFEDERATION LIFE INSURANCE COMPANY, TRADERS FINANCE.

INDICES à MONTRÉAL

Table of stock indices for Montreal, including columns for date, value, and various index symbols like Dow Jones.

INDICES à NEW YORK

Table of stock indices for New York, including columns for date, value, and various index symbols like Dow Jones.

INDICES à TORONTO

Table of stock indices for Toronto, including columns for date, value, and various index symbols like Dow Jones.

INDICES à MONTRÉAL

Table of stock indices for Montreal, including columns for date, value, and various index symbols like Dow Jones.

Advertisement for Air France, featuring the text 'Cuisine de Gourmets' and 'Vol quotidiens vers Paris et Chicago'. It includes the Air France logo and contact information for the Montreal office.

# L'information sportive

CONTRITION PARFAITE

## Repentant et soumis Shack espère retourner aux Leafs

PETERBOROUGH — L'imprévisible ailier droit des Maple Leafs de Toronto a déclaré hier que son retour avec la "Grande" équipe n'était qu'une question de temps, soit le temps pour lui de retrouver sa bonne forme.

Shack a été cédé aux Oilers de Tulsa, de la ligue Centrale professionnelle, un club-ferme des Leafs pour la période d'entraînement. Il avait auparavant été envoyé au Victoria de la ligue de l'Ouest par mesure de discipline.

Dépendant une rencontre eut lieu entre Punch Imlach et son fougueux ailier droit après cette nouvelle prise de position par Imlach, et la bonne entente semble maintenant réapparaître complètement entre employé et employeur.

Eddie a déclaré qu'il n'en



Eddie Shack

tenait qu'à lui de remonter dans la ligue Nationale et que son pilote et instructeur ne lui tenait aucunement rancune de ses frasques.

Il participera à plusieurs parties hors concours des Oilers de Tulsa et avoue aimer le travail qu'il accomplit actuellement.

Shack a expliqué qu'il aimait rôder partout sur la glace et que le fait de jouer au centre favorisait grandement sa manière de pratiquer son sport favori, à grands coups d'envoies de patinage de fantaisie par toute la surface de la glace.

Selon Punch Imlach, Eddie se joindra à ses coéquipiers des Maple Leafs pour la joute du 15 octobre contre les Red Wings de Detroit au Maple Leaf Garden.

C'EST TOUJOURS POSSIBLE

## Les Castors visent le 2e rang par une victoire sur Charleston

Les Castors de l'instructeur Marvin Bass auront une excellente occasion de se hisser au second rang du classement de la division ouest de la ligue Continentale de football, dimanche, sur un pied d'égalité avec Charleston, alors qu'ils visiteront cette dernière équipe. La joute sera télédiffusée par le canal 12 à compter de 2 heures p.m.

Bass a révélé hier que l'excellent Dunn Marteen évoluera encore une fois au poste de quart, ayant été brillant jusqu'ici au cours des trois victoires remportées par les Castors. Les Castors, selon l'ad-joint instructeur George Brancato, auront plus souvent recours à la formation fusil chargé (shot gun) au cours des prochaines rencontres. On sait que les Castors ont connu jusqu'ici beaucoup de succès en

ayant recours à cette formation offensivement.

Mais néanmoins, les protégés de Bass devront se surpasser s'ils veulent atteindre le second rang du classement et s'autoriser par la même occasion à évoluer dans les occasions sévères éliminatoires. Dirigés par l'instructeur Ken Carpenter, un ancien joueur des Roughriders de Regina, de la ligue Canadienne de football, les Rockets représentent une forte opposition, leur offensive étant l'une des meilleures de la ligue Continentale. Au sol, le quart-arrière peut utiliser des porteurs de ballons aussi brillants que Millard, Fleming et Quillen tandis que pour les jeux aériens, il peut compter sur des joueurs de la classe des Munsey et Jimm Moss. Ce dernier fut le meilleur receveur de toute la ligue Continentale, l'an der-

nier, alors que Perry Moss était le pilote des Rockets.

DURE LUTTE

## Les Pirates gagnent 2-1

PHILADELPHIE — Les Pirates de Pittsburgh ont gagné hier soir la première partie de leur programme double contre les Phillies de Philadelphie au compte de 2-1, demeurant ainsi dans la course au championnat de la ligue Nationale et possédant toujours des chances de rejoindre les Dodgers de Los Angeles, qui affrontaient de leur côté les Cardinals de St-Louis.

Le 28e circuit de la saison de Don Glendon et le magnifique travail du duo Steve Blass et Tommy Sisk en relève ont valu cette victoire aux Pirates.

**PREMIERE JOUTE :** courses, Pittsburgh 001 100 000-2 8 0 Philadelphie 000 010 000-1 5 1 O'Dell, Blass (5), Walker (9), Sisk (9) et Gonder (Bunnings), Buhl (9) et Uecker, Schaffer (9), Delrymple (9), C-Blass (11-6) et P-Bunnings (19-12) Circuit: Pittsburgh - Cleveland (28)

A. B. B.

## Les beaux dimanches de Bob Farrington

Le secrétaire de courses Mike MacCormac n'a rien négligé pour faire du meeting de trot et amble qui prendra l'affiche demain soir à la piste Blue Bonnets le meilleur de l'histoire. MacCormac a préparé un riche programme de stakes dont l'enjeu global dépasse les \$100,000.

Mike a réussi un autre bon tour de force. Il s'est assuré les services du réputé conducteur Bob Farrington le dimanche après-midi. Farrington est le meilleur gagnant de courses en Amérique du Nord depuis 3 ans. Il est originaire de Richmond, dans l'Ohio. Depuis 1962, Farrington a toujours remporté 200 victoires, ou plus.

Cette année, il a paradé plus de 225 fois dans le cercle du vainqueur. Farrington qui a inscrit des chevaux dans des stakes à Blue Bonnets continua à Chicago pendant la semaine, mais viendra piloter à l'hippodrome du boulevard Décarie le dimanche après-midi.

Farrington exploite l'une des plus importantes écuries du continent par le nombre. Son écurie compte plus de 900 têtes et ses chevaux sont cantonnés sur les principales pistes de la région de Chicago. Il en enverra quelques-uns à Montréal. Au cours d'une conversation téléphonique avec MacCormac, Farrington a déclaré qu'il inscrirait Meteor II, un trotteur, et l'ambieur Dusty H. Forbes pour dimanche et peut-être quelques autres.

Farrington, qui a 37 ans, a établi un impressionnant record de victoires depuis son début dans l'Illinois en 1955. Ses gains se chiffrent par \$2,712,194 et cette année, à date, il dépasse les \$332,755.

Depuis 1955, Farrington a gagné plus de 2,324 courses. Ainsi, avec la venue de Farrington, la participation de Gilles Lachance, Ron Feagan, Claude Pelletier, Duncan MacTavish, Marcel Dostie, Benoit Côté et autres, Mike MacCormac s'est certainement assuré les services des meilleurs pilotes. Le meeting qui vient ne manquera pas de piquant. On sait qu'au programme de demain soir, neuf ambleurs prendront part au stake inaugural, l'Amble Gaspé, d'une bourse de \$9,100. H.A. Meadowland, confié à Ron Feagan, a hérité de la première position au départ et sera certainement le favori du bicampeur, Golden Blend partira de la 9e place. Les autres partants sont Ensign Frost, Score Time, Blossom Time, Kingston Galt, Gee Dee Vic, Well Done et Oneida Howard.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 21e jour d'août 1966 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Joseph Cheminer opérant seul sous le nom de "MARIO DUCLOS INC." a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal. Tels jour de septembre 1966, sous le numéro 1941677.

La Banque Toronto-Dominion, Dated ce 27e jour de septembre 1966.

AVIS est par les présentes donné que "The Engineers Club of Montreal" se présentera devant l'Assemblée législative, à sa prochaine session, et demandera une loi amendant sa charte afin de lui donner le droit de posséder, d'acquies et d'aliéner des propriétés mobilières et immobilières, d'une valeur supérieure à sept cent mille dollars (\$700,000), jusqu'à une valeur de trois millions de dollars (\$3,000,000).

Montréal, daté le 22 septembre 1966.

CATE, OGILVY, BISHOP, COPE, PORTEOUS & HANSARD Procureurs du pétitionnaire

## FOOTBALL

SAMEDI LIGUE CANADIENNE Ottawa & Toronto Hamilton & Edmonton Montréal & Calgary D I M A N C H E LIGUE AMERICAINNE Winnipeg & Saskatchewan LIGUE NATIONALE Chicago & Minnesota Cleveland & New York Dallas & Atlanta Detroit & Green Bay Pittsburgh & Washington St-Louis & Philadelphie LIGUE AMERICAINNE Miami & San Diego Houston & Denver Buffalo & Kansas City New York & Boston

## CLASSEMENT

Table with 2 columns: CONFERENCE D'EST and CONFERENCE D'OUEST. Rows include Ottawa, Hamilton, Montreal, Toronto, Saskatchewan, Edmonton, Winnipeg, Calgary, Vancouver.

## Badminton à Québec

La saison 1966-67 du badminton à Québec débutera du 13 au 16 octobre par la présentation du Tournoi Invitation Dow en simple masculin et féminin, double masculin et féminin et double mixte.

Cette compétition se déroulera sur les six courts du Québec Winter Club, 650 avenue Laurier, Québec.

Les titrés des classes B et C sont réservés aux participants de Québec seulement. Les compétiteurs à ce tournoi sont assurés de rencontrer des joueurs de leur calibre, le tournoi divisé en trois catégories, A, B et C.

Les titrés des classes B et C sont réservés aux participants de Québec seulement. Les compétiteurs à ce tournoi sont assurés de rencontrer des joueurs de leur calibre, le tournoi divisé en trois catégories, A, B et C.

Apararmement, toutes les meilleures raquettes de la province sont attendues pour la classe A qui réunira 75 compétiteurs masculins et féminins. Deux titrés sont défendus; dans la classe A, Michel Laprise, en simple masculin, Yvan Dufour et Blaise Béard, dans le double masculin. Jeudi le 13 octobre, à partir de 7h.30 p.m. la soirée est réservée aux joueurs de classe B et C.

Les premières rondes de la classe A commenceront vendredi soir, le 14 octobre à 7h.30. Les matches se poursuivront le samedi 15 octobre, les grandes finales dans toutes les catégories, le dimanche. A noter que les volants en nylon seront employés pour les classe B et C.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 29 septembre 1966 par lequel Metro-Provincial Employment Services Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement le 23 septembre 1966 sous le no 1941236. BANQUE DE MONTREAL, 26 septembre 1966.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No. 720.447

MARCEL ROBERGE, commis, est-qualifié de tuteur à un enfant mineur, Lorraine, tous deux domiciliés à Montréal, district de Montréal.

ROBERT COULOMBE, domicilié à 1062, boul. Richelieu, St-Marc, Ce. Verchères, district de Richelieu. Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR. ROBERT COULOMBE de comparaitre d'ici un mois de la dernière publication. Une copie de bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention. Montréal, le 27e jour de septembre 1966.

MARIO DUCLOS Procureur adjoint, C.S.M. Mes Nantel, Mercure, Surprenant & Poliquin, avocats, 307 Place d'Armes, 18e étage, Montréal, P.Q. Procureurs du demandeur

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No. 715.588

FRANÇOIS DUMAS, commis, domicilié à 6987 rue Mousseau, dans la ville d'Anjou, district de Montréal.

YVON DOYON et MICHEL DESHARNAIS, tous deux de cette cité et district de Montréal, défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR. Il est ordonné au défendeur, MICHEL DESHARNAIS, de comparaitre d'ici un mois de la dernière publication. Une copie de bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention. Montréal, le 27e jour de septembre 1966.

MARIO DUCLOS Procureur adjoint, C.S.M. Me Paul-Marcel PREVOST, C.R. avocat, 10 ouest, rue St-Jacques, chambre 404, Montréal, P.Q. Procureur du demandeur.

## CLEVELAND 4, TWINS 0 Cleveland freine les ambitions de Kaat



Beaucoup de poids sur la scène locale de la course. On met la dernière main aux derniers détails de la Course de Côte O'Keefe de Sainte-Agathe 1966, qui aura lieu dimanche. De gauche à droite, le coureur Gilles Vincent, 455 livres, le directeur du tourisme de Sainte-Agathe, Adélaïde Ratelle, 340 livres, et le président de l'A.C.A.M., et directeur de la course, Jean Belle Rose, 285 livres. La course de dimanche à Sainte-Agathe-des-Monts, à 60 miles au nord de Montréal, est la dernière des cinq compétitions dont les points comptent pour le championnat régional de courses de côte 1966. Les meilleurs coureurs du Québec essaieront de gagner les trophées et les bourses O'Keefe sur la piste de 1.75 mille, en circuit fermé, à Sainte-Agathe, le long du lac des Sables.

## MINNEAPOLIS — Les Indiens de Cleveland ont gâté les chances qu'avait Jim Kaat de devenir hier le lanceur à la meilleure fiche des ligues majeures en battant les Twins de Minnesota au compte de 4-0.

Jim Kaat, qui est sur un pied d'égalité avec Sandy Koufax des Dodgers de Los Angeles dans la Ligue Nationale, avec une fiche de 25 victoires depuis le début de la saison, tentait hier de prendre les devants sur le célèbre gaucher, Luis Tiant, toutefois, a limité les Twins à six maigres coups sûrs pour empêcher Kaat de réaliser sa grande ambition de terminer la saison comme le meilleur lanceur des deux ligues majeures.

Au lieu d'une 26ème victoire, Kaat a récolté une 12ème défaite. Tony Oliva, des Twins, qui lutte présentement pour remporter son troisième championnat consécutif chez les frappeurs de la Ligue Américaine, a obtenu trois coups sûrs pour porter sa moyenne à .308. Frank Robinson, des Orioles de Baltimore même actuellement avec une moyenne de .316. Cleveland, 130 000 100-4 6 1 Minnesota, 090 000 000-4 6 2 Tiant et Aroca: Kaat, Worthington (9) et Baitty, Nixon (4). G-Tiant (12-19) F-Kaat (25-12). Cleveland - Aroca (8).

## 1,060 livres de graisse sur roues!

WESTBURY, N.Y. — La course de l'année aura lieu le 11 ou le 12 novembre prochain à la piste de Roosevelt, et comportera une bourse au vainqueur de \$50,000. En effet, à la suite d'un défi lancé par les propriétaires de Romeo Hanover, vainqueur dans le Little Brown Jug et le Cane Futurity, celui-ci sera opposé à l'illustre Bret Hanover.

Bret Hanover fut choisi au cours des deux dernières années l'ambleur de l'année dans le monde des courses sous harnais. C'est présentement le meilleur boursier mondial des courses.

Quant à Romeo Hanover, propriété de Martin Funder et des écuries Lucky Star, il a remporté ses 15 dernières courses et il fut victorieux jusqu'ici en 28 occasions en 32 départs. Ses bourses totales atteignent déjà \$361,637. Il ne lui manque plus qu'une victoire dans la classique Messenger, le 29 octobre, pour gagner la triple couronne.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

Il a perdu une course qu'en quatre occasions en 65 départs. Il a également amblé le mille en deux minutes et moins en 29 occasions dans sa carrière.

## AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571 du Code Civil que Jean-Claude Chartrand, dont la principale place d'affaires est située au district judiciaire de Montréal, a cédé et transféré à G. Lépine Inc. toutes ses dettes de livre présentes et futures, à titre de garantie, par acte passé devant Me Noël, Qué., le 21 septembre 1966, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 21 septembre 1966, sous le no 1941173. Dated à Montréal, le 22 septembre 1966. G. Lépine Inc. 3755 Rachel Est. Tel.: 256-9061

## CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

AVIS AUX ENTREPRENEURS Des soumissions cachetées, adressées au soumissionnaire et portant la mention "SOUMISSION POUR LE PEINTURAGE DES INSTALLATIONS PORTUAIRES DE LA SECTION 8 du PORT DE MONTREAL, MONTREAL, QUE." Contract No 1 — Elevateur à Grain No 5 " 2 — Hangars 2, 4 et 6 " 3 — Elevateur à Grain No 1 " 4 — Hangars 7, 8 et 11 " 5 — Hangars 12, 13, 14 et 15 " 6 — Elevateur à Grain No 2 " 7 — Hangars 16, 17 et 19 " 8 — Hangars 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42 seront reçues au bureau du Directeur du Port, Port de Montréal, 157 rue de la Commune, Montréal, Qué., jusqu'à trois heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 2 octobre 1966. Les soumissions seront ouvertes en public par le directeur du port. Toute soumission et de contrat, cédule "A", les conditions ouvrières et enveloppes pré-adressées peuvent être obtenus en s'adressant au bureau du Directeur du Port de Montréal, contre un dépôt de vingt-cinq dollars (\$25.00), lequel sera remboursé sur retour en bonne condition des documents sus-nommés en deux (2) jours de la date fixée pour la réception des soumissions, s'ils ne sont pas retournés dans ce délai, le dépôt sera forfait.

Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

G. BREAUDT, Directeur du port.

MONTREAL, Québec, le 21 septembre 1966.

MONTREAL, TRANSPORTATION COMMISSION, corps législatif et incorporé, a été nommé incorporé selon la loi et ayant son centre social et principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR. Il est ordonné au demandeur, PHILIP BORGAN, es-qualifié, sur la motion de la défenderesse MONTREAL TRANSPORTATION COMMISSION, pour obtenir le rejet de l'acte de comparaitre d'ici un mois de la dernière publication, sans quoi le demandeur sera débouté de son action sauf à se pourvoir s'il y a lieu. Une copie de la motion a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention. Montréal, le 26ème jour de septembre 1966.

ANDRE NOEL, notaire adjoint Mes STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI, MERCIER & TURNER, avocats, 1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal 2, P.Q. Procureurs de la défenderesse.

AVIS PAR ORDRE DE LA COUR. Avis est donné à: — M. METRO SENKO, défendeur, selon un jugement de la Cour supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier numéro 11761 Ex Parte, en date du 28 septembre, 1966, que l'avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code civil de la province de Québec a été déposé au Bureau du notaire. Ledit avis de 60 jours concerne un certain emplacement situé en la Ville de Chateauguay Centre, connu et désigné comme étant le lot numéro (115-263) des Plan et Livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joachim de Chateauguay, division d'enregistrement de Chateauguay. Avec bungalow dessus érigé, portant le numéro civique 250 Viau, Chateauguay. Selon cet avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la date du dernier des Avis au défaut décrit dans ledit avis ci-haut mentionné, LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT DE VENDRE PROPRIÉTAIRE de la propriété décrite ci-haut. Une copie de l'avis de 60 jours a été produite au greffe de la Cour supérieure à votre intention. Montréal, le 26 septembre, 1966.

PIERRE ROCH, notaire adjoint C.S.M. Me ROSAIRE PIOTTE, 2350 Manella Road, Ville Mont-Royal, P.Q. Avocat de la demanderesse.

REGIE DES ALCOOLS DU QUEBEC Les personnes ci-après énumérées ont demandé les permis suivants:

Table listing names and addresses of individuals requesting alcohol permits in various districts of Montreal.

Toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée, dans les 15 jours du présent avis au

GREFFIER DE LA REGIE CASE POSTALE 1058, PLACE D'ARMES MONTREAL, P.Q.

WHISKY CANADIEN logo and text: DISTILLÉS, VIEILLIS ET EMBOUTILLÉS AU CANADA PAR CANADIAN SCHENLEY DISTILLERIES LTD., VALLEYFIELD, CANADA

# L'information sportive

Selon le R.P. de la Sablonnière, s.j., devant le club Kiwanis

## Me Loubier exigerait de M. Johnson un budget de 20 millions pour les loisirs

Par Roger LABONTÉ

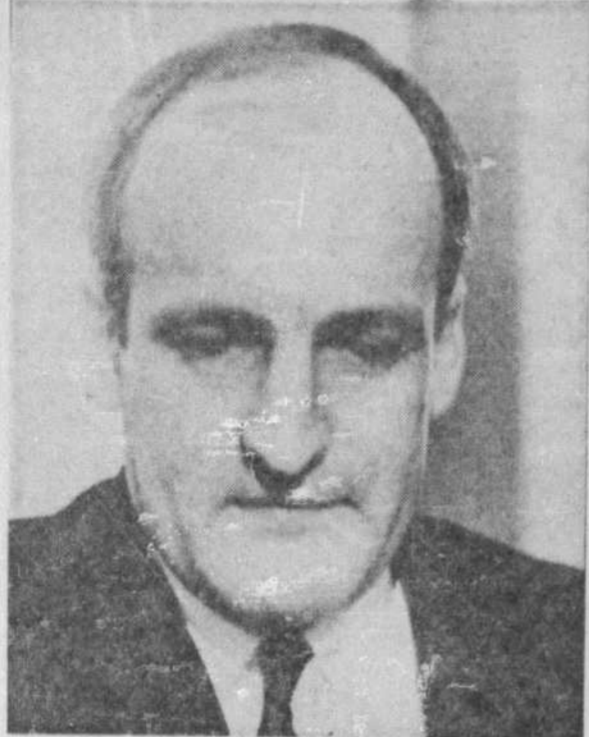
Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, ou trouveront-ils plusieurs ministres dans l'attente de promotions, (?) au cours des dernières années, fut longtemps regardé comme une anti-chambre du Conseil législatif, du moins par les chroniqueurs de la vie au grand air et ceux du sport en général, au Québec.

Maintes et maintes fois par le passé, l'inaction de ce ministère a été critiquée. Mais, la situation va changer, elle a du reste déjà commencé. Il suffit de noter pour s'en rendre compte la récente prise de position de son nouveau titulaire, Me Gabriel Loubier, qui, n'a pas hésité un instant à annuler d'un coup 197 baux de territoires privés de chasse et de pêche.

servateurs, que le prolongement de la révolution tranquille réalisée sur le plan de l'éducation.

Me Loubier a trouvé hier un admirateur en la personne du R.P. Marcel de la Sablonnière, s.j., directeur du Centre Immaculée-Conception, dans la métropole. Portant la parole devant les membres du Kiwanis-Maisonnette, le religieux a peut-être commis une indiscretion en dévoilant certains projets du ministre, à la table des Kiwanis. Il a néanmoins dit avoir trouvé en Me Loubier, pour la première fois depuis longtemps, un homme qui véritablement croit à la "civilisation" des loisirs dans laquelle le se débat présentement le Québec, et le pays en pleine évolution socio-économique.

Le R.P. Marcel de la Sablonnière a déposé que le nouveau ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, mettra cette année tout en oeuvre pour se faire voter des crédits de l'ordre de 20 millions de dollars! Le budget actuel de ce ministère joue entre 7 et 8 millions de dollars.



Me GABRIEL LOUBIER

### Vote de confiance

"Il faut espérer que le gouvernement appuiera, dans tou-

te la mesure de ses possibilités les demandes de Me Loubier, a dit le confédéré. Son accession au poste de titulaire de ce ministère nous a fait espérer, enfin, de grandes choses dans le domaine du plein air. Me Loubier croit à ce plein air, et c'est un ministre qui saisit toute l'ampleur et les incidences sociales multiples de la civilisation des loisirs. Il a démontré son courage en résiliant dernièrement 197 baux privés détenus par des personnes qui ne s'étaient pas conformés aux règlements. Il a étudié la question des loisirs longuement au Québec, et il a démontré jusqu'ici un désir évident d'agir rapidement. Me Loubier est capable de faire un excellent travail dans ce champ d'activités parce qu'il y croit, contrairement à d'autres qui l'ont précédé au ministère. Comme il le disait lui-même, il a l'immense avantage d'être en place au début de sa carrière. Tels furent les propos du R.P. de la Sablonnière, à l'endroit de Me Loubier.

### D'accord avec Cartier

Après avoir expliqué les causes qui font qu'aujourd'hui on assiste, un peu partout, à

l'exode hebdomadaire de toute une population vers les campagnes, le R. P. de la Sablonnière a refait le tableau des principaux besoins du Québec en matière de loisirs. Il a prononcé notamment, lors de la création au sein du ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche, d'un bureau d'experts en aménagement du territoire, outil indispensable selon lui à la conduite d'une planification des loisirs ordonnée. Il a également réclamé, pour le Québec, une part plus grande au chapitre des subventions accordées par le gouvernement fédéral pour le développement des parcs provinciaux de camping. Il a souligné, à titre d'exemple, que l'Ontario l'an dernier avait à elle seule retiré plus de \$4,000,000 en octrois du fédéral contre les maigres \$6,000 touchés par le Québec.

Enfin le R.P. de la Sablonnière a terminé en disant s'associer de tout coeur à une défilition faite récemment par le journaliste Raymond Cartier. Ce dernier écrivait que la révolution du siècle n'est pas celle de la révolution bolcheviste, mais bien celle de la civilisation des loisirs dans le monde, et qu'il faudra bientôt reconnaître ce fait.

## CONTACT

Roger Labonté

### Cherchez monsieur le linguiste

Camaro, c'est d'abord une nouvelle automobile que lance cette année la compagnie General Motors, dans un but bien spécifique: celui de faire la vie dure à sa grande rivale Ford sur le marché de l'auto, dite compacte-sport. Quand on songe aux succès remportés par la série Mustang dès son introduction, dans le public, on peut d'ores et déjà évaluer l'ampleur du défi que tente de relever GM cette année avec sa toute dernière née, de la série Chevrolet.

Nous avons eu le privilège de participer aux essais de la Camaro, mardi. La scène se passait sur un tronçon de la route Trans-Canada dont on parachevait la construction, près de St-Hilaire. Plusieurs critiques (?) des journaux et de la radio étaient sur les lieux.

Mais d'où vient ce nom qui fait un peu choc, donné à la prétendante au trône que détiennent présentement Mustang, dans la catégorie voiture-sport populaire? Disons pour éclairer la lanterne des linguistes, qu'il leur est inutile d'en chercher l'étymologie dans les dictionnaires les plus répandus, de format pratique. Après sans doute quelques heures de recherches, ils pourront pourtant en trouver l'origine dans les ouvrages plus détaillés, genre encyclopédie Quillet.

### Les essais Camaro...

Camaro n'est en vérité que le nom donné, dans l'ancien français parlé de France, à l'habitant de l'éblouissante Camargue, pays des cowboys d'Europe, situé au sud de la patrie du grand de Gaulle. Nous disons donc que GM et Ford sont sur le point d'entreprendre une vive lutte pour mériter la clientèle du plus grand nombre des acheteurs qui se situent principalement à un niveau de la jeunesse. Il n'y a rien de bien surprenant dans cette initiative puisque le président de Chrysler Canada, M. Ron Todgham, soulignait récemment à Toronto que de plus en plus, l'industrie automobile bénéficiera du marché des adolescents qui va sans cesse en augmentant.

Les dirigeants de GM ont aussi réalisé ce fait. Ce n'est pas sans raisons qu'ils ont mis presque tous leurs efforts, cette année, dans la production d'une voiture - sport - familiale. Au terme des essais menés rondement mardi, on pouvait avancer, en toute franchise, qu'avantagée par ses lignes attachantes et sa tenue de route formidable, la Camaro de Chevrolet pourrait bien supplanter Mustang, auprès d'une classe d'acheteurs dont le goût marqué pour ce type de "bolides" s'accroît de jours en jours, gagnant constamment de nouveaux adeptes chez les moins de 35 ans, ceux du reste qu'on ne considère pas encore, en certains milieux, comme des "croulants".

Somme toute, Camaro représente à nos yeux la nouveauté de l'année sur le marché de l'automobile. Ses prix varieront sans doute entre \$2,000 et \$4,000, selon les options du client, face à un choix varié de moteurs et dispositifs de sécurité. Une prédiction: on en verra énormément sur nos routes au cours de l'année qui vient. Elle mérite qu'on lui rende cet hommage.

### A VANCOUVER

#### Jack Nicklaus, coté favori!

VANCOUVER — Fred Wood, golfeur professionnel du Shaughnessy Golf and Country Club, où se disputera, à compter d'aujourd'hui, l'omnium de golf canadien, est d'avis que les puissants cogneurs auront un avantage dans ce tournoi. Il favorise Jack Nicklaus pour remporter l'om-

nium qui démarrera ce matin et voit également un vainqueur possible dans la personne de Billy Casper.

Casper, qui a joué plusieurs rondes de pratique, a déclaré que les "greens" sont trop petits pour les distances séparant les trous.

L'omnium était précédé d'un tournoi professionnel-amateur mettant en vedette des personnalités comme Bing Crosby, Jim Magoo Bacus et Rod Sterling.

## Les Red Sox, avec Dick Williams mettent l'accent sur la jeunesse

BOSTON — Les Red Sox de Boston ont mis l'accent sur leur mouvement de jeunesse hier en nommant Dick Williams, âgé de 37 ans, gérant en chef de l'équipe. Williams a remplacé Tom Yawkey, qui a été nommé directeur de la ligue américaine de baseball.

Williams, ancien joueur d'utilité dans les majeures, a été le choix des jeunes Sox après avoir conduit les Maple Leafs de Toronto, première filiale des Sox, à deux championnats successifs dans la ligue internationale au cours des deux dernières saisons.

Williams, qui a porté les couleurs des Sox à la fin de sa carrière, est devenu le cinquième gérant du Boston depuis que l'équipe a commencé à connaître des difficultés en 1959.

Après être tombés en 9e place en 1965 avec une fiche de 62-100, leur plus mauvaise depuis que Tom Yawkey est le propriétaire, soit 33 ans, les Red Sox ont fait preuve d'une grande amélioration cette saison sous la direction de Billy Herman. Toutefois, ce dernier a été congédié brusquement le 9 septembre dernier alors qu'il en était à sa deuxième saison d'un contrat de deux ans.

"Nous sommes à la recherche d'un jeune homme qui pourra diriger nos jeunes joueurs", avait déclaré Yawkey à la suite du congédiement de Herman.

Au cours de ses deux saisons à la barre des Leafs, Williams a développé de brillants candidats tels que le premier rebout Joey Foy, le voltigeur Mike Smith et d'autres jeunes,

Scott et Foy ont connu de brillantes premières saisons avec les Sox cette année.

Williams a commencé sa carrière dans les majeures avec les Dodgers de Brooklyn en 1951. Il a ensuite porté les couleurs du Baltimore, Cleveland, Kansas City et Houston avant de rejoindre les Red Sox en 1962.

Au cours de ses 1,000 parties sous la grande tente, il a affiché une moyenne de 260, a cogné 70 circuits et produit 331 points. Il a évolué à toutes les positions, à l'exception de celles de lanceur et receveur.

Après avoir accroché son

gant et annoncé que son but "était d'être gérant dans les majeures" en 1964, Williams a été nommé joueur-instructeur à Toronto lorsque les Sox ont déménagé leur filiale de Seattle à la ville reine. Il a été nommé gérant parce que Ed Van- nede a décidé de demeurer à Seattle.

Williams héritera d'une équipe qui a amélioré sa fiche avec 10 victoires de plus en 1966. Ils ont terminé leur saison avec une fiche de 72-90, mais on ne connaîtra pas leur classement final avant la fin du calendrier du Washington et des Yankees de New York.

## Un trophée en or... pour un joueur en or!

NEW YORK. — A partir de 1967, les journalistes spécialisés américains remettront un trophée en or à une valeur de 4,000 dollars au "joueur de l'année" qui sera désigné de par ses performances obtenues dans les cinq grands tournois mondiaux: Wimbledon, Forest Hills et les championnats internationaux de France, d'Italie et d'Australie.

Selon un système de notation élaboré par les journalistes spécialisés de la presse newyorkaise, les joueurs recevront un nombre de points relatif à la valeur et à l'importance des tournois (100 points au vainqueur de Wimbledon

et de Forest Hills, 60 points au finaliste, 30 aux demi-finalistes, etc. — 60 points au vainqueur de Roland Garros, 30 points au finaliste, etc. — 25 points au vainqueur en Italie et en Australie, etc.)

Si le trophée devait être décerné cette année, l'Espagnol Manuel Santana (vainqueur à Wimbledon et demi-finaliste à Forest Hills) aurait emporté avec 130 points devant les Australiens Fred Stolle 126, Tony Roche 104, Roy Emerson 86, John Newcombe 68 et l'Américain Dennis Ralston 64.

## Schoendienst revient en 67

ST-LOUIS — Red Schoendienst, qui a succédé à Johnny Keane à la fin de la saison 1964 comme gérant des Cardinals de St-Louis, de la ligue Nationale de baseball, a signé hier un nouveau contrat pour la saison 1967. Le président de l'équipe August A. Busch Jr a annoncé la nouvelle, confirmant le retour de Schoendienst pour la troisième saison.

## BASEBALL

H I E R

LIGUE NATIONALE

Chicago 4-0 New York 1-1  
Pittsburgh 3 Philadelphie (2 s)  
San Francisco 1 Atlanta (soir)  
Houston 1 Cincinnati (2 soir)  
Los Angeles 1 St-Louis (soir)

LIGUE AMERICAINE

Cleveland 4 Minnesota 0  
Detroit 1 Californie (soir)  
New York 1 Washington (soir)  
Kansas City 1 Baltimore (soir)

A U J O U R D H U I

LIGUE NATIONALE

Houston 1 Cincinnati (soir)  
Los Angeles 1 St-Louis (soir)

LIGUE AMERICAINE

New York 1 Washington (soir)

### CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE			
G	P	Moy.	Diff.
Los Angeles	93	64	392
Pittsburgh	90	67	373
San Francisco	89	68	367
Philadelphie	83	72	341
Atlanta	83	73	325 101/2
St. Louis	79	78	303
Cincinnati	74	80	281 171/2
Houston	68	86	243
New York	65	91	211 281/2
Chicago	59	100	171 33

LIGUE AMERICAINE			
G	P	Moy.	Diff.
Baltimore	96	60	358
Detroit	87	70	354
Minnesota	86	71	348 101/2
Chicago	81	76	318 151/2
Cleveland	79	79	300
Californie	77	80	296 101/2
Kansas City	71	86	252 251/2
Washington	71	86	247 251/2
Boston	71	89	244 27
New York	68	88	236 24

### ATTENTION A LA CHUTE

## Si vous allez au paradis j'y vais aussi — Blake

MONTREAL — Après avoir consulté rapidement la liste des compteurs au camp d'entraînement des Canadiens de Montréal, le pilote Toe Blake a résumé, les exercices d'hier en quelques mots: "un paradis pour les compteurs".

"Tout le monde compte des buts, mais personne ne semble intéressé à la défense aujourd'hui", a ajouté Blake à la fin de cette troisième journée d'entraînement, où quatre équipes se disputent des joutes quotidiennes.

Blake a précisé que le troisième jour était toujours le pire, car les joueurs se ressentent des malaises accumulés au cours des deux premières journées.

"Ils donnaient l'impression d'avoir conclu un marché aujourd'hui, soit 'laisse-moi compter et je te laisserai compter en retour", a ajouté Blake.

Dave Balon et Ivan Cournoyer y sont allés du truc du chapeau tandis que les centres Jean Béliveau et Henri Richard récoltaient deux buts chacun.

Léo Thivault, des Apollos de Houston de la ligue Centrale, qui évolue à gauche de Béliveau a compté à 4 reprises.

Sam Pollock, directeur gérant des Canadiens, s'est dit "satisfait" des progrès enregistrés à ce jour et a qualifié "d'excellent" le calibre des joueurs à l'entraînement.

### A MONTRÉAL, EN 1967

## L'Europe et l'Amérique se disputeront la suprématie du monde de l'athlétisme

Le Festival Mondial présentera, dans le cadre de l'Exposition Universelle de 1967, pour la première fois dans l'histoire du monde, un match d'athlétisme opposant l'Europe aux Amériques.

Cet événement sportif extraordinaire sera disputé dans l'enceinte de l'Autostade les 9 et 10 août 1967.

Sanctionnés par la Fédération internationale amateur d'Athlétisme et de toutes les fédérations tributaires, ces compétitions athlétiques se dérouleront selon un format encore jamais exploité jusqu'à maintenant.

Les athlètes en lice ne seront que des finalistes. Il n'y aura aucune épreuve éliminatoire. Chaque épreuve comprendra quatre participants, soit deux représentants des Amériques et deux représen-

tants de l'Europe. Au total, 68 Américains et 68 Européens prendront part aux matches. Tout comme aux Jeux Olympiques, les épreuves d'athlétisme comprendront trois essais pour chaque concurrent.

La sélection des représentants sera faite ultérieurement. Les choix seront largement influencés par les performances fournies aux Jeux panaméricains et aux Jeux européens. Quoi qu'il en soit, les compétitions athlétiques qui seront disputées à l'Autostade les 9 et 10 août 1967 mettront en présence, dans chaque épreuve, les meilleurs athlètes des Amériques et de l'Europe.

Si certains records déjà existants lors du match international d'athlétisme devaient être battus au cours de cette compétition, Europe - Amériques, les nouvelles marques établies seraient valides et constitueraient les records à battre, et ce, même aux Jeux Olympiques.

Le Match international d'athlétisme comprendra 31 épreuves au total, soit 20 pour les hommes et 11 pour les femmes.

### La guerre des faibles

NEW YORK — Boh Shaw a limité les Cubs de Chicago à six coups sûrs pour assurer une victoire de 1-0 aux Mets de New York hier leur permettant de diviser les honneurs de leur programme double, ayant perdu la première joute au compte de 4-1.

PREMIERE JOUTE:  
Chicago 000 210 100-4 14 1  
New York 000 001 000-1 9 0  
Eisworth et Bocabella; Ribant, Sutherland (6); Selma (7); Rustick (8); et Groenen.  
G-Eisworth (8-21) P-Ribant (11-9)  
Circuit: 1  
Chicago - Sanio (30)  
DEUXIEME JOUTE:  
Chicago 000 000 000-0 6 0  
New York 000 000 100-1 5 0  
Nye, Hande (8) et Bocabella; Shaw et Taylor.  
G-Shaw (12-13) P-Nye (2)

### CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

#### BREVETS D'INVENTION

Brevets d'invention  
MARQUES DE COMMERCE  
MARION, ROBIC & ROBIC  
et devant  
Marion & Marion  
2100, rue DRUMMOND  
MONTREAL, 25 - 288-2152

#### DACTYLOGRAPHES

ATTENTION  
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont déménagés à 714 ST-ALEXANDRE, PRÈS CRAIG VON. Trouvez des dactylographes, machines à calculer, à photocopier à additionner, à dactyler, duplicateurs, ordinateurs de bureau, salles de montre, appareils de mesure de bureau, etc., etc., en somme.  
TOUT POUR LE BUREAU  
CANADA DACTYLOGRAPH INC.  
STATIONNEMENT  
Nos notes notre nouveau téléphone: 851-5771

#### ELECTRICIEN

Entrepreneur-électricien  
Jean K. Malouf Inc.  
Entretien - Réparations  
R.A. 1-9630  
6305, 25 av. Rosemont

Lisez et faites lire  
"Le Devoir"

#### ASSURANCES

EN ASSURANCES  
POUR LES CONSEILS, LE CHOIX DE VOS POLICES ET LA SURVEILLANCE DE VOTRE DOSSIER FIEZ-VOUS TOUJOURS A:

## Horace Labrecque & Fils Limitée

(fondée en 1911)  
1411, RUE CRESCENT, MONTREAL — Tél.: 849-2371  
Courtiers d'Assurance Agréés

8-5734-0

Du 5 étoiles à ce prix-là... Ce n'est pas possible!

Sil

C'est tout à fait possible. Il suffit de demander du Brandy Paarl 5 étoiles pour le constater. Il se vend à un prix qui surprend le plus averti. Et quel Brandy! Soigneusement vieilli — tout comme les meilleurs cognacs — dans des fûts de chêne provenant du Languedoc, en France. Il est importé en tonneaux et embouteillé au Canada. Vous bénéficiez de la réduction sur le transport et les droits de douane, et c'est là tout le secret de son prix étonnamment bas. Essayez-le donc, tout le monde en

PAARL

RAO 110-A 12 oz \$2.10  
RAO 110-B 25 oz \$4.95  
RAO 110-C 40 oz \$7.70  
Produit d'Afrique du Sud

# Le cartel intersyndical CSN-FTQ-UCC réclame Régime d'assurance-maladie "universel, obligatoire, public, complet"

QUEBEC — Les trois grandes centrales syndicales, la FTQ, l'UCC et la CSN, ont décidé d'intervenir dans le débat sur l'assurance-maladie en présentant hier au gouvernement provincial un mémoire commun dans lequel elles réclament un régime universel, obligatoire, public et complet embrassant tous les aspects de la santé publique.

Il s'agit en réalité d'un document datant du mois d'avril dernier et qui était destiné au Comité conjoint sur l'assurance-maladie, dont les travaux ont été interrompus par la dissolution des Chambres et l'élection du 5 juin.

Le cartel intersyndical affirme que sa démarche a pour but de hâter l'avènement de cette mesure et de voir à ce que les modalités de son application soient conformes aux besoins et aux aspirations non seulement de ses membres, dont certains bénéficient déjà d'une certaine protection contre les frais médicaux, mais surtout de l'ensemble des classes laborieuses du Québec, pour lesquelles, déclare le document, la santé reste un luxe et la maladie une catastrophe, et cela en dépit des progrès spectaculaires de la science médicale.

Les trois signataires du mémoire commencent par donner leur définition de l'assurance-maladie en ces termes:

"Nous concevons l'assurance-maladie, disent-ils, non pas comme une ordonnance électronique émettant les chèques qui paieront les notes d'honoraires des médecins et qui les protégeront contre le risque des mauvaises créances, mais comme une véritable mesure de sécurité sociale dont l'objet sera de mettre les progrès de la science médicale à la portée de tous, de reconnaître à chaque citoyen un droit égal à la santé, d'améliorer nos services de santé du point de vue qualitatif tout autant que quantitatif, d'humaniser la relation entre le malade et son médecin en levant l'hypothèque monétaire qui a trop souvent pesé sur la pratique médicale, de favoriser la prévention de la maladie, de pratiquer une économie des ressources de la collectivité par une rationalisation de l'exercice de la profession, de profiter de l'occasion pour assurer une meilleure répartition des richesses et nous rapprocher davantage de l'avènement d'une société où l'égalité des chances et la satisfaction des besoins existent vraiment."

Ceci dit, le cartel FTQ-UCC-CSN s'empresse de rassurer les médecins sur la place qu'ils occuperaient dans un semblable régime:

"Il n'est pas question dans notre esprit, affirme le mémoire, d'entraver inconsidérément la liberté professionnelle des médecins ou de mesurer sur la rémunération légitime de leur travail. Bien au contraire, nous voulons que la société mette à leur disposition les ressources nécessaires à la pleine satisfaction de leurs aspirations professionnelles, conformément aux exigences du bien commun. Pour ce qui est de leur rémunération, nous estimons qu'elle doit être proportionnée à l'importance des services qu'ils rendent à la communauté."

Les trois centrales, qui représentent globalement près d'un demi-million de syndiqués québécois, s'opposent à tout régime volontaire supposant une preuve d'indigence et, pour des raisons de justice distributive, excluent les assurances privées du régime.

Affirmant qu'un régime universel et obligatoire doit également être public, le cartel intersyndical indique sa préférence pour une régie tripartite de la santé, composée de représentants du gouvernement, des consommateurs de soins médicaux et des professions médicales et paramédicales, qui assumerait également l'administration de l'assurance-hospitalisation.

Par régime complet, la CSN, la FTQ et l'UCC entendent que l'assurance-maladie protège les citoyens contre tous les risques inhérents et consécutifs à la maladie. Dans notre esprit, disent-elles, "le régime idéal comprendrait non seulement la diagnostic et le traitement de la maladie, les soins dentaires et ophtalmologiques, le traitement des maladies mentales et physiques, la radiologie, l'anesthésie, les analyses de laboratoire, les prothèses, lunettes et médicaments sur ordonnance médicale, les examens préventifs, la physiothérapie et la rééducation, le transport en ambulance et le nursing à domicile, etc., mais également des services de dépannage financier et domestique à être organisés de concert avec le ministère de la Famille et du bien-être social."

Consentis du fait que tout cela ne peut se faire du jour au lendemain, les signataires du mémoire réclament l'adoption d'une loi prévoyant d'emblée un régime complet d'assurance-maladie devant être mis en application par étapes, par voie d'arrêtés ministériels, mais selon un calendrier rigoureux obligeant le gouvernement à créer les conditions requises pour la réalisation complète du programme.

Pour ce qui est du financement du régime, le cartel intersyndical rejette la prime qui ressusciterait la notion d'indigence, et ne retient que l'impôt sur le revenu, qui a l'avantage d'être jusqu'à un certain point agressif. Le mémoire exclut catégoriquement tous frais dissuasifs afin de ne

pas briser de nouveau l'égalité de tous devant la santé.

Au chapitre de la rémunération des médecins, la CSN, l'UCC et la FTQ ne se prononcent pas catégoriquement en faveur d'une formule précise,

à condition, toutefois, qu'il ne subsiste aucun transfert d'argent du malade au médecin. Etant donné, disent-elles, que les médecins eux-mêmes sont encore nombreux à considérer la rémunération à l'acte mé-

dical comme un stimulant essentiel au bon fonctionnement de leur conscience professionnelle, elles sont parfaitement disposées à ce que le régime de l'assurance-maladie conserve ce mode de paiement, mais à

certaines conditions. Les dirigeants syndicaux s'opposent à ce que les médecins participant au régime puissent exiger du malade un supplément aux honoraires prévus par l'assurance-mala-

die. Pour ce qui est des médecins non conventionnés, ils pourront imposer les tarifs qu'ils voudront, mais ils ne toucheront aucun honoraire de l'assurance-maladie. Evoquant leur expérience des régimes

privés d'assurances, les porte-parole syndicaux estiment impensable que l'assurance-maladie devienne à son tour ce qu'ils appellent une "assurance-mauvaises-crances" pour les médecins.

Le mémoire des centrales syndicales admet le principe du libre choix de son médecin par le client, et inversement, mais sans lui accorder la valeur d'absolu qu'on lui prête en certains milieux.



En haut: Coupé sport Wildcat Custom avec revêtement de pavillon en vinyle sur demande. Au centre: Hardtop 4 portes LeSabre. En bas: Coupé sport Skylark avec revêtement de toit en vinyle sur demande.

## Voici la BUICK 67...la voiture vraiment au point.

Buick a encore perfectionné la voiture vraiment au point pour l'année 1967. La voici: nouvelles lignes, nouvelle puissance, nouvelles performances. Un progrès de plus vient d'être accompli dans l'évolution d'une sensationnelle technique. Une voiture "vraiment au point", cela veut dire plus qu'une mécanique parfaite. Cela implique la voiture dans son entier: style, performances, douceur de marche, tenue de route. Toutes ces caractéristiques doivent être en parfaite harmonie... et elles le sont dans la Buick.

Les Electra 225, Wildcat et LeSabre, trois grandes Buick aux proportions magnifiques. Leurs lignes fuyantes sont le dynamisme même. Les Buick Skylark et Special de luxe de taille moyenne sont l'image de la vivacité... et de la qualité Buick en même temps.

Quant à la Riviera, elle personnifie le prestige et l'élégance sans aucune ostentation.

Voici les Buick vraiment au point, elles arrivent à point pour vous satisfaire: la Riviera, l'Electra 225, la Wildcat, la LeSabre, la Skylark et la Special de luxe. Allez choisir la vôtre chez le concessionnaire Buick.

Voici quelques-uns des dispositifs de sécurité montés en équipement standard dans toutes les Buick 67: système de freinage à deux maîtres-cylindres avec témoin lumineux; volant amortissant; colonne de direction amortissante mise au point par GM; verrouillage de sécurité de toutes les portes; système multicircuitant.



# LA BUICK 67

Exposée aujourd'hui chez le concessionnaire Buick

Voyez votre concessionnaire Buick

### CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS BUICK DANS LE GRAND MONTRÉAL

<b>PARKWAY PONTIAC LTD.</b> 3500 ouest, rue Jean-Talon TEL.: 739-2291	<b>ROCHELEAU AUTOMOBILE LTEE</b> 11251 est, rue Notre-Dame, TEL.: 443-1631	<b>SANGUINET AUTOMOBILE LTEE</b> 1865 rue Lafontaine TEL.: 374-3761	<b>WILHELMY AUTOMOBILES LTEE</b> 4833 boul. St-Laurent TEL.: 288-0186	<b>GARAGE BERTRAND LTEE</b> 15338 ouest, boul. Guoin Sic-Genève-de-Pierrefonds TEL.: 426-3981	<b>HARLAND AUTOMOBILE LTEE</b> 955, boul. Montréal-Toronto, Rond-Point de Dorval, TEL.: 631-2051
<b>JARRY AUTOMOBILE INC.</b> 1068 boul. des Laurentides, Point-Viau TEL.: 665-2681	<b>OMER BARRE VERDUN LIMITEE</b> 5987 Av. Verdun, Verdun TEL.: 768-2551	<b>VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LTEE</b> 375 boul. Labelle, Chomedey, TEL.: 681-2533	<b>ABIAS PEPIN AUTOMOBILES LTEE</b> 155 ouest, rue St-Charles, Longueuil TEL.: 674-8924	<b>BOULEVARD PONTIAC BUICK LTEE</b> 7085 boul. St-Laurent TEL.: 279-7321	<b>MID-TOWN MOTORS LIMITED</b> 1295 ouest, boul. Dorchester TEL.: 866-9961
					<b>MONTRÉAL BUICK LTD.</b> 4026 ouest, rue Ste-Catherine TEL.: 937-6342

Ne manquez pas de regarder les matches de la Ligue canadienne de football à la télévision. Vous trouverez les dates, heures et canaux dans les horaires de télévision de votre région

MX-1678P